SES

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DE LOUGA

2022/2023

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

ANSD

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Février 2025

COMITE DE DIRECTION

Dr Abdou DIOUF	Directeur général
Dr Momath CISSE	Directeur général Adjoint
Dr Jean Rodrigue MALOU	Directeur à l'Action régionale
Elhadji Omar SENGHOR	Président du Comité de Lecture et de Validation

COMITE DE REDACTION

Fatou Mor SYLL	Cheffe de Service
Sokhna Aminata DIOP	Agent d'appui
Amy Colé CISSE	Cheffe de Service sortant

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOUM
	Mbaye FAYE
	Nalar K. Serge MANEL
Direction à l'Action régionale	Dr Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Tidiane KAMARA
	Babacar GUEYE
	Djiby DIOP
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodj FALL
	Manga NDIAYE
	Seydou BA
	Modou Dame Ndoumbé DIOP
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
ISSN 0850-1491

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS 5
LISTE DES TABLEAUX 7
LISTE DES GRAPHIQUES 10
LISTE DES CARTES 10
AVANT-PROPOS 11

CHAPITRE I : TERRITOIRE 13

I.1 LA REGION DE LOUGA DANS LE SENEGAL 14
I.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE 15

CHAPITRE II : POPULATION 18

II.1 STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION 19
II.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE 21
II.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION) 23

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT 25

III.1 OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE 26
III.2 RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX 28
III.3 CONDITIONS CLIMATIQUES 30

CHAPITRE IV : EMPLOI 33

IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER 34
IV.2 ETABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL 36

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL ET CHÔMAGE 38

V.1 TRAVAIL FAMILIAL 39
V.2 CHOMAGE 41

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES 44

VI.1 LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES 45

CHAPITRE VII : EAU ASSAINISSEMENT ET ENERGIE 47

VII.1 EAU 48
VII.2 ASSAINISSEMENT 51
VII.3 SOURCES D'ENERGIE DES MENAGES 53

CHAPITRE VIII : PROTECTION SOCIALE 56

VIII.1 SECOURS AUX VICTIMES 57
VIII.2 PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE 59

CHAPITRE IX : JUSTICE 61

IX.1 POPULATION PENALE 62

CHAPITRE X : SANTE 64

X.1 PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DE SANTE 65
X.2 RESULTATS DES PROGRAMMES DE SANTE 67
X.3 ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE LA SANTE 69

CHAPITRE XI : EDUCATION 71

XI.1 PRESCOLAIRE 72
XI.2 ELEMENTAIRE 74
XI.3 MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL 76
XI.4 FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE 78
XI.5 ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE L'EDUCATION 80

CHAPITRE XII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORT 82

XII.1 CULTURE ET LOISIRS 83
XII.2 JEUNESSE ET SPORTS 85

CHAPITRE XIII : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION 88

XIII.1 SITUATION DES MARCHES 89
XIII.2 PRIX A LA CONSOMMATION 91

CHAPITRE XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE 93

XIV.1 ACTIVITES DES SFD 94

CHAPITRE XV : ENTREPRISES 96

XV.1 FORMALISATION DES ENTREPRISES 97
XV.2 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES 99

CHAPITRE XVI : AGRICULTURE 101

XVI.1 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS 102
XVI.2 PRODUCTION 104
XVI.3 PRODUCTION PAR DEPARTEMENT 106

CHAPITRE XVII : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE 108

XVII.1 ELEVAGE 109
XVII.2 SYLVICULTURE 111
XVII.3 PECHE 113

CHAPITRE XVIII : MINES –CARRIERES 115

XVIII.1 MINES ET CARRIERES 116

CHAPITRE XIX : SERVICES 118

XIX.1 TRANSPORT 119
XIX.2 TOURISME 121

CHAPITRE XX : GLOSSAIRE 124

Sigles et abreviations

AEP	Approvisionnement en Eau Potable
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASC	Association Sportive et Culturelle
ARV	Anti Rétro-viraux
CPN	Consultations prénatales
CPON	Consultations postnatales
BAC	Baccalauréat
BCG	Bacille de Calmette et Guérin
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BIT	Bureau International du Travail
BSF	Bourses de Sécurité Familiales
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCA	Centre de Conseil des Adolescents
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDEPS	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEC	Carte d'Egalité des Chances
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPRS	Centre de Promotion et de réinsertion Sociale
CRGR-SS	Comité Régional de Gestion et de Relance du Sport Scolaire
CS	Centre de Santé
DAPSA	Direction de l'Analyse. de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DGPSN	Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
DIPE	Développement Intégré de la Petite Enfance
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DRS-SFD	Direction de la Réglementation et de la Surveillance des SFD
DRU	Division régionale de l'Urbanisme
DS	District Sanitaire
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EJ	Espace Jeune
ENES	Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
EPS	Etablissements Publics de Santé
FJ	Foyer des jeunes
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIS	Groupement d'Intervention et de Secours
IA	Inspection d'Académie
IDE	Infirmier d'Etat
IEF	Inspection de l'Enseignement et de la Formation
IMCEC	Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et de Crédit
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts

IRTSS	Inspection régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
IST	Infection Sexuellement transmissible
MILDA	Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORCAV	Organisme Régional de Coordination des Activités de Vacances
OSC	Organisations de la Société Civile
PAPEL	Projet d'appui à l'élevage
PNBSF	Programme Nationale des Bourses de Sécurité Familiale
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNDSS	Plan National de Développement Sanitaire et Sociale
PS	Poste de Santé
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
RM	Région Médicale
RNU	Registre National Unique
SDE	Sénégalaise des Eaux
SESR	Situation Economique et Sociale Régionale
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SREPA	Service Régional de l'Elevage et des Productions Animales
SSN	Système Statistique National
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBA	Taux brut d'Admission
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population

Liste des tableaux

Tableau n°I. 1: Répartition régionale de la population par sexe et densité des régions du Sénégal 15
Tableau n°I. 2: Départements, arrondissements et communes de la région de Louga 17
Tableau n°II. 1: Répartition de la population par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe et rapport de masculinité 20
Tableau n°II. 2: Répartition de la population par grands groupes d'âge, selon le sexe 20
Tableau n°II. 3: Densité de la population par département en 2023 22
Tableau n°II. 4: Evolution du brut de natalité national et régionale 24
Tableau n°II. 5: Evolution de la fécondité et de la moralité régionale et nationale 24
Tableau n°II. 6: Evolution de la mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile 24
Tableau n°II. 7: Statistiques sur la migration (internationale et interne) en 2023 24
Tableau n°III. 1: Indicateurs de l'urbanisme 27
Tableau n°III. 2: Situation du domaine classé, par circonscription administrative 29
Tableau n°III. 3: Evolution des indicateurs de protection de la forêt par circonscription administrative ... 29
Tableau n°III. 4: Situation des feux de brousse par département 29
Tableau n°III. 5: Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative 29
Tableau n°III. 6: Relevé de la pluviométrie 31
Tableau n°IV. 1: Répartition en pourcentage de la population en âge de travailler, du taux d'activité et de la population ni en emploi, ni en formation par milieu de résidence, par sexe, par groupe d'âge et par niveau d'instruction en 2023 35
Tableau n°IV. 2: Evolution de établissements ouverts/fermés et emplois générés/perdus en 2022 et 2023 37
Tableau n°IV. 3: Evolution des contrats enregistrés en 2022 et 2023 selon le type 37
Tableau n°IV. 4: Effectif des travailleurs immatriculés 37
Tableau n°IV. 5: Nombre de conflits individuels de travail 37
Tableau n°V. 1: Répartition en pourcentage des aides familiaux, par sexe, par groupe d'âge et par niveau d'instruction en 2023 40
Tableau n°V. 2: Répartition en pourcentage du nombre de chômeurs. par sexe. par groupe d'âge et par niveau d'instruction en 2023 42
Tableau n°VII. 1 Répartition et évolution du nombre d'abonnés par circonscription administrative 49
Tableau n°VII. 2: Situation de la production et de la consommation d'eau potable, par circonscription administrative 49
Tableau n°IX. 1: Evolution des sorties des différentes casernes des Sapeurs-pompiers de Louga en 2022 et en 2023. 58
Tableau n°IX. 2: Bilan total des activés opérationnelles en 2022 et 2023 58
Tableau n°IX. 3: Bénéficiaires de la protection sociale (PNBSF, CEC et CMU) 60
Tableau n°IX. 4: Taux d'enrôlement à la couverture maladie universelle (CMU) 60
Tableau n°X. 1: Evolution du taux d'occupation et des effectifs carcéraux 63
Tableau n°XI. 1Infrastructures sanitaires, sociales et d'hygiène de la région des Louga en 2022 66
Tableau n°XI. 2: Evolution du personnel de santé par catégorie et par niveau opérationnel 66
Tableau n°XI. 3: Ratio de couverture en infrastructures et en personnel sanitaire en 2022 et 2023 66
Tableau n°XI. 4: Indicateur de la santé 68
Tableau n°XI. 5: Récapitulatif exécution budgétaire financement Etat et ses démembrements et des PTF en 2022 et 2023 70

Tableau n°XII. 1: Répartition des structures du préscolaire par IEF, par statut 73
Tableau n°XII. 2: Population préscolarisée (par IEF. par statut. par sexe). évolution 73
Tableau n°XII. 3: Evolution du Taux brut de préscolarisation (TBPS) par sexe au cours des 5 dernières années 73
Tableau n°XII. 4: TBPS par IEF en 2022 et 2023 73
Tableau n°XII. 5: Répartition des écoles par département et selon le statut 75
Tableau n°XII. 6: Répartition des effectifs scolarisés à l'élémentaire par IFE selon le statut 75
Tableau n°XII. 7: Taux Brut d'Admission (TBA) au CI et Taux Brut de Scolarisation (TBS) 75

Tableau n°XII. 8: Taux brut de scolarisation par IEF en 2022 et 2023 75
Tableau n°XII. 9: Evolution des indicateurs de l'enseignement élémentaire 75
Tableau n°XII. 10: Taux de réussite au CFEE par sexe et par IEF selon l'option 75
Tableau n°XII. 11: Nombre d'établissements du moyen et secondaire par type (1er cycle. mixte, 2nd cycle), par département, par statut (public, privé) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau n°XII. 12: Nombre d'élèves et d'enseignants dans le moyen et secondaire par cycle (1er et 2e cycles) par département ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau n°XII. 13: Indicateurs de rendement de l'enseignement moyen et secondaire général..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau n°XII. 14Indicateurs d'accès de l'enseignement moyen et secondaire général..... 77
Tableau n°XII. 15: Taux de réussite au BFEM at au Bac général par IEF 77
Tableau n°XII. 16: Indicateurs de scolarisation de l'enseignement moyen et du secondaire général..... 77
Tableau n°XII. 17: Indicateurs de la formation professionnelle et technique en 2022 et 2023..... 79
Tableau n°XII. 18 Sources de financement de l'éducation et situation d'exécution budgétaire en 2022 et 2023 ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau n°XII. 19: Allocation budgétaire par programme en 2022 et 2023..... 81
Tableau n°XII. 20: Allocation Budgétaire par corps émergents en 2022 et 2023..... 81
Tableau n°XIII. 1: Infrastructures, patrimoine, et activités culturelles de la région de Louga 84
Tableau n°XIII. 2: Répartition des infrastructures de jeunesse selon le type par département 86
Tableau n°XIII. 3: Répartition des écoles de Football affiliées à la CONEF..... 86
Tableau n°XIV 1 : Répartition des marchés par département et par type en 2022 et 2023 90
Tableau n°XIV 2: Stocks des produits de consommation courante au 31/12/2022 et 31/12/2023..... 90
Tableau n°XIV 3: Prix des produits de consommation courante au niveau régional en 2022 et 2023..... 92
Tableau n°XIV 5: Nombre de sociétaires selon le sexe..... 95
Tableau n°XIV 4: Couverture en SFD de la région de Louga..... 95

Tableau n° XV. 1: Répartition des unités selon la forme juridique et l'année de création 98
Tableau n° XV. 2: Répartition des unités selon la branche d'activité et l'année de création 98
Tableau n° XV. 3: Répartition des unités selon le sexe et l'année de création 98
Tableau n° XV. 4:Répartition des unités selon le sexe et l'année de création 98
Tableau n° XV. 5: Répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2021 et 2022 100
Tableau n° XV. 6: Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2022 100
Tableau n°XVI. 1: Quelques caractéristiques des exploitations agricoles de la région de Louga et du Sénégal..... 103
Tableau n°XVI. 2: Evolution des quantités de semences vendues par produits dans la région de Louga 105
Tableau n°XVI. 3: Evolution des quantités d'engrais vendues par produits dans la région de Louga.... 105
Tableau n°XVI. 4: Résultats des campagnes agricoles 2022/2023 et 2023/2024 de la région de Louga 107

Tableau n°XVII. 1: Effectif estimé du cheptel à partir des résultats de la CAMVAC 2021-2022/ 2022/2023 110
Tableau n°XVII. 2: Quantité d'œufs de consommation contrôlée (en Plateaux) 110
Tableau n°XVII. 3: Quantité de lait contrôlée de la région de Louga (en litre) 110
Tableau n°XVII. 4: Quantité (en kg) de viande rouge (ruminants et camelins) contrôlée par département en 2022 (janvier à août) et en 2023 110
Tableau n°XVII. 5: Evolution des quantités et valeurs de la production forestière au niveau de la région 112
Tableau n°XVII. 6: Situation du parc de pirogues par catégorie de pêche..... 114
Tableau n°XVII. 7: Débarquement de la pêche artisanale en 2022 et 2023 114
Tableau n°XVII. 8: Répartition de la production selon la destination (utilisation) 114
Tableau n°XVII. 9: Production de la pêche continentale et de l'aquaculture..... 114
Tableau n°XVIII. 2: Production de sable et de latérites selon le volume et la valeur en 2023..... 117

Tableau n°XIX. 1: Situation du parc automobile dans la région de Louga 120

Tableau n°XIX. 2: Situation du parc automobile dans le département de Louga 120
Tableau n°XIX. 3: Situation du parc automobile dans le département de Kébémer 120
Tableau n°XIX. 4: Situation du parc automobile dans le département de Linguère 120
Tableau n°XIX. 5: Répartition des réceptifs par type et par département 122
Tableau n°XIX. 6: Répartition des chambres par type de réceptifs et par département..... 122
Tableau n°XIX. 7: Répartition des lits par type de réceptifs et par département..... 122

Liste des graphiques

Graphique n°2. 1: Pyramide des âges de la région de Louga 20
Graphique n°2. 2: Répartition de la population par département en 2023 22
Graphique n°2. 3: Répartition de la population par milieu de résidence 22
Graphique n°VI. 1: Répartition des ménages de la région de Louga selon le type du logement occupé (%) 46
Graphique n°VI. 2: Répartition des ménages de la région de Louga selon le statut d'occupation du logement (%) 46
Graphique n°VII.1Taux d'accès à l'eau potable……47
Graphique n°VII. 2: Taux d'accès par branchement domestique 49
Graphique n°VII. 3: Mode d'approvisionnement en eau 49
Graphique n°VII. 4: Répartition (en %) des ménages selon le principal type d'aisance 52
Graphique n°VII. 5: Répartition (en %) des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées 52
Graphique n°VII. 6: Répartition (en %) des ménages selon le mode d'évacuation des boues de vidange 52
Graphique n°VII. 7: Répartition (en %) des ménages selon le principal mode d'évacuation des ordures ménagères 52
Graphique n°VII. 8: Répartition (en %) des ménages selon le principal mode d'éclairage 54
Graphique n°VII. 9: Répartition (en %) des ménages selon le principal combustible utilisé pour la cuisson 54
Graphique n°XI. 1: Evolution du financement global de la santé dans la région de Louga entre 2021 et 2023 70
Graphique n°XII. 1 : Evolution de la population préscolarisée (totale et fille) 73
Graphique n°XVIII 1: Recettes issues de l'exploitation forestière……112

Liste des cartes

Carte n° 1: La région de Louga dans le Sénégal 15
Carte n° 2: Découpage administrative de la région 17
Carte n° 3: Zones éco géographiques du Sénégal 27

Avant-propos

La Situation économique et sociale régionale (SESR) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

La SESR essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESR constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs au développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2022 et 2023 pour résorber le retard de publication accusé, principalement dû à la mise en œuvre des opérations relatives au cinquième recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Qu'ils trouvent tous ici, l'expression de notre profonde gratitude.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce document.

Dr Abdou DIOUF

SECTION A. TERRITOIRE – POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1 La région de Louga dans le Sénégal

- ***Position géographique***

Comprise entre la latitude 14° 70 et 16° 10 Nord et la longitude 14° 27 et 16° 50 Ouest, la région de Louga est limitée au Nord par la région de Saint-Louis, à l'Est par la région de Matam, au sud par les régions de Thiès, Diourbel et Kaffrine. L'océan atlantique constitue la limite occidentale de la région et lui offre une façade maritime qui s'étale sur près de 50 km. La région de Louga occupe ainsi une position de carrefour qui lui a valu d'être pendant longtemps une zone d'échanges entre plusieurs régions.

- ***Population de la région (poids démographique de la région par rapport aux autres)***

La population résidente dans la région de Louga, recensée en 2023 est de 1 125 908 habitants, contre 18 126 390 pour le niveau national, soit un poids démographique de 6,2%. Elle s'établissait à 874 955 habitants en 2013 (source RGPHAE, 2013), soit un taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire de 2,6% contre 2,9% pour le niveau national.
La région de Louga est ainsi la 6ème région la plus peuplée du Sénégal après celles de Dakar, Thiès, Diourbel, Kaolack et Saint-Louis.
La densité de la population régionale est de 44 habitants au kilomètre carré (km^2), donc très en deçà de la moyenne nationale qui est de 92 habitants au km^2. Avec une superficie de 24 847 km^2, la région de Louga est la 4ème région la moins dense du pays devant les régions de Kédougou, Tambacounda et Matam.

- ***Potentialités économiques de la région***

La région joue dans l'architecture administrative du Sénégal des fonctions d'impulsion, de programmation et de coordination des actions de l'Etat. De ce fait, elle a pour mission d'oeuvrer à l'accélération du développement économique du pays tout en rapprochant les pouvoirs de décision de la base. La région de Louga est une zone à vocation essentiellement agropastorale. En effet, l'économie régionale dépend essentiellement de l'agriculture et de l'élevage et, dans une moindre mesure, de la pêche du fait de la rareté des ressources halieutiques. C'est une région à économie très fluctuante qui vacille selon les performances ou contreperformances des activités rurales, qui, malgré la dégradation constante de l'environnement, arrivent à réaliser certains résultats intéressants.
La régression de la qualité des sols, l'insuffisance et la vétusté du matériel agricole et les aléas climatiques influent beaucoup sur les rendements des cultures pluviales dont l'avenir incertain constitue un facteur de promotion du maraîchage qui se développe au niveau des cuvettes des Niayes, des terroirs de Keur Momar Sarr et autour des forages. Il ressort du RGPH-5 de 2023, que 71,5% des ménages de la région de Louga sont des ménages agricoles.
L'élevage constitue l'une des activités maîtresses de la région en raison de l'appartenance d'une grande partie de son territoire à la zone sylvopastorale. Il occupe avec l'agriculture plus de 67,9% des ménages. Il est de type extensif et transhumant avec la disponibilité de parcours naturels, l'existence d'infrastructures pastorales (forages pastoraux, abreuvoirs, parcs à vaccination, abatoirs, etc,). l'importance des zones de pâturage, l'expérience longtemps acquise par les éleveurs et la mise en place d'unités pastorales par le Projet d'Appui à l'Elevage (PAPEL). La région de Louga constitue véritablement une zone d'élevage. Environ un ménage agricole sur 10 (10,1%) pratique la culture pluviale et 3,2% la culture irriguée hors maraichage.
Le secteur secondaire encore à la traîne, avec la fermeture d'unités industrielles est caractérisé par des difficultés structurelles, même si par ailleurs l'artisanat avec 16 910 entreprises artisanales répertoriées en 2022 jouit d'une bonne réputation dans le domaine de la menuiserie, la tapisserie, la confection de chaussures, d'objets d'art et d'instruments de musique et la poterie. Le commerce connaît un essor certain notamment au niveau des matériaux de construction.
D'autres activités de services nées des nouvelles technologies et du transport (cyber café, services de bureautique, mototaxis) émergent et occupent une bonne partie des jeunes.

Carte n° 1: La région de Louga dans le Sénégal

Tableau n°I. 1: Répartition régionale de la population par sexe et densité des régions du Sénégal

REGION	MASCULIN	FEMININ	TOTAL	POIDS DEMOGRAPHIQUE	SUPERFICIE (km^2)	DENSITE ($Hbts/km^2$)
DAKAR	1 965 101	1 931 463	3 896 564	21,6%	547	7 277
DIOURBEL	1 029 953	1 050 858	2 080 811	11,5%	4 824	428
FATICK	454 783	454 075	908 858	5,0%	6 849	130
KAFFRINE	416 297	404 989	821 287	4,6%	11 262	74
KAOLACK	675 832	662 839	1 338 671	7,4%	5 357	252
KEDOUGOU	132 327	112 960	245 288	1,4%	16 800	15
KOLDA	468 769	447 744	916 513	5,1%	13 771	67
LOUGA	**563 944**	**561 964**	**1 125 908**	**6,3%**	**24 847**	**44**
MATAM	429 115	404 541	833 657	4,6%	29 445	29
SAINT,LOUIS	612 088	592 775	1 204 863	6,7%	19 241	63
SEDHIOU	303 334	287 450	590 784	3,3%	7 341	80
TAMBACOUNDA	504 595	483 598	988 193	5,5%	42 364	23
THIES	1 258 870	1 208 652	2 467 523	13,7%	6 670	375
ZIGUINCHOR	316 326	296 018	612 343	3,4%	7 352	84
TOTAL	**9 131 859**	**8 900 614**	**18 032 473**	**100,0%**	**196 670**	**92**

Source : *5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal (RGPH-5, 2023)*

I.2 Organisation administrative et territoriale

Anciennement province du Ndiambour, la région de Louga a été créée par la loi n° 76-61 du 26 Juin 1976 relative à l'organisation de l'administration territoriale qui consacra la partition de l'ex - région de Diourbel en deux entités administratives distinctes. Elle devient ainsi la huitième (8ème) région administrative du Sénégal. La région de Louga couvre une superficie de 24 847 km², soit 12,6% du territoire national. Elle occupe en termes de superficie la 3ème place après les régions de Tambacounda (59 602 km² : 30,3% du territoire national) et de Matam (29 424 km² : 15 % du territoire national).

Elle est scindée en trois départements que sont Kébémer, Linguère et Louga et compte 11 arrondissements pour un total de 55 communes.

Le département de Linguère est le plus vaste de la région avec une superficie de 15 375 km². Il compte 4 arrondissements (Barkédji, Dodji, Sagatta Dioloff et Yang Yang) et 19 communes.

Le département de Louga avec une superficie 5649 km², compte 4 arrondissements (Coki, Keur Momar Sarr, Mbédiène et Sakal) et 17 communes.

Le département de Kébémer, la moins vaste a une superficie de 3 823 km². Il compte 3 arrondissements (Ndande, Darou Mousty et Sagatta) et 19 communes.

Avec l'avènement de l'acte 3 de la décentralisation, le département est érigé en collectivité territoriale et en même temps il reste une circonscription administrative.

L'État est représenté par un Gouverneur au niveau de la région, par un préfet au niveau de chaque département et par un sous-préfet au niveau de chaque arrondissement.

Carte n° 2: Découpage administrative de la région

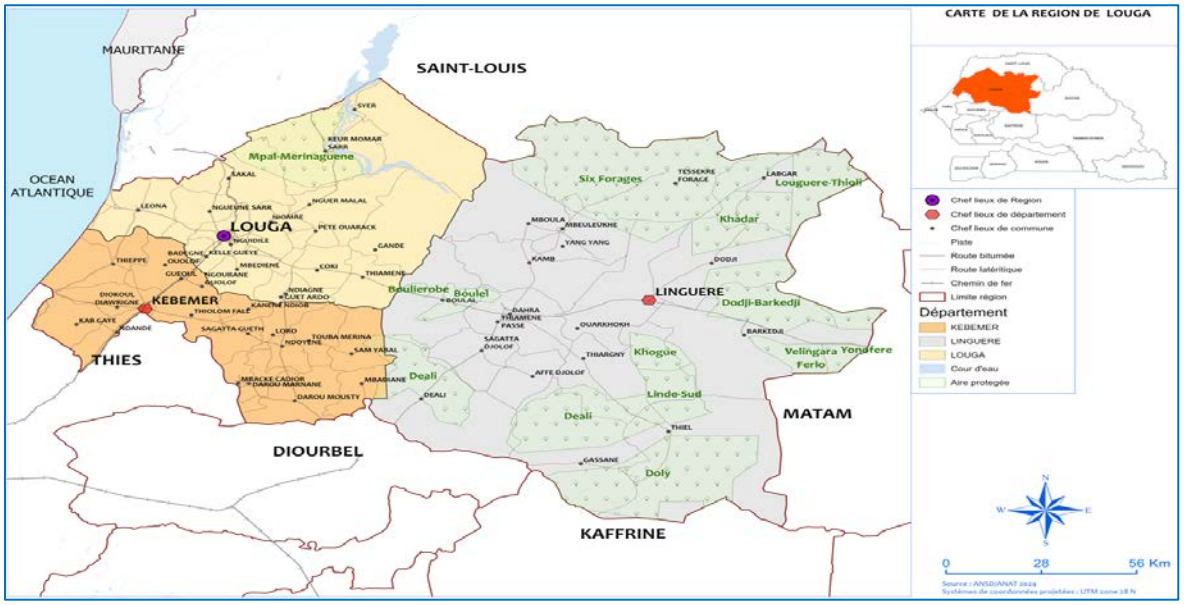

Source: ANSD/Bureau de la Numérisation Cartographique (BNC), 2023

Tableau n°I. 2: Départements, arrondissements et communes de la région de Louga

Département de Kébémer		Département de Linguère		Département de Louga	
ARRONDISSEMENTS/COMMUNES HORS ARRONDISSEMENT	**COMMUNES**	**ARRONDISSEMENTS/COMMUNES HORS ARRONDISSEMENT**	**COMMUNES**	**ARRONDISSEMENTS/COMMUNES HORS ARRONDISSEMENT**	**COMMUNES**
ARR. DAROU MOUSTY	DAROU MARNANE	ARR. BARKEDJI	BARKEDJI	ARR. COKI	COKI
ARR. DAROU MOUSTY	DAROU MOUSTY	ARR. BARKEDJI	GASSANE	ARR. COKI	GUET ARDO
ARR. DAROU MOUSTY	MBACKE CAJOR	ARR. BARKEDJI	THIARGNY	ARR. COKI	NDIAGNE
ARR. DAROU MOUSTY	MBADIANE	ARR. BARKEDJI	THIEL	ARR. COKI	PETE OUARACK
ARR. DAROU MOUSTY	NDOYENE	ARR. DODJI	DODJI	ARR. COKI	THIAMENE CAYOR
ARR. DAROU MOUSTY	SAM YABAL	ARR. DODJI	LABGAR	ARR. KEUR MOMAR SARR	GANDE
ARR. DAROU MOUSTY	TOUBA MERINA	ARR. DODJI	OUARKHOH	ARR. KEUR MOMAR SARR	KEUR MOMAR SARR
ARR. NDANDE	BADEGNE OUOLOF	ARR. SAGATTA DJOLOF	AFFE DJOLOFF	ARR. KEUR MOMAR SARR	NGUER MALAL
ARR. NDANDE	DIOKOUL DIAWRIGNE	ARR. SAGATTA DJOLOF	BOULAL	ARR. KEUR MOMAR SARR	SYER
ARR. NDANDE	GUEOUL	ARR. SAGATTA DJOLOF	DEALI	ARR. MBEDIENE	KELE GUEYE
ARR. NDANDE	KAB GAYE	ARR. SAGATTA DJOLOF	SAGATTA DJOLOF	ARR. MBEDIENE	MBEDIENE
ARR. NDANDE	NDANDE	ARR. SAGATTA DJOLOF	THIAMENE DJOLOF	ARR. MBEDIENE	NGUIDILE
ARR. NDANDE	THIEPPE	ARR. YANG YANG	KAMB	ARR. MBEDIENE	NIOMRE
ARR. SAGATTA	KANENE NDIOB	ARR. YANG YANG	MBEULEUKHE	ARR. SAKAL	LEONA
ARR. SAGATTA	LORO	ARR. YANG YANG	MBOULA	ARR. SAKAL	NGUEUNE SARR
ARR. SAGATTA	NGOURANE OUOLOF	ARR. YANG YANG	TESSEKRE FORAGE	ARR. SAKAL	SAKAL
ARR. SAGATTA	SAGATTA GUETH	ARR. YANG YANG	YANG YANG	COM. LOUGA	LOUGA
ARR. SAGATTA	THIOLOM FALL	COM. DAHRA	DAHRA		
COM. KEBEMER	KEBEMER	COM. LINGUERE	LINGUERE		

Source : Décret n° 2021-855 du 29 juin 2021 modifiant le décret n°2021-689 du 28 mai 2021 fixant le ressort territorial et le Chef-lieu des régions, départements et arrondissements

Chapitre II : POPULATION

II.1 Structure globale de la population

La population totale de la région de Louga recensée en 2023 s'élève à 1 125 908 habitants. En 2022, les projections démographiques ont estimé la population à 1 121 619 habitants.

A partir des données du RGPH-5, il convient de remarquer une légère supériorité numérique des hommes par rapport aux femmes avec des effectifs respectifs de 563 944 et 561 964, contrairement aux données des années antérieures où le nombre d'hommes était légèrement inférieur à celui des femmes. Dans l'analyse de toutes les caractéristiques d'une population, l'âge et le sexe représentent deux variables démographiques fondamentales dont il faut nécessairement tenir compte. La structure par âge et par sexe de la population résulte de la dynamique de la population notamment la fécondité, la mortalité et l'intensité des flux migratoires

La pyramide des âges est la représentation graphique de la structure par âge et par sexe d'une population donnée. Son allure (sommet rétréci et base très large) montre que la région de Louga, à l'instar du niveau national et des autres pays en développement a une population très jeune.

Aussi, la répartition par groupes d'âges quinquennaux fait ressortir, la jeunesse de la population. En effet, 62 % de la population a moins de 25 ans, Les enfants de moins de cinq ans constituent 12,2% de la population, Les personnes âgées de 60 ans et plus ne constituent que 6,5% de la population.

La structure par sexe et par âge de la population peut également être appréhendée à partir des grands groupes d'âges afin de déterminer le rapport de dépendance démographique. Ce dernier désignant le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne (ceux âgés de moins de 15 ans et 65 ans et plus) au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans. Cet indicateur rend compte de l'effectif des personnes potentiellement inactives qui sont à la charge des personnes potentiellement actives. Dans la région de Louga, il ressort du RGPH-5 que le rapport de dépendance démographique est de 81,8%, donc 100 personnes actives ont en charge 82 personnes inactives,

Le rapport de masculinité est un indicateur qui permet de saisir le poids numérique des hommes par rapport aux femmes dans une population ou un groupe d'âges. Globalement, le rapport de masculinité dans la région de Louga s'établit à 100,4, ce qui signifie que les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes. Le rapport de masculinité par groupes d'âges quinquennaux montre que parmi les individus âgés de moins de 25 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes (rapport de masculité supérieur à 100). A partir de 25 ans, la situation se renverse et l'effectitif des femmes devient supérieur à celui des hommes (rapport de masculinité inférieur à 100). Cette situation pourrait être la conséquence de la migration internationale qui touche plus les hommes que les femmes.

Définitions :

Rapport de masculinité : Rapport, dans une population ou un groupe d'âge, de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Toute valeur supérieure à 100 indique un surnombre des hommes et inversement.

Rapport de dépendance : Rapport entre l'effectif de la population d'âges généralement inactifs (enfants de moins de 15 ans et personnes âgées de 65 ans ou plus) et l'effectif de la population en âge de travailler (15-64 64 ans). Le résultat s'exprime en nombre de personnes âgées de moins de 15 ans et de 65 ans ou plus pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans.

En savoir plus

- Voir : *Rapport de projection de la population du Sénégal (2013-2063), Edition 2015*
- Rapport RGPH-5

https://www.ansd.sn/rapports/rgph-5-2023

Graphique n°2. 1: Pyramide des âges de la région de Louga en 2023

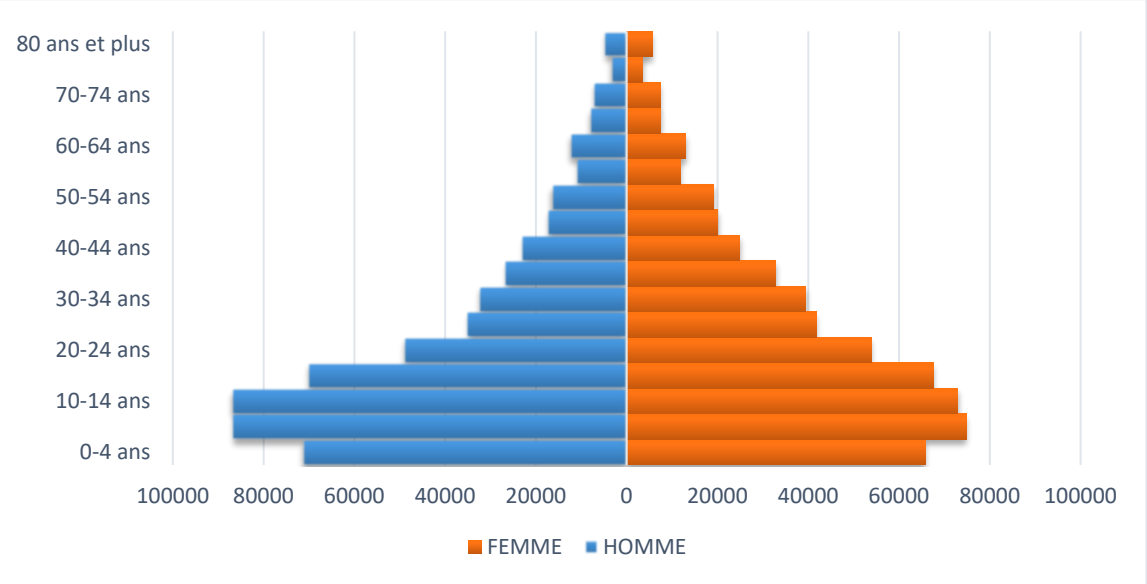

Source : ANSD, RHPH 5, 2023

Tableau n°II. 1: Répartition de la population par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe et rapport de masculinité en 2023

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Total	Part	RM
0-4 ans	71323	65784	137107	12,2%	108,4%
5-9 ans	86955	74775	161730	14,4%	116,3%
10-14 ans	87047	72963	160010	14,2%	119,3%
15-19 ans	70346	67530	137876	12,2%	104,2%
20-24 ans	49228	53863	103091	9,2%	91,4%
25-29 ans	35222	41765	76987	6,8%	84,3%
30-34 ans	32644	39410	72054	6,4%	82,8%
35-39 ans	26800	32856	59657	5,3%	81,6%
40-44 ans	23112	24906	48019	4,3%	92,8%
45-49 ans	17483	19991	37474	3,3%	87,5%
50-54 ans	16548	19223	35771	3,2%	86,1%
55-59 ans	11029	11813	22842	2,0%	93,4%
60-64 ans	12396	13029	25425	2,3%	95,1%
65-69 ans	8121	7534	15656	1,4%	107,8%
70-74 ans	7358	7380	14738	1,3%	99,7%
75-79 ans	3367	3525	6892	0,6%	95,5%
80 ans et plus	4965	5615	10580	0,9%	88,4%
Total	563944	561964	1125908	100,0%	100,4%

Source : ANSD, RGPH 5 2023

Tableau n°II. 2: • Répartition de la population par grands groupes d'âge, selon le sexe en 2023

Groupe d'âge	Masculin	Part	Féminin	Part	Total	Part
0-14 ans	245325	0,4350166	213522	38,0%	458847	40,8%
15-64 ans	294808	0,5227611	324386	57,7%	619196	55,0%
65 ans +	23811	0,0422223	24054	4,3%	47866	4,3%
Total	563944	1	561962	100%	1125909	100%

Source : ANSD, RGPH 5, 2023

II.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

La répartition de la population présente des disparités plus ou moins importantes entre les départements.

Il ressort des résultats du RGPH-5 de 2023, qu'au niveau de la région, le département de Louga, avec une population de 477 765 habitants présente le poids démographique le plus important (42,4% de la population), suivi du département de Kébémer avec 335921 habitants (29,8% de la population) et enfin du département de Linguère avec 312224 habitants (27,8% de la population). Il a été noté les mêmes tendances en 2022 avec les données de projections démographiques.

Par rapport au niveau national, les résultats du RGPH-5 montrent que le département de Louga est le 12ème département le plus peuplé du Sénégal, Kébémer et Linguère occupent respectivement les 23ème et 26ème place.

La région de Louga a une densité de population de 44 habitants au km^2 . Le département de Kébémer plus petit en terme de superficie présente la densité de population la plus élevée avec 88 habitants au km^2, suivi de Louga avec 85 habitants au km^2 et enfin de Linguère avec seulement 20 habitants au km^2.

L'analyse selon le milieu de résidence montre une large supériorité numérique de la population résidente en zone rurale sur celle résidente en zone urbaine (73,0% contre 27,0%).

Définitions :

Au Sénégal, une localité est considérée comme urbaine, par opposition à rurale, s'il s'agit d'un village/hameau/agglomération : *(i)* ayant une population d'au moins égale 4400 ou plus .habitants ; *(ii)* ayant une zone de bâti continu (distance moyenne inférieure à 50 mètres entre deux concessions, avec une précision de plus ou moins 5 mètres) ; *(iii)* dont la proportion des ménages pratiquant l'agriculture au sens large est inférieure à 70% ; *(iv)* dont la proportion de ménages ayant accès à l'électricité est supérieure ou égal à 59% ; *(vi)* dont la proportion de ménages ayant accès à l'eau est supérieure ou égale e à 36% ; *(vii)* se trouvant à moins de cinq (5) Km d'un collège ou d'un lycée ; *(viii)* se trouvant entre un (1) et quatre (4) Km d'un poste de santé ou centre de santé selon le district sanitaire.

En savoir plus :

Voir : Rapport de projection de la population du Sénégal (2013-2063), Edition 2015

Rapport RGPH-5

Graphique n°2. 2: Répartition de la population par département en 2023

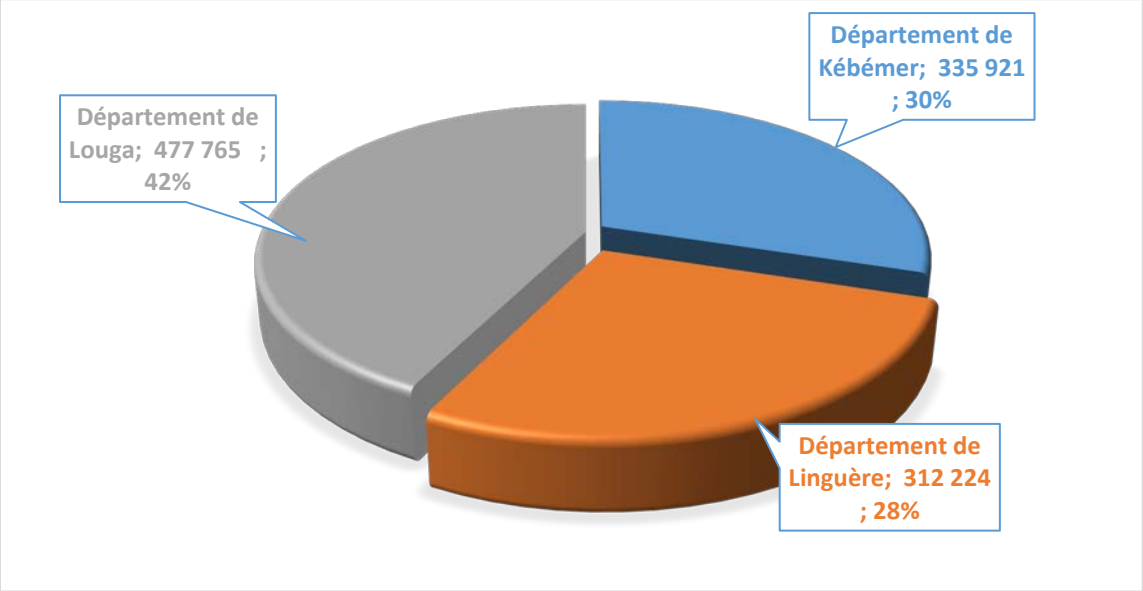

Source : Rapport RGPH 5, 2023

Graphique n°2. 3: Répartition de la population par milieu de résidence en 2023

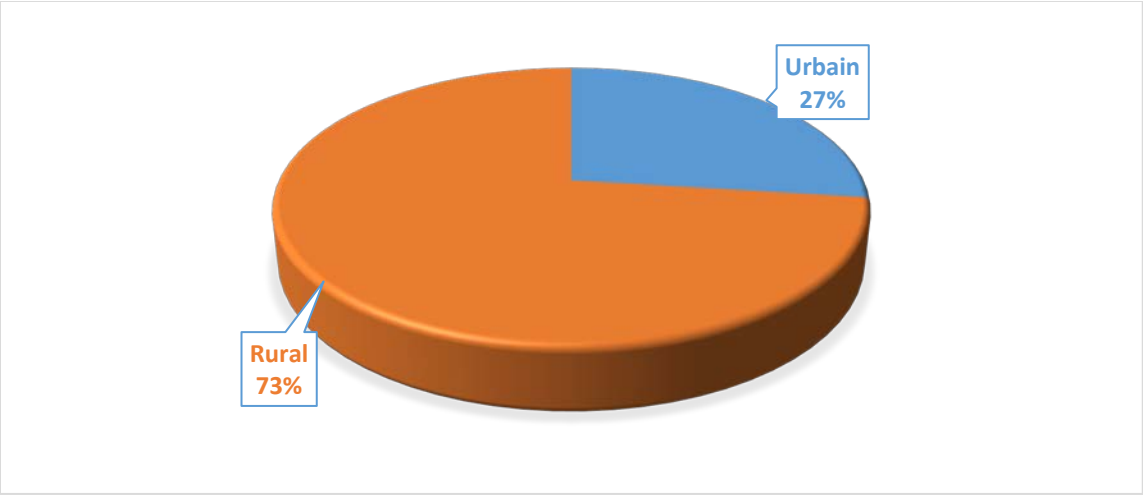

Source : Rapport RGPH5, 2023

Tableau n°II. 3: Densité de la population par département en 2023

Circonscription administrative	Hommes	Femmes	Population	Poids démographique	Rapport de masculinité	Superficie	Densité
Département de Kébémer	168 872	167 048	335 920	29,8%	101,1	3 823	88
Département de Linguère	158 264	153 960	312 224	27,7%	102,8	15 375	20
Département de Louga	236 808	240 956	477 764	42,4%	98,3	5 649	85
Région de Louga	**563 944**	**561 964**	**1 125 908**	**100,00%**	**100,4**	**24 847**	**45**

Source : Rapport RGPH5, 2023

II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

Les statistiques du mouvement de la population enregistrent des modifications incessantes qui affectent la population. Elles portent sur le mouvement naturel de la population (naissances, mariages, changements de résidence, décès, etc,) et sur les statistiques migratoires (flux migratoires). Les statistiques du mouvement de la population servent de base à l'étude de l'évolution de la population, dénommée parfois dynamique de la population. Les recensements constituent d'ordinaire la principale source d'informations sur l'état de la population.

Le taux brut de natalité qui désigne le rapport entre le nombre annuel de naissances vivantes et la population totale moyenne sur une période et un territoire donnés. Dans la région de Louga, il s'est établi à 30‰ en 2023 contre 35,6‰ en 2013, soit une baisse de 5,6 points.

La fécondité quant à elle, désigne la fréquence des naissances au sein des femmes en âge de procréer (15-49 ans). La fécondité peut être évaluée à l'aide de plusieurs indicateurs, tels que les taux de fécondité spécifiques par âge, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), le taux Global de Fécondité générale (TGFG) et la Décendance Finale (DF).
L'ISF, qui représente le nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie si elle connaissait les taux de fécondité spécifiques par âge de l'année en question, est souvent privilégié pour mesurer la fécondité. Au niveau de la région de Louga, l'ISF est de 4,4 enfants par femme.

Le niveau de mortalité est un indicateur clé de la santé globale de la population. Il peut permettre d'évaluer les progrès réalisés dans le domaine de la santé et aider les autorités du secteur à planifier et à mettre en œuvre des projets, programmes et politiques adaptés. Au niveau de la région de Louga, le taux brut de mortalité s'établit à 5,2‰ contre 5,6‰ pour le niveau national.
Le risque pour un enfant de décéder avant son premier anniversaire (mortalité infantile) est de 41,6‰ ; Le risque pour un enfant de décéder entre le premier et quatrième anniversaire (mortalité juvénile) est de 14,4‰ avec des disparités selon le sexe (16,0‰ pour les filles et 12,9‰ pour les garçons).

La région de Louga constitue une zone de départ d'émigrants internationaux par excellence. Le solde migratoire international est déficitaire et s'établit à -11 235 au cours des 5 dernières. Ce déficit est plus important dans le département de Louga (-6652) suivi du département de Kébémer (-3365) et du département de Linguère (-1218).

Par rapport à la migration interne au cours des 5 dernières années, un déficit est également noté mais avec le département de Kébémer qui vient en tête (-29403), suivi du département de Louga (-7938) et du département de Linguère (-1791)

.

Définitions :

On étudie sous le nom de **fécondité**, les phénomènes quantitatifs directement liés à la procréation des enfants au sein des populations ou des sous-populations. Le mot **natalité** est utilisé pour désigner la fréquence des naissances au sein des populations proprement dites, à l'exclusion des sous-populations, et l'on entend plus particulièrement par fécondité la fréquence des naissances au sein d'ensembles en âge de procréer (femmes de 15-49ans). La **naissance** est définie comme résultant d'un accouchement.
Indice Synthétique de Fécondité (ISF) qui représente le nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie si elle connaissait les taux de fécondité spécifiques par âge de l'année en question, est souvent privilégié pour mesurer la fécondité. Egalement appelé somme des naissances réduites ou descendance du moment, représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze mois ayant précédé le recensement ou l'enquête. Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observés au cours de cette période.
Mortalité : elle désigne l'action de la mort sur les populations. C'est un phénomène démographique qui étudie la survenance des décès dans une population. Il se traduit par des évènements appelés décès (Gendreau, 1993). Le **taux de mortalité** décrit la mortalité dans la population générale sans référence particulière à un sous-groupe. Il est calculé en rapportant les décès enregistrés dans la population pendant une période donnée (généralement une année) à l'effectif moyenne de cette population. Pour éviter de manipuler des fractions décimales, le taux de mortalité est généralement calculé pour 1,000.
On appelle **migration, ou mouvement migratoire**, un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée.
Solde migratoire : le solde migratoire appelé aussi bilan migratoire est la différence entre les entrées et les sorties d'une unité administrative. Ce solde est positif lorsque les entrées enregistrées sont supérieures aux sorties.
L'**accroissement d'une population** ouverte se décompose en un accroissement par migrations ou **solde migratoire** et en un **accroissement naturel** résultant de la balance des naissances et des décès.

En savoir plus :

Rapport de l'Enquête Démographique et de Santé Continue de 2023
Rapport RGPH-5
Demopædia, Dictionnaire démographique multilingue sur https://www.demopaedia.org/tools/?lang=fr
https://www.ansd.sn/enquete-et-etude/enquete-demographique-et-de-sante-continue-edsc-2023

Tableau n°II. 4: Evolution du brut de natalité national et régionale

REGIONS	Taux brut de natalité (‰)	
	2013	2023
LOUGA	35,6	30
SENEGAL	37,2	31

Source : ANSD, RGPH 5, 2023

Tableau n°II. 5: Evolution de la fécondité et de la moralité régionale et nationale

REGIONS	**ISF**			**Taux brut de mortalité**		
	RGPH 2013	EDS-C 2017	RGPH 2023	RGPH 2013	EDS-C 2017	RGPH 2023
LOUGA	5	5,1	4,4	7,3		5,2
SENEGAL	5,1	4,6	4,2	7,7		5,6

Source : ANSD, RGPH 5, 2023

Tableau n°II. 6: Evolution de la mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile

		LOUGA	**SENEGAL**
Quotient de mortalité infantile (‰)	RGPH 2013	57,3	53
	EDS-C 2017	48	42
	RGPH 2023	41,6	48,3
Quotient mortalité juvenile (‰)	RGPH 2013	24,5	27,2
	EDS-C 2017	17	15
	RGPH 2023	14,4	18,3
Quotient mortalité infanto juvénile(‰)	RGPH 2013	80,4	78,7
	EDS-C 2017	64	56
	RGPH 2023	55,4	65,8

Source : ANSD, RGPH 5, 2023

Tableau n°II. 7: Statistiques sur la migration (internationale et interne) en 2023

DEPARTEMENT DE RESIDENCE ACTUELLE (AU DENOMBREMENT)	Migration interne au cours des 5 derniers années			Migration internationale des 5 dernières années		
	ENTREES	SORTIES	Solde absolu	ENTREES	SORTIES	Solde absolu
KEBEMER	7449	36852	-29403	3474	109	-3365
LINGUERE	9315	11106	-1791	1258	40	-1218
LOUGA	6437	14374	-7938	7013	361	-6652
REGION	23 201	62 332	-39 132	11 745	510	-11 235

Source : ANSD, RGPH 5, 2023

Chapitre III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

III.1 Occupation physique du territoire

La région de Louga présente un relief plat avec des formations dunaires dans sa partie occidentale et septentrionale, des affleurements latéritiques à l'Est et des sols ferrugineux tropicaux lessivés (les sols diors) au Centre. La région comporte trois zones éco-géographiques *(source : Plan d'Action Foncier pour la Gestion des Ressources Naturelles)* qui prennent en compte un ensemble de facteurs hydrographiques, biophysiques et socioéconomiques permettant d'avoir des espaces plus ou moins homogènes :

- **La *zone du bassin arachidier***, aux sols ferrugineux tropicaux peu lessivés et dégradés en surface à cause des cultures sous pluies intenses et sans jachère. La couverture végétale est devenue un élément très rare et les dunes de sables se reconstituent au gré des vents assez forts pendant une bonne période de l'année. Le bassin arachidier correspond à la zone où domine la culture de l'arachide. Il couvre une partie des régions de Louga (départements de Louga et Kébémer) et de Thiès, la totalité des régions de Diourbel, Fatick et Kaolack et l'Ouest de la région de Tambacounda.

- La ***zone des Niayes*** aux sols bruns et brus rouges (argileux) très propices au maraîchage correspond à une bande de terre qui longe le littoral Nord entre Dakar et le Sud du Delta du Fleuve Sénégal. Elle est caractérisée par la présence des « Niayes » qui sont des dépressions inter-dunaires où affleure la nappe phréatique et où se pratiquent des cultures maraichères. Toutefois, l'ensevelissement des cuvettes à vocation maraîchère par du sable et le renforcement du peuplement humain au détriment des zones arides pourraient constituer une menace sérieuse à l'équilibre de certains sous-espaces présentant un micro climat particulier. Sur le plan administratif, la zone des Niayes regroupe la région de Dakar, ainsi qu'une partie des régions de Thiès (départements de Thiès et Tivaouane) et de Louga sur 15 km de large, de la mer vers l'intérieur (département de Louga et Kébémer) ;

- La ***zone sylvopastorale***, avec ses affleurements latéritiques, présente une valeur agronome très faible et demeure inapte à la culture. Elle est l'une des zones éco-géographiques les plus vastes du pays. Cette zone mieux arrosée que les parties Ouest et Nord de la région, reste remarquablement aride et à la proie des feux de brousse pendant la saison sèche en raison de l'influence quasi-permanente de l'harmattan. L'élevage extensif constitue l'activité dominante en raison de l'appartenance d'une grande partie de son territoire (65%) à la zone sylvopastorale. Administrativement, la zone sylvo-pastorale est à cheval sur une partie des régions de Saint-Louis et de Louga (départements de Louga et de Linguère).

Au cours de l'année 2022, le service régional de l'urbanisme de la région de Louga a reçu 324 demandes d'autorisation de construire dont 67 ont été autorisées soit un pourcentage de 20,8%. En 2023, le nombre de demande a connu une baisse de 11%, s'établissant à 289 avec toujours 67 autorisations accordées. Selon le service régional de l'urbanisme, la faiblesse des autorisations se justifie par un défaut de signature des dossiers issus de la mairie de Louga. Par ailleurs , le nombre de lotissement est passé de 3 en 2022 à 9 en 2023, soit une progression de 200 %.

En savoir plus :

Le Plan Directeur Forestier élaboré en 1993, a subdivisé le Sénégal en **six zones éco-géographiques** selon des critères qui prennent en compte un ensemble de facteurs hydrographiques, biophysiques et socioéconomiques permettant d'avoir des espaces plus ou moins homogènes dans une perspective d'aménagement intégré et de gestion des ressources naturelles. Cette logique de découpage naturel s'inscrit dans la perspective de la lutte contre la désertification et la restauration des écosystèmes fortement dégradés du nord au sud du pays.

https://ipar.sn/IMG/pdf/1996_PlanActionFoncierSenegal.pdf

https://hcct.sn/content/statut-des-villes-et-communes-capitales-de-r%C3%A9gion-et-des-p%C3%B4les-urbains

Carte n° 3: Zones éco géographiques du Sénégal

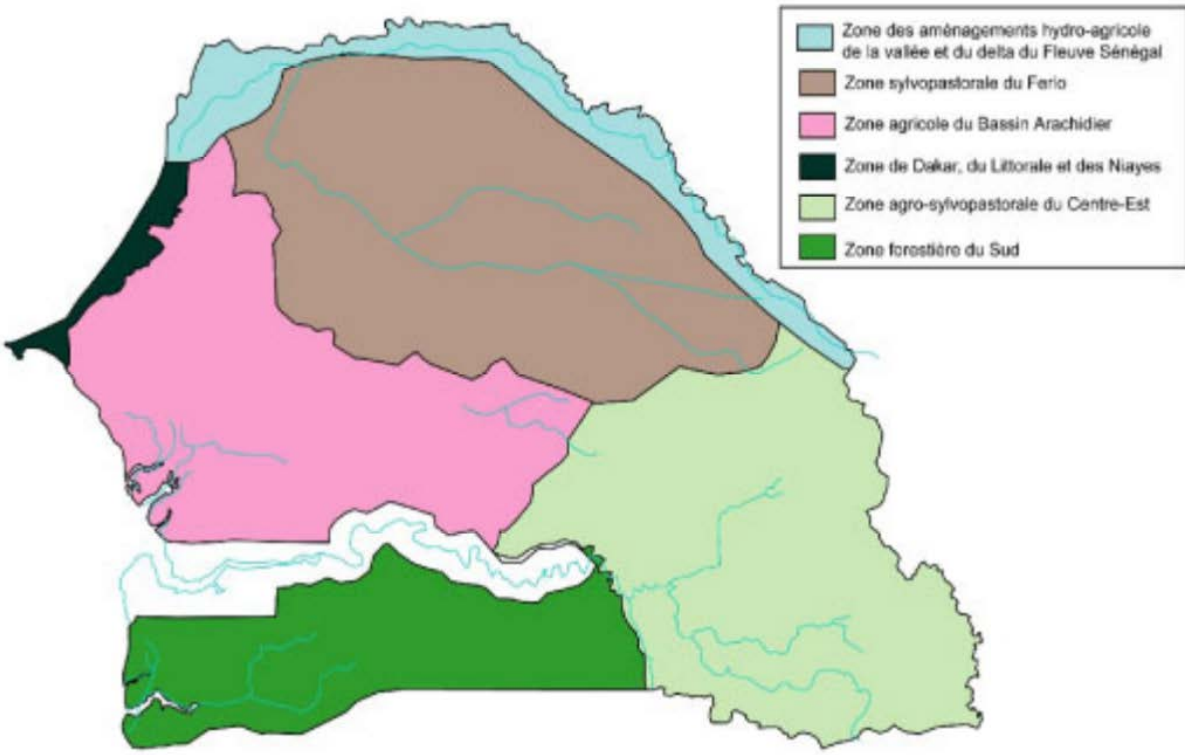

Source : Haut Conseil des collectivités territoriales, Rapport d'étude : Statut des villes et communes capitales de région et du pôle urbain de Diamniadio ; l'exemple de Dakar, Kaolack, Thiès, Ziguinchor et Saint-Louis

Tableau n°III. 1: Evolution de quelques indicateurs de l'urbanisme

Années	Dossiers déposés	Dossiers autorisés	nbre de lotissements
2022	324	67	3
2023	289	67	9
Variation (%)	-11%	0%	200%

Source : Urbanisme et Habitat, Division Régionale de Louga

III.2 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

- ***Patrimoine forestier***

La région de Louga compte globalement 18 forêts classées sur une superficie de 935 540 hectares, dont 14 dans le département de Linguère sur une superficie de 835 937 hectares, 3 dans le département de Louga sur une superficie de 74 603,66 hectares et une seule dans le département de Kébémer sur une superficie de 25 000 hectares. Le taux de classement global de la région est évalué à 32,1%. Le département de Linguère est en tête avec un taux de classement de 42,4%, suivi du département de Louga avec 13,2% et enfin du département de Kébémer avec 6,5%.
L'effet du changement climatique combiné aux actions anthropiques notamment les coupes abusives et les feux de brousse continuent d'accentuer la dégradation forestière. La protection des forêts demeure un impératif pour un développement économique et social de la région. Dans ce cadre plusieurs actions notamment, le reboisement, l'ouverture et la réhabilitation de pare-feu sont menées dans la région.

- ***Production de plants***

La production de plants dans la région a diminué de la moitié entre 2022 et 2023 en passant de 962 149 à 485 855 plants. La production de plants est plus importante dans le département de Louga avec 394 534 en 2022 et 233 439 en 2023.
Durant l'année 2022, une superficie de 17,44 km2 de terre a été reboisée, contre 1,9 km2 en 2023. Le nombre de kilomètres reboisé (brise vent, haies-vives, axes routiers...) a aussi diminué passant de 163,48 km à 71,47 km, soit 92 km de moins. Pour lutter contre les feux de brousse, des pares-feux sont ouverts dans le département de Linguère sur 15 km en 2022 et 47 km en 2023 ; en plus des pares-feux sont réhabilités sur 45 km en 2022 et sur 15 km en 2023.

- ***Situation des feux de brousse***

Durant l'année 2022, les feux de brousse ont ravagé une superficie de 1437,8 hectares de forêt dans la région de Louga et 6106,5 hectares en 2023. Le département de Linguère malgré la présence de pare-feu est le plus touché avec des superficies brûlées de 701,8 hectares en 2022 et 5360 hectares en 2023, soit respectivement 48,8% et 87,8% des superficies brûlées. Dans le département de Louga, les superficies brulées passent de 626,5 à 633,5 hectares entre 2022 et 2023, soit 3,5 hectares supplémentaires. Dans le département de Kébémér, bien que moins touché, 109,5 hectares sont brûlées en 2022 et 113 hectares en 2023, soit 7 hectares de plus.

- ***Protection des forêts : résultats pour la lutte contre les feux de brousse et la déforestation (coupe abusive)***

Des comités de protection sont mis en place pour lutter contre les feux de brousse et la déforestation (coupe abusive). Ainsi, au niveau régional, il existe 249 comités de lutte contre les feux de brousse répartis entre les 3 départements. Le département de Linguère compte 125 comités, suivi du département de Kébémer avec 92 comités et enfin du département de Louga avec 32 comités. Seuls 11 comités tous logés dans le département de Linguère sont équipés pour lutter efficacement contre ce fléau.

Tableau n°III. 2: Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Forêts Classées				
	Nombre		**Superficie (Ha)**		**Taux de classement (%) en 2023**
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	
Kébémer	1	1	25 000,00	25 000,00	6,5
Linguère	14	14	835 937,00	835 937,00	42,4
Louga	3	3	74 603,66	74 603,66	13,2
Région	**18**	**18**	**935 540,66**	**935 540,66**	**32,1**

source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Louga

Tableau n°III. 3: Evolution des indicateurs de protection de la forêt par circonscription administrative

Indicateurs	2022				2023				Variation Région	
	Kébémer	**Linguère**	**Louga**	**Région**	**Kébémer**	**Linguère**	**Louga**	**Région**	**en volume**	**(%)**
Production de plants	136 410	431 205	394 534	**962 149**	81 391	171 070	233 439	**485 855**	- 476 294	-49,5%
Superficies de terres reboisées (km2)	0,26	15,43	1,75	**17,44**	0,19	1,63	0,08	**1,90**	- 16	-89,1%
Nombres de Km reboisés (brise vent. haies-vives, axes routiers...)	81.902	60,97	20,61	**163,48**	4,95	43,42	24,18	**71,47**	- 92	-56,3%
Nombre de KM de pare-feu ouverts	-	15,00	-	**15,00**	-	47,00	00	**47,00**	32	213,3%
Nombre de Km pare-feu réhabilités	00	45,00	-	**45,00**	-	15,00	00	**15,00**	- 30	-66,7%
Nombre de permis de coupe de bois	ND	ND	ND	**ND**	ND	ND	ND	**ND**		

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Louga

Tableau n°III. 4: Evolution de la situation des feux de brousse par département

Département	Superficies brulées (hectares)		Part (%)		Variation (en hectares)
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	
Linguère	701,8	5360	48,8%	87,8%	4658,2
Kébémer	626,5	633,5	43,6%	10,4%	7
Louga	109,5	113	7,6%	1,9%	3,5
Total région	**1437,8**	**6106,5**	**100,0%**	**100,0%**	**4668,7**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Louga

Tableau n°III. 5: Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

Nombre de comités de lutte contre les feux de brousse	2022				2023			
	Kébémer	**Linguère**	**Louga**	**Région**	**Kébémer**	**Linguère**	**Louga**	**Région**
Existants	92	125	32	**249**	92	125	32	**249**
Equipés	0	11	0	**11**	0	1	2	**3**
Sous - équipés								
Pas du tout équipés								

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Louga

III.3 Conditions climatiques

Température

La région de Louga fait partie des régions les plus chaudes du Sénégal avec un climat de type sahélien (sec et aride). Les températures varient en moyenne de 17,7°C à 39,3°C en 2022 et de 17,9°C à 40,2°C en 2023. Il faut noter que les températures les plus basses (moins de 20°C) sont enregistrées durant les mois de décembre, janvier, février et mars; les températures les plus élevées (plus de 37°C) étant enregistrées en avril, mai, octobre et novembre.

Humidité

La région de Louga connaît des variations saisonnières extrêmes en ce qui concerne l'humidité perçue. La période la plus lourde de l'année dure 5,9 mois, du 12 mai au 9 novembre, avec une sensation de lourdeur, oppressante ou étouffante au moins 25 % du temps. Le mois ayant le plus grand nombre de jours lourds à Louga est août, avec 31,0 jours lourds ou plus accablants. Le mois ayant le moins de jours lourds à Louga est janvier, avec 0,2 jour lourds ou plus accablants.

Pluviométrie

Dans la région, la pluviométrie est inégalement répartie selon les zones. Le département de Linguère, le plus pluvieux de la région a enregistré un cumul des précipitations de 4503,7 mm en 2022 et de 3519 mm en 2023, soit une baisse de 984,7 mm de pluies. Par contre, la pluviométrie a connu une hausse dans les départements de Louga et de Kébémer avec des variations positives respectives de 170,9 mm et de 184,6 mm, Glogalement, le cumul des précipitations dans la région a connu une baisse de 629,2 mm allant de 7582,2 mm à 6953 mm.

Aussi, il est noté dans la plupart des zones, une baisse du nombre de jours de pluies entre 2022 et 2023. Cette baisse du nombre de jours s'est plus accentuée dans le département de Linguère. Dans certaines zones, le nombre de jours de pluies a baissé d'une quinzaine de jours (Sagatta Djolof, Labgar). Dans le département de Louga, également, des baisses du cumul des précipitations sont enregistrées ; ces baisses vont de 12 à 4 jours selon les stations. Dans le département de Kébémer par contre des hausses des nombres de jours de précipitations sont enregistrées dans les différentes stations.
Au cours des 10 dernières années (2012 à 2023), des variations importantes sont enregistées sur le nombre de jours de pluies et sur le cumul des précipitations. L'année 2014 a été la plus pluvieuse avec globalement 16 jours de pluies et 210,8 mm de pluies. Un pic du cumul des précipitations est enregistré en 2020 avec 596,6 mm de pluies sur 36 jours de pluies. Le record du nombre de jours de pluies est enregistré en 2022 avec 59 jours de pluies pour 454,5 mm de pluies.

Vents

La vitesse horaire moyenne du vent à Louga connaît une variation saisonnière considérable au cours de l'année. La période la plus venteuse de l'année dure 7,3 mois, du 4 décembre au 14 juillet, avec des vitesses de vent moyennes supérieures à 15,8 kilomètres par heure. Le mois le plus venteux de l'année à Louga est le mois d'avril, avec une vitesse horaire moyenne du vent de 20,6 kilomètres par heure. La période la plus calme de l'année dure 4,7 mois, du 14 juillet au 4 décembre. Le mois le plus calme de l'année à Louga est le mois de septembre, avec une vitesse horaire moyenne du vent de 10,7 kilomètres.

En savoir plus :

https://fr.weatherspark.com/y/31594/M%C3%A9t%C3%A9o-moyenne-%C3%A0-Louga-S%C3%A9n%C3%A9gal-tout-au-long-de-l'ann%C3%A9e#google_vignette

Tableau n°III. 6: Relevé de la pluviométrie

Stations		2022		2023		Variation 2022-2023	
		Nombre de jours de pluies	Cumul de précipitations (mm)	Nombre de jours de pluies	Cumul de précipitations (mm)	Nombre de jours de pluies	Cumul de précipitations (mm)
Louga	**Sakal**	20	285,6	16	270,1	-4	-15,5
	Mbédiène	29	230,6	21	272,9	-8	42,3
	Keur M SARR	22	204,6	12	173,3	-10	-31,3
	Louga	40	424,2	28	470,5	-12	46,3
	Ndiagne	19	246,2	19	332,7	0	86,5
	Leona	20	229,4	15	286,4	-5	57
	Koki	29	327,2	20	312,8	-9	-14,4
	TOTAL		**1947,8**		**2118,7**		**170,9**
Linguère	**Linguère météo**	36	411,5	21	414	-15	2,5
	SDDR	32	382,4	21	393,2	-11	10,8
	Dahra	29	361,2	16	217,1	-13	-144,1
	Barkédji	27	389,5	16	263,7	-11	-125,8
	Thièl	31	398	18	358	-13	-40
	Gassane	22	360,5	16	341,7	-6	-18,8
	Déaly	32	520,4	18	305,6	-14	-214,8
	Sagatta Djolof	24	419,2	12	252,5	-12	-166,7
	Dodji	23	343	16	291,8	-7	-51,2
	Labgar	29	437,1	15	192,4	-14	-244,7
	Yang-Yang	20	240,6	13	148	-7	-92,6
	Loumby	19	240,3	11	341	-8	100,7
	TOTAL		**4503,7**		**3519**		**-984,7**
Kébémer	**Kébémer**	24	350,5	25	362,2	1	11,7
	Sagatta Gueth	16	200,9	22	318,2	6	117,3
	Darou Mousty	19	291,4	28	341,9	9	50,5
	Ndande	20	287,9	24	293	4	5,1
	TOTAL		**1130,7**		**1315,3**		**184,6**
REGION			**7582,2**		**6953**		-629,2

Source : DRDR

SECTION C. EMPLOI ET TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHÔMAGE

Chapitre IV : EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

En 2023, la répartition de la population en âge de travailler de la région montre que le milieu rural abrite la plus grande partie de la population en âge de travailler (70,7% contre 29,3% pour le milieu urbain source ANSD/ENES). La structure par groupe d'âge et par sexe révèle son caractère jeune et féminin avec des niveaux d'instruction faibles. En effet, 53,7% de cette population est constituée de femmes, contre 46,3% d'hommes. Les jeunes âgés entre 15 et 35 ans constituent 56,9 % de la population en âge de travailler et la majeure partie de celle-ci n'a aucun niveau d'instruction (75,8%). Le niveau préscolaire/primaire est atteint par 9,8%, le secondaire par 13% et le supérieur par 1,4% de la population en âge de travailler.

En 2023, le taux d'activité régional s'est établi à 71,3%. Il est plus important en milieu rural (74,9%) qu'en milieu urbain (25,1%). Les individus qui n'ont aucun niveau d'instruction représentent (83,3%). Par rapport au sexe et au groupe d'âge, le taux d'activité est plus important chez les hommes (54,8%) et les personnes âgées de 35ans et plus, respectivement.

La part de la population qui n'est ni en emploi ni en formation est de 49,7%.

Elle est majoritairement constituée de femmes (68,6%) et réside en grande partie en milieu rural (71,4%). Plus de la moitié de cette population qui n'a ni emploi ni qualification (51,5%) est âgée de moins de 25 ans. Cette proportion est de l'ordre de 23,3% pour les jeunes dont l'âge est compris entre 25 et 35 ans et de 25,2% pour ceux âgés de plus de 35 ans. En outre, les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction représentent 70,1% de la population qui n'est ni en emploi ni en formation. Cette statistique est de l'ordre de 17,1% pour le secondaire, 10,5% pour le préscolaire/ primaire et 1,6% pour le niveau supérieur.

Pour ce qui est de la population en emploi régionale, elle est plus présente en milieu rural (69,7%) et est majoritairement constituée d'hommes (61,2%). Cette prédominance de la population en emploi en zone rurale dans la région de Louga pourrait être attribuée à l'importance de la pratique de l'agriculture dans la région, et aux opportunités d'emploi limitées en zone urbaine. Il ressort de l'analyse, selon le groupe d'âge et le niveau d'instruction, que dans la région de Louga, plus de 6 personnes sur 10 qui ont un emploi sont âgés de 35 ans et plus et plus de 8 personnes sur 10 n'ont aucun niveau d'instruction

.

Définitions :

*La **population en âge de travailler** est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives, des inactives. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans.*

Tableau n°IV. 1: Répartition en pourcentage de la population en âge de travailler, du taux d'activité et de la population ni en emploi, ni en formation par milieu de résidence, par sexe, par groupe d'âge et par niveau d'instruction en 2023

Modalités	Population en âge de travailler	Taux d'activité	Population ni en emploi ni en formation	Population en emploi
milieu de residence				
Urbain	29,3%	25,1%	28,6%	30,3%
Rural	70,7%	74,9%	71,4%	69,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Sexe				
Masculin	46,3%	54,8%	31,4%	61,2%
Féminin	53,7%	45,2%	68,6%	38,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Groupe d'Age				
[15-24ans]	33,8%	24,7%	51,5%	15,9%
[25-34ans]	23,1%	24,6%	23,3%	22,6%
[35 et plus[	43,1%	50,7%	25,2%	61,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Niveau d'instruction				
Aucun niveau	75,8%	83,3%	70,1%	81,3%
Prescolaire/Primaire	9,8%	8,1%	10,5%	9,2%
Secondaire	13,0%	7,4%	17,9%	8,3%
Supérieur	1,4%	1,2%	1,6%	1,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ANSD/ENES

IV.2 Etablissements ouverts, conflits et contrats de travail

En 2023, 59 établissements ont été déclarés ouverts, contribuant à la création de 269 emplois, contre 74 établissements ouverts en 2021 et 216 emplois générés en 2022. Bien que le nombre d'établissements ouverts ait baissé de 20,3%, le nombre d'emplois générés a connu une hausse de 24,5%.

Le nombre d'établissements fermés est passé de 6 à 5 entre 2022 et 2023, entrainant des pertes de 13 et 8 emplois respectivement, soit une hausse de 38,5%.

En 2023, l'inspection régionale du travail et de la sécurité sociale (IRTSS) de Louga a examiné 1432 contrats de travail, marquant une diminution de 19,3% par rapport à l'année précédente ou 1775 contrats ont été soumis à leur évaluation. Les CDD sont majoritaires. En 2022, la région enregistrait 850 contrats de travail, contre 1127 contrats en 2023, soit une hausse de 277 contrats en valeur absolue. Les CDI ont connu une baisse, passant de 272 contrats en 2022 à 207 en 2023. Les contrats de stage ont enregistré une diminution considérable, passant de 202 en 2022 à 24 en 2023. Une transition marquante a été observée avec l'introduction de 244 contrats d'Apprentissage en 2021, contre une absence en 2020. Il est noté l'existence de travailleurs saisonniers avec respectivement 426 en 2022 et 18 en 2023 et d'apprentis avec 25 en 2022 et 56 en 2023. Une analyse selon le sexe montre une prédominance des hommes pour tous les types de contrats de travail proposés par les employeurs.

L'immatriculation est une exigence légale, assurant que les travailleurs sont légalement autorisés à exercer une activité professionnelle et qu'ils bénéficient des droits de protection appropriés. Dans ce cadre 87 travailleurs ont été immatriculés en 2022 contre 65 en 2023, soit une diminution de 25,3% (22 immatriculations de moins).

Concernant les conflits individuels de travail, au cours de l'année 2022, 19 sont enregistrés par l'IRTSS contre 29 en 2023. Selon le sexe, les hommes sont les plus concernés par les conflits individuels (89,5% en 2022 et 93,1% en 2023).

En savoir plus :

En vertu de l'article L220 du code du travail, toute entité, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale envisageant l'établissement ou l'ouverture d'un chantier est tenu de procéder à une déclaration à l'inspection du travail. Cette démarche règlementaire vise à instaurer une traçabilité rigoureuse des activistes économiques, assurant ainsi la conformité aux normes en vigueur en matière d'emploi et de conditions de travail. La portée de cette obligation dépasse l'ouverture initiale d'un établissement et englobe également des changements tels que la fermeture, le transfert, la mutation, ainsi que toute modification substantielle affectant un établissement

Tableau n°IV. 2: Evolution des établissements ouverts/fermés et emplois générés/perdus en 2022 et 2023

Indicateurs	Etablissements ouverts		Etablissements fermés	
	Nombre	**Emplois générés**	**Nombre**	**Emplois perdus**
2022	74	216	06	13
2023	59	269	05	08
Variation (%)	-20,3%	24,5%	-16,7%	-38,5%

Source : Inspection Régional du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS)

Tableau n°IV. 3: Evolution des contrats enregistrés en 2022 et 2023 selon le type

Année	Types de contrats												
	CDD		**CDI**		**TEMPORAIRE**		**STAGE**		**SAISONNIER**		**APPRENTIS**		**TOTAL**
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
2022	543	307	189	83	00	00	102	100	410	16	17	08	1775
2023	774	353	156	51	00	00	08	16	16	02	36	20	1432
Variation (%)	42,5 %	15,0 %	-17,5 %	-38,6 %			-92,2 %	-84,0 %	-96,1 %	-87,5 %	111,8%	150,0%	-19,3 %

Source : Inspection Régional du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS)

Tableau n°IV, 4: Effectif des travailleurs immatriculés

Année	Travailleurs immatriculés
2022	87
2023	65
Variation (%)	-25,3%

Source : Inspection Régional du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS)

Tableau n°IV. 5: Nombre de conflits individuels de travail

Année	Conflits individuels de travail		
	Sexe	**Nombre**	**Part (%)**
2022	Hommes	17	89,5%
	Femmes	02	10,5%
	Total	**19**	
2023	Hommes	27	93,1%
	Femmes	02	6,9%
	Total	**29**	
Variation (%)	Hommes	58,8%	
	Femmes	0,0%	
	Total	**52,6%**	

Source : Inspection Régional du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS)

Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL ET CHÔMAGE

V.1 Travail familial

Dans la région de Louga, la proportion d'aides familiaux s'est établie à 20,6% de la population en âge de travailler en 2023. La répartition spatiale montre que cette population évolue essentiellement dans le milieu rural (95,5%) contre seulement 4,5% dans le milieu urbain. Par rapport au sexe, les hommes qui travaillent en tant qu'aide familial sont plus nombreux (53,3%).

La répartition selon le groupe d'âge et le niveau d'instruction fait ressortir certaines disparités dans la région. En effet, les individus âgés entre 15 et 24 ans représentent plus de la moitié des aides familiaux de la région (54,7%). Ils sont suivis par ceux qui sont âgés entre 25 et 34 ans qui représentent 25,3% de la population des aides familiaux. Ceux âgés de plus de 35 ans viennent en dernière position avec une proportion de 20%. De même plus de 9 aides familiaux sur 10 n'ont aucun niveau d'instruction et 5,4% ont atteint seulement le niveau préscolaire/primaire. Ceux ayant atteint les niveaux secondaire et supérieur représentent respectivement 3,2% et 0,3%.

Définitions :

Le travail familial fait référence aux responsabilités et aux tâches liées à la gestion du foyer et à la prise en charge des membres de la famille.

En savoir plus :

Voir : Rapport Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES)

Tableau n°V. 1: Répartition en pourcentage des aides familiaux, par sexe, par groupe d'âge et par niveau d'instruction en 2023

Modalités	Proportion de travailleurs familiaux
milieu de résidence	
Urbain	4,5%
Rural	95,5%
Total	100,0%
Sexe	
Masculin	53,6%
Féminin	46,4%
Total	100,0%
GropueAge	
[15-24ans]	54,7%
[25-34ans]	25,3%
[35 et plus[	20,0%
Total	100,0%
Niveau d'instruction	
Aucun niveau	91,0%
Prescolaire/Primaire	5,4%
Secondaire	3,2%
Supérieur	0,3%
Total	100,0%

Source : ANSD/ENES

V.2 Chômage

En 2023, selon l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES), le taux de chômage de la région de Louga est inégalement réparti entre le milieu rural qui abrite 68,7% des chômeurs de la région et le milieu urbain avec (31,3%). Cette inégale répartition est également notée selon sexe avec 92,8% de femmes chômeurs contre 7,2% d'hommes chômeurs au niveau régional.

Par rapport au groupe d'âge, au niveau de la région de Louga, il ressort de la répartition du nombre de chômeurs que les jeunes âgés entre 25 et 34 ans viennent en tête avec une proportion de 38,8%. Ils sont suivis par ceux qui sont âgés de 35 ans et plus qui représentent 36,7% de la population de Chômeurs régionale. Les jeunes âgés entre 15 et 24 ans viennent en dernière position avec une proportion de 24,5%.

Par rapport au niveau d'instruction, 81,6% des chômeurs de la région n'ont aucun niveau d'instruction. Ceux ayant atteint le niveau préscolaire/ primaire représentent 5,3% de la population de chômeurs régionale. Les niveaux secondaires et supérieurs sont atteints respectivement par 9,9% et 3,2% des chômeurs de la région.

Définitions :

Chômage : Selon l'organisation internationale du Travail (OIT), le chômage désigne **la** part de la population active qui est sans travail mais disponible et à la recherche d'un emploi.

Tableau n°V. 2: Répartition en pourcentage du nombre de chômeurs, par sexe, par groupe d'âge et par niveau d'instruction en 2023

Modalités	Taux de chômage
milieu de residence	
Urbain	31,3%
Rural	68,7%
Total	100,0%
Sexe	
Masculin	7,2%
Féminin	92,8%
Total	100,0%
Groupe d'age	
[15-24ans]	24,5%
[25-34ans]	38,8%
[35 et plus[	36,7%
Total	100,0%
Niveau d'instruction	
Aucun niveau	81,6%
Prescolaire/Primaire	5,3%
Secondaire	9,9%
Supérieur	3,2%
Total	100,0%

Source : ANSD/ENES

SECTION D. CONDITIONS D'HABITATS ET VULNERABILITES

CHAPITRE VI: LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII: EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII: POPULATION VULNERABLE

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1 Logement et équipement des ménages

- ***Statut d'occupation du logement et matériaux de construction***

Dans la région de Louga, plus de 8 ménages sur 10 (87,3%) sont propriétaires de leur logement, 5,6% des copropriétaires, 2,4% des locataires.
Au niveau de la région de Louga, l'auto-construction est le mode d'acquisition du logement le plus fréquent chez les ménages (66,3%). Les ménages qui ont hérité de leur logement représentent 25,6%.
Le ciment constitue le matériau le plus utilisé dans la construction du mur du bâtiment principal. En effet, au niveau régional, 73,4% des ménages ont utilisé le ciment et 7,7% le ciment avec carreaux, pour construire les murs de leur bâtiment principal ; Le bois est utilisé par 4,2% des ménages contre 11,3% pour la paille/tige.
La nature du toit du bâtiment principal est dominée par le zinc/tôle utilisé par 49,4% des ménages, suivi du béton avec 24,8% des ménages.
Le ciment et le carrelage sont les types de revêtements de sol les plus employés à l'échelle régionale avec respectivement 36,3% et 33,9% des ménages.

- ***Types de logement***

- L'analyse du type de logement dans la région de Louga met en évidence principalement 4 types de logements à savoir les maisons basses, les cases, les maisons à étage et les baraques. A l'image du niveau national, la maison basse constitue le type de logement le plus fréquent (70,1%), suivis des cases (23,2%) et des maisons à étages (5,1%).
-

En savoir plus :

- Voir : Rapport RGPH-5, 2023

Graphique n°VI. 1: Répartition des ménages de la région de Louga selon le type du logement occupé (%)

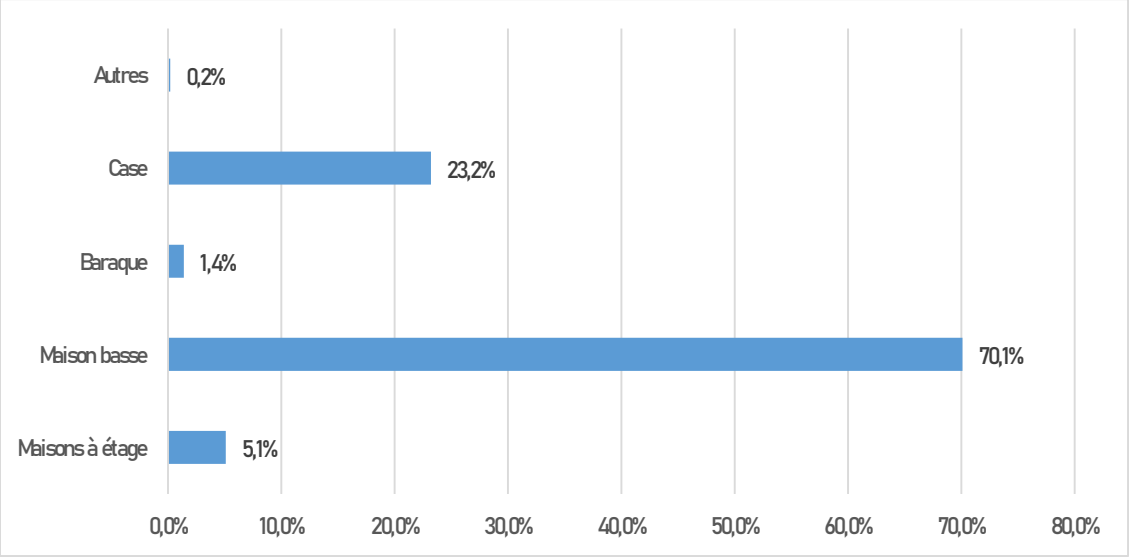

Source : RGPH-5,2023

Graphique n°VI. 2: Répartition des ménages de la région de Louga selon le statut d'occupation du logement (%)

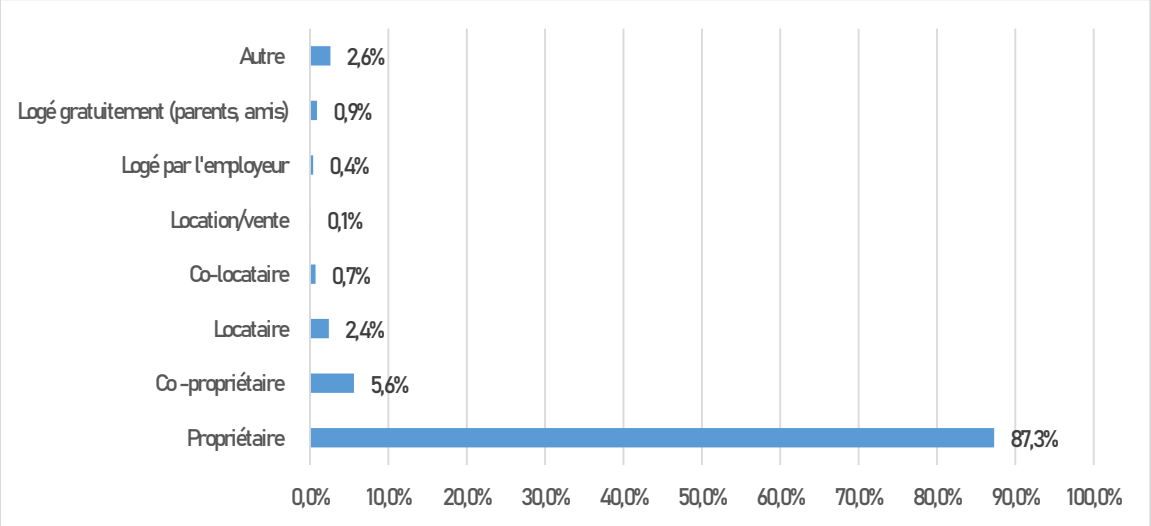

Source : RGPH-5, 2023

Chapitre VII : EAU ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1 Eau

Dans la région de Louga, l'accès à l'eau potable des ménages est quasi universel avec un taux de 91,6% en 2023. Ce taux cache des disparités selon les départements. La répartition par département des systèmes d'alimentation en eau potable (SAEP) est la suivante :

- Kébémer : 73 SAEP pour un taux d'accès de 97,01% ;
- Linguère : 155 SAEP pour un taux d'accès de 81,63% ;
- Louga : 66 SAEP pour un taux d'accès de 96,34%.

A l'échelle régionale, la majorité des ménages utilisent une source d'eau améliorée. Le robinet constitue le mode d'approvisionnement en eau le plus courant avec 41,2% des ménages pour le branchement domestique ; 31,5% pour le robinet dans la cour/parcelle ; 16,3% pour le robinet public/borne fontaine et 5,3% pour le robinet du voisin. L'utilisation de l'eau de puits est relativement faible avec 2,2%.

La région est dotée d'un patrimoine hydraulique de 309 forages, systèmes d'alimentation en eau potable dont un seul à savoir Ndiagne est doté d'unité de potabilisation d'eau par osmose inverse pour enlever le sel et le fluor.

En 2022, la région a comptabilisé 42 522 abonnés à la SEN EAU. En 2023, ce nombre est passé à 47 314 abonnés, soit une hausse de 11,3%. Les abonnés sont constitués essentiellement des privés avec plus de 98% (41 696 en 2022 et 46 469 en 2023). On distingue également 1,2% de gros consommateurs (498 en 2022 et 504 en 2023) et 0,8% de l'administration (328 en 2022 et 341 en 2023).

Dans la région de Louga, entre 2022 et 2023, la production d'eau potable par la SEN'EAU a connu une hausse de 25,4% passant de 8 707 984 m^3 à 10 921 417 m^3 ; de même la consommation a augmenté de 12,2% passant de 8 381 268 m^3 à 9 402 786 m^3. Le département de Louga enregistre les volumes les plus importants d'eau potable produite (34,6% en 2022 et 42,5% en 2023) et celle consommée (40,9% en 2022 et 40,6% en 2023).

Définition :

La source d'eau est dite améliorée dès lors qu'elle est protégée de la contamination (des eaux de ruissellement et des fientes d'oiseaux notamment), Au niveau national, sont considérés comme sources améliorées les points d'approvisionnement en eau suivants : branchement domestique (robinet dans le logement ou la cour/parcelle ou du voisin), robinet public/borne fontaine, puits à pompe ou forage, puits protégé, source protégée, eau minérale ou améliorée et eau de pluie.

En savoir plus :

- Voir : Rapport EHCVM 2018/2019
- Rapport « Situation de l'hydraulique dans la région de Louga », de la Division Régionale de l'hydraulique »
- Rapport : RGPH-5

Graphique n°VII. 1Taux d'accès à l'eau potable

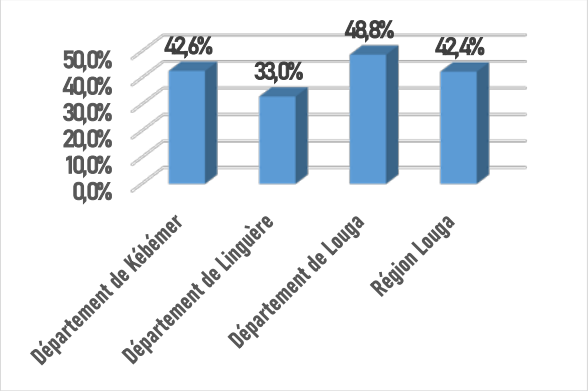

Graphique n°VII. 2: Taux d'accès par branchement domestique

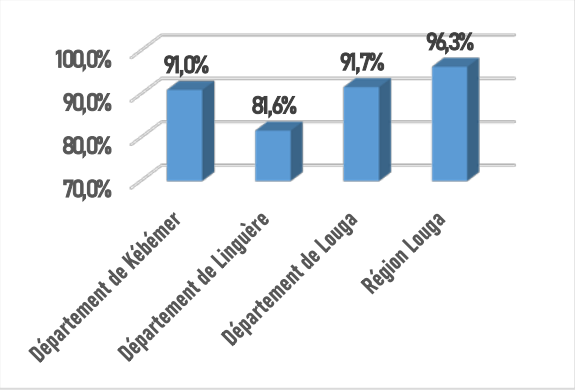

Source : Division régionale de l'hydraulique

Graphique n°VII. 3: Mode d'approvisionnement en eau

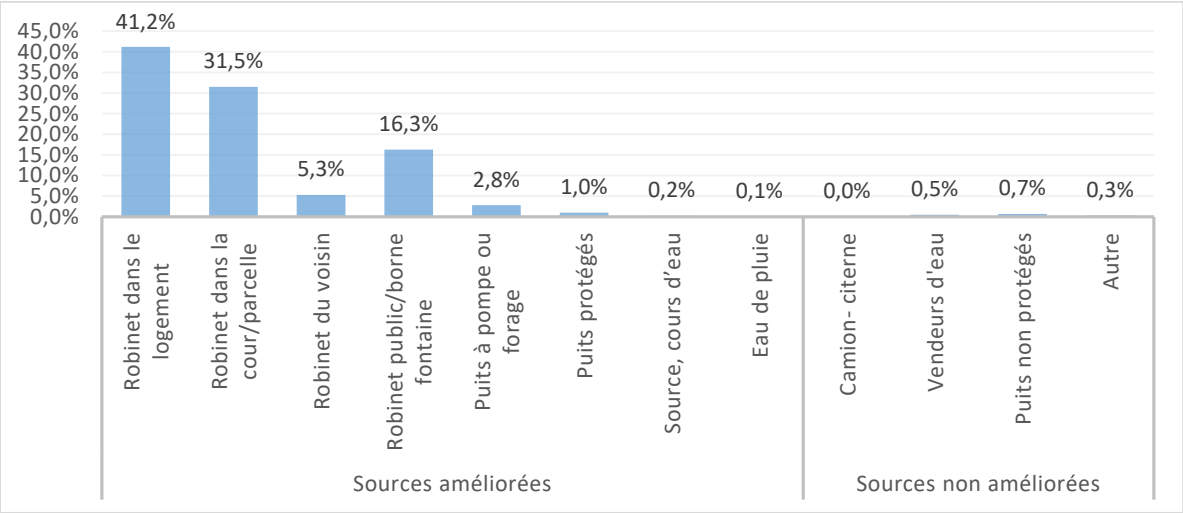

Source : ANSD/RGPH-5, 2023

Tableau n°VII. 1 Répartition et évolution du nombre d'abonnés par circonscription administrative

Localité	Année	Nombre d'abonnés			
		Privées	Gros consommateurs	Administration	Total
Louga	2022	17817	129	141	18087
	2023	18906	134	146	19186
Guéoul	2022	2219	70	12	2301
	2023	2314	70	16	2400
Ndande	2022	2921	106	6	3033
	2023	3081	107	6	3194
Kébémer	2022	3908	63	58	4029
	2023	4313	59	58	4430
Dahra	2022	6293	76	34	6403
	2023	6786	75	35	6896
Linguère	2022	2643	33	65	2741
	2023	2776	37	68	2881
NGNITH	2022	5895	21	12	5928
	2023	8293	22	12	8327
REGION	2022	**41696**	**498**	**328**	**42522**
	2023	**46469**	**504**	**341**	**47314**
	2022	**98,1%**	**1,2%**	**0,8%**	**100,0%**
	2023	**98,2%**	**1,1%**	**0,7%**	**100,0%**

Source : Division régionale de l'Hydraulique de Louga

Tableau n°VII. 2: Situation de la production et de la consommation d'eau potable par circonscription administrative

Localité	Production	Consommation

	2022		2023		2022		2023	
	m3	%	m3	%	m3	%	m3	%
Louga	3 009 316	34,6%	4 638 786	42,5%	3 428 091	40,9%	3 821 919	40,6%
Guéoul	487 518	5,6%	524 065	4,8%	385 065	4,6%	411 119	4,4%
Ndande	648 747	7,5%	669 763	6,1%	568 869	6,8%	612 415	6,5%
Kébémer	879 893	10,1%	1 084 994	9,9%	782 436	9,3%	891 442	9,5%
Dahra	1 005 758	11,5%	1 124 117	10,3%	1 000 494	11,9%	1 061 337	11,3%
Linguère	546 488	6,3%	649 652	5,9%	521 716	6,2%	585 768	6,2%
Ngnith	2 130 264	24,5%	2 230 040	20,4%	1 694 597	20,2%	2 018 786	21,5%
Région	**8 707 984**	100,0%	**10 921 417**	100,0%	**8 381 268**	100,0%	**9 402 786**	100,0%
Variation 2022-2023	25,4%				12,2%			

Source : Division régionale de l'Hydraulique de Louga

VII.2 Assainissement

Dans la région de Louga, 44,7% des ménages utilisent comme lieu d'aisance des toilettes munies d'une chasse avec fosse ; 19,9% utilisent des latrines couvertes. La proportion de ménages qui recourent à la défécation dans la nature est relativement élevée avec 17,5%.

Le mode d'évacuation des eaux usées de la région de Louga repose sur un vaste réseau de 94 km de canalisation couvrant une bonne partie des espaces habités. Ce réseau permet de collecter les eaux usées d'origine domestique en les transportant de manière gravitaire vers les différentes stations de pompage reparties dans la ville. Ces stations au nombre de sept (07) en 2023, sont équipées de façon à drainer toutes les eaux usées vers la STEP (station d'épuration) qui assure le traitement des eaux usées et pluviales (5 km be réseau pour les eaux pluviales) avec un bassin d'infiltration et de stockage de 150 000 m³. Le système d'assainissement pratiqué à Louga est collectif. Il s'agit d'un système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration de manière collective. Il comprend les équipements de traitement ainsi que le réseau de collecte.

Au niveau de la région, la rue/nature constitue le principal mode d'évacuation des eaux usées avec 62,6% des ménages. Cependant, certains ménages utilisent d'autres modes d'évacuation tels que la fosse/puisard (9,3%), canal fermé (8,6%), réseau d'égout (5,4%), etc.

Pour l'évacuation des boues de vidange, plus de la moitié des ménages (58,5%) font recours aux camions de vidange. Les autres ménages (40,4%) creusent des trous dans la rue pour évacuer leurs eaux usées. Les dépôts sauvages constituent le mode d'évacuation des ordures ménagères le plus répandu avec 46,0% des ménages. L'utilisation de calèche/charrette et camion de ramassage concerne 29,5% et 16,5% respectivement des ménages. Toutefois, des proportions relativement faibles de ménage utilisent les dépôts autorisés (2,8%), l'enfouissement (1,3%) et l'incinération (3,3%).

Définition :

L'assainissement au Sénégal fait référence à l'ensemble des actions visant à assurer la gestion sûre et efficace des eaux usées et des déchets solides afin de protéger la santé publique, l'environnement et les ressources naturelles.

Le mode d'évacuation des boues de vidange ne concerne que les ménages qui ont comme principal type d'aisance soit une chasse avec fosse soit une latrine (couverte, non couverte, ventilée améliorée).
Les boues de vidange s'entendent des matières extraites des ouvrages individuels d'assainissement des eaux usées que sont les fosses septiques, les fosses étanches et les puits d'infiltration.

En savoir plus :

- Voir : Rapport RGPH-5, 2023
- Loi n°2009-24 du 8 juillet 2009 portant code de l'assainissement

Graphique n°VII. 4: Répartition (en %) des ménages selon le principal type d'aisance

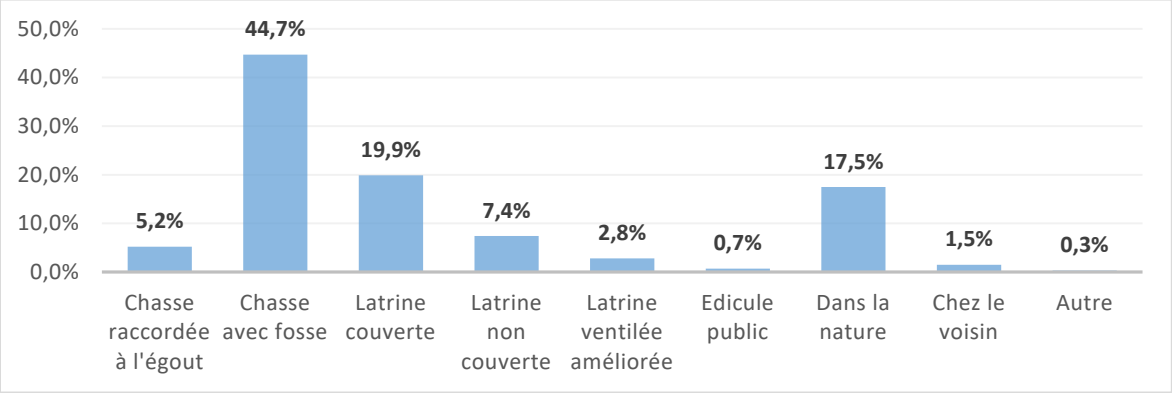

Source : ANSD/RGPH-5, 2023

Graphique n°VII. 5: Répartition (en %) des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées

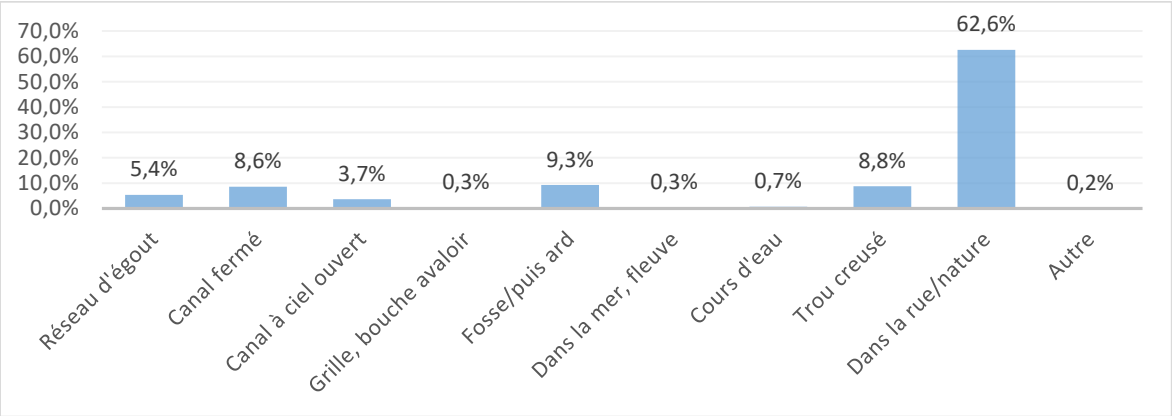

Source : ANSD/RGPH-5, 2023

Graphique n°VII. 6: Répartition (en %) des ménages selon le mode d'évacuation des boues de vidange

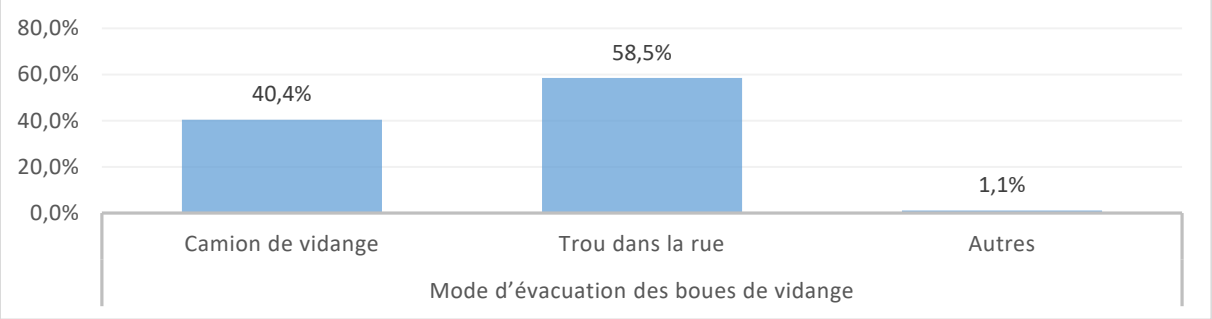

Source : ANSD/RGPH-5, 2023

Graphique n°VII. 7: Répartition (en %) des ménages selon le principal mode d'évacuation des ordures ménagères

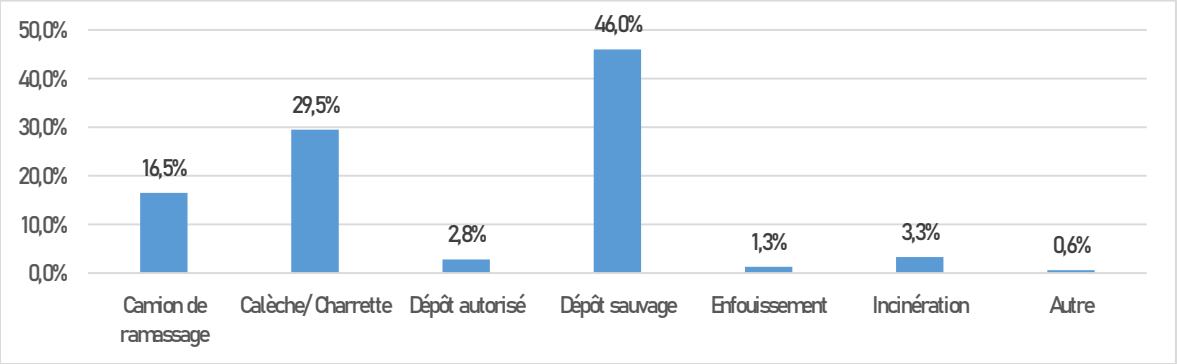

Source : ANSD/RGPH-5, 2023

VII.3 Sources d'énergie des ménages

Au niveau de la région de Louga, 74,4% des ménages utilisent l'électricité comme mode d'éclairage ; la lampe torche vient en seconde position avec 24,1% des ménages et en troisième position, l'énergie solaire avec 13,3% des ménages. L'utilisation des autres modes d'éclairage est relativement faible : 3,5% pour le bois,1,4% pour la lampe rechargeable et moins de 1% des ménages pour la bougie, la lampe à pétrole artisanale, le groupe électrogène, etc. Concernant les principaux combustibles utilisés par les ménages pour la cuisson, se distinguent le bois (62,1%), le gaz (18,8%) et le charbon (14,2%). L'utilisation de la boue de vache comme combustible est de 4,2%.

Définition :

La modalité électricité fait référence à l'électricité produite par la société nationale d'électricité (SENELEC)

En savoir plus :

- Voir : Rapport RGPH-5

Graphique n°VII. 8: Répartition (en %) des ménages selon le principal mode d'éclairage

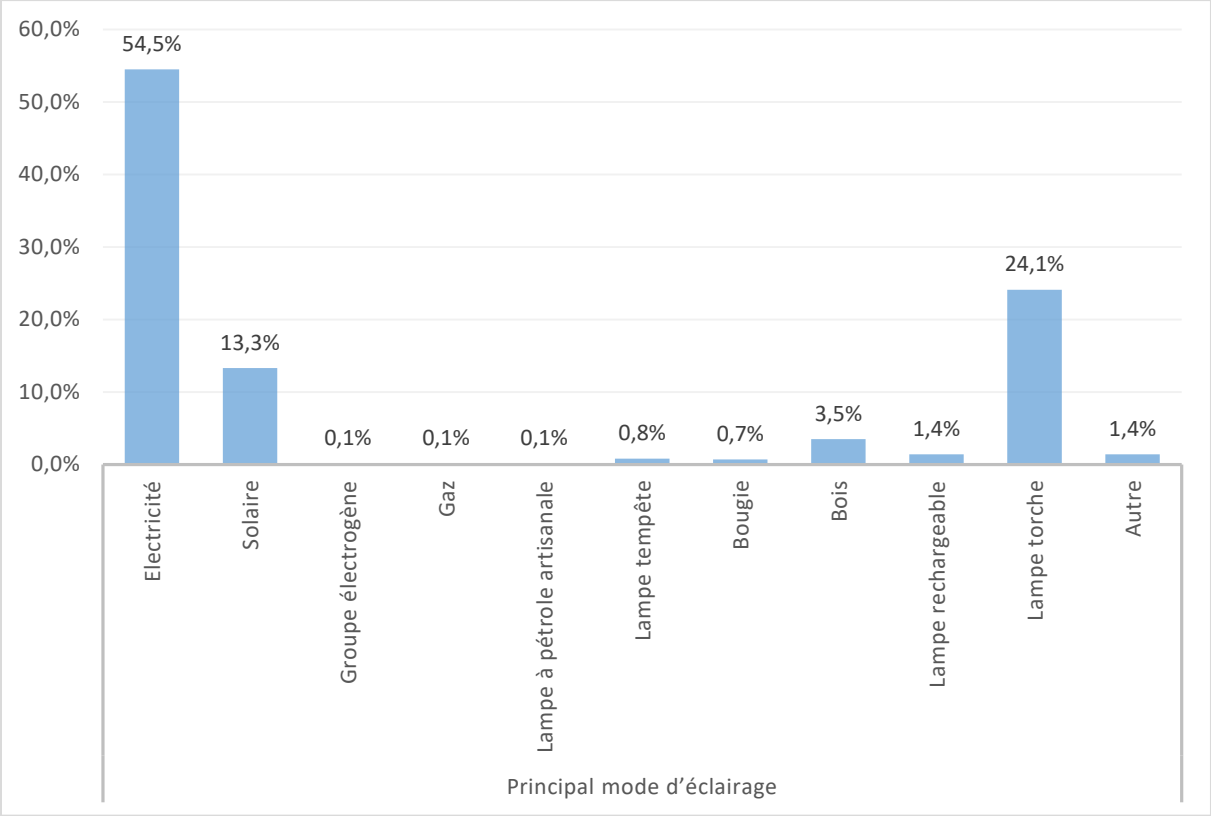

Source : Rapport RGPH-5- 2023

Graphique n°VII. 9: Répartition (en %) des ménages selon le principal combustible utilisé pour la cuisson

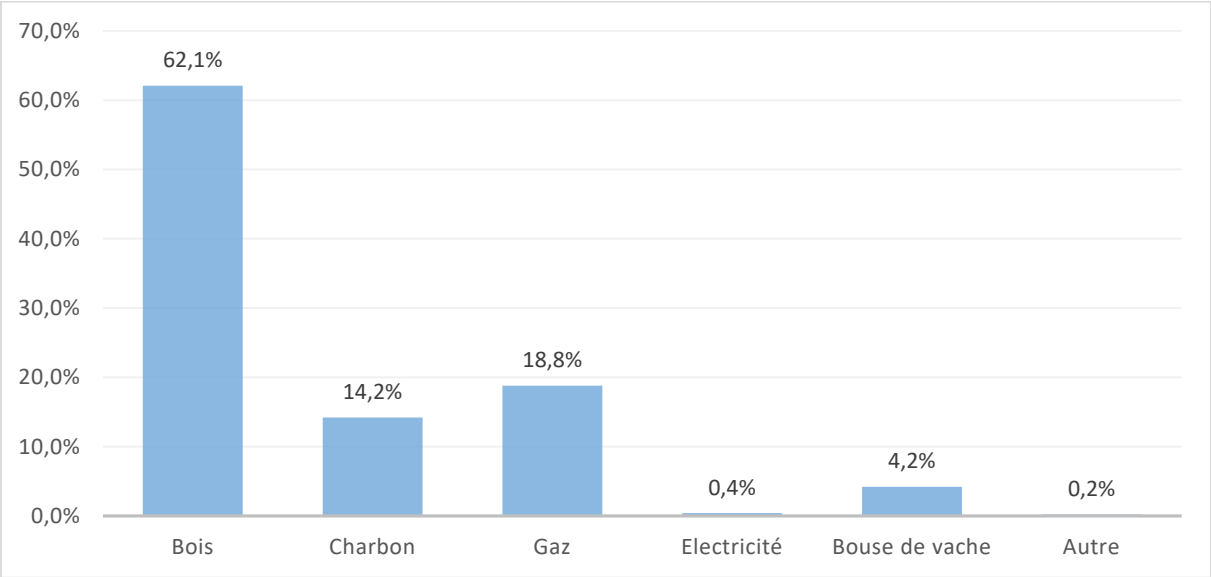

Source : Rapport RGPH-5- 2023

SECTION E. SERVICES SOCIAUX

CHAPITRE VIII: ASSISTANCE SOCIALE

CHAPITRE IX: JUSTICE

CHAPITRE X: SANTE

CHAPITRE XI: ÉDUCATION

CHAPITRE XII: CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre VIII : PROTECTION SOCIALE

VIII.1 Secours aux victimes

Au cours de l'année 2023, la Compagnie d'incendie et de secours de Louga a effectué 2344 sorties de secours contre 1178 en 2022, soit une augmentation de 99%. Cette tendance haussière des sorties est plus accentuée dans la caserne de Kébémer où le nombre de sorties est passé de 116 en 2022 à 421 en 2023, soit une hausse de 312,7%. Aussi note-t-on des variations supérieures à 100% du nombre de sorties dans les casernes de Darou Mousty (246,6%) et de Guéoul (124,1%). Le centre principal de Louga, bien qu'ayant une variation moins élevée (67,1%) a enregistré le plus grand nombre de sorties entre les deux périodes (1036 en 2022 contre 620 en 2023). Seule la caserne de Linguère a connu une baisse du nombre de sorties (-4,6%) passant de 282 à 269 entre les deux périodes. Pour la caserne de Linguère, les sapeurs-pompiers ont effectué 86 secours en 2023.

Durant les sorties que la Compagnie d'incendie et de Secours de Louga a effectué en 2023, elle a assisté 2656 victimes et a constaté 144 décès. En 2022, le nombre de victimes assistées s'étaient établi à 1324 et le nombre de décès à 37, soit des augmentations respectives de 100,8% et 289,2%. Par rapport aux causes des sorties, le secours aux victimes d'accidents vient en tête car ayant conduit à 1128 sorties qui ont permis de secourir 2134 personnes et de constater 82 décès en 2023 contre 993 personnes assistées et 15 décédées en 2022. En deuxième position, il y a les sorties pour opérations diverses qui sont au nombre de 478 en 2023 contre 278 en 2022, soit une variation de 71,9% et dont les nombres de décès se sont établis à 56 et 19, respectivement. Les assistances à un malade sur la voie publique et une personne en danger ont causé respectivement 314 et 193 sorties de secours en 2023 avec des variations respectives de 156,5% et 92,5% par rapport à 2022. Il faut noter que le nombre de décès constatés avec les sorties pour assistance à une personne en danger a doublé entre les deux périodes (3 en 2022 contre 6 en 2023).

Tableau n°IX. 1: Evolution des sorties des différentes casernes des Sapeurs-pompiers de Louga en 2022 et en 2023.

Caserne	Nombre de sorties		
	2022	2023	Variation (%)
Centre Principal Louga	620	1036	67,1%
Darou Mousty	116	402	246,6%
Kébémer	102	421	312,7%
Linguère	282	269	-4,6%
Gueoul	58	130	124,1%
Dahra Djolof	-	86	
TOTAL Region	1178	2344	99,0%

Source : *52° Compagnie d'Incendie et de Secours de Louga*

Tableau n°IX. 2: Bilan total des activés opérationnelles en 2022 et 2023

Activités		Incendies	Secours Aux victimes d'accidents	Assistance à un malade sur la voie publique	Assistance à une personne en danger	Operations diverses	Totaux sorties
2022	Sorties	105	581	122	92	278	1178
	Assistées		993	124	107		1324
	Décédées		15		3	19	37
2023	Sorties	231	1128	314	193	478	2344
	Assistées		2134	318	206		2658
	Décédées		82		6	56	144
Variation (%)	Sorties	120,0%	94,1%	157,4%	109,8%	71,9%	99,0%
	Assistées		114,9%	156,5%	92,5%		100,8%
	Décédées		446,7%		100,0%	194,7%	289,2%

Source : *52° Compagnie d'Incendie et de Secours de Louga*

VIII.2 Programmes de protection sociale

Au cours de ces dernières années, plusieurs programmes d'inclusion sociale sont mis en œuvre au Sénégal. On peut en citer le Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF), le programme de la Couverture Maladie Universelle (CMU), le programme « Carte d'égalité des Chances (CEC) », les programmes de gratuité, etc.

Dans la région de Louga, 19762 ménages sont inscrits sur le registre national unique (RNU). Selon la circonscription administrative, 7815 ménages sont dans le département de Louga (soit 39,5%), 6300 ménages dans le département de Linguère (soit 31,9%) et 5647 ménages dans le département de Kébémer (soit 28,6%).

Dans le domaine de la protection sociale, le Programme national des Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) et la Couverture Maladie universelle CMU constituent le fer de lance de la politique d'inclusion sociale.

En 2023, le PNBSF a touché 9 319 ménages dans la région de Louga, dont 3498 ménages dans le département de Louga (37,5%), 3081 ménages dans le département de Linguère (33,1%) et 2740 ménages dans le département de Kébémer (29,4%). Au total, 83437 individus ont bénéficié du PNBSF, avec 33073 individus (39,6%) dans le département de Louga ; 25649 individus (30,7%) dans le département de Kébémer et 24715 individus (29,6%) dans le département de Linguère.

Le taux d'enrolement à la CMU des ménages bénéficiaires de la BSF est de 66,0% au niveau régional avec des disparités selon les départements : 75,5% pour Kébémer ; 65,0% pour Louga et 58,6% pour Linguère.

Le taux d'enrolement à la CMU des individus bénéficiaires de la BSF est de 63,5% au niveau régional avec un taux de 75,3% pour Kébémer ; 61,1% pour Louga et 54,6% pour Linguère.

S'agissant du Programme « Carte d'égalité des chances », 5067 détenteurs sont enregistrés à l'échelle régionale. Parmi eux, 1672 sont enrôlés à la CMU , soit un taux d'enrôlement de 33,0%.

Dans le cadre de l'action sociale, plusieurs demandes sont reçues et différentes consultations réalisées par le service régional compétent. Les demandes reçues ont augmenté entre 2022 et 2023 passant de 2388 à 2526. Les consulattions effectuées également ont aussi augmenté, elles passent de 820 à 993 entre 2022 et 2023.

Définitions :

- Le RNU est une base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection de ménages en situation d'extrême pauvreté. Ce Registre prend en compte les préoccupations de tous les sectoriels afin de leur permettre d'identifier les ménages éligibles à leurs programmes sur la base de caractéristiques socioéconomiques bien définies . Ce processus se fait suivant différentes étapes et avec l'intervention de plusieurs acteurs. Le RNU constitue par conséquent un outil de référence national pour les exécuteurs des programmes de filets sociaux à différents niveaux de responsabilité. Le RNU s'est appuyé sur les processus et les instruments mis en place pour la sélection des bénéficiaires du Programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF) lancé en 2013.
- La Bourse de Sécurité Familiale (BSF) est un filet de protection sociale bâti sur un système de transfert monétaire *destiné à améliorer les conditions d'existence des familles démunies, en vue de contribuer à l'éradication de la pauvreté, et de garantir la dignité aux citoyens*
- La Carte d'égalité des Chances (CEC) est un système de protection sociale institué par la loi d'orientation sociale 2010-15 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées. La carte d'egalite des chances favorise l'acces des personnes handicapees aux services essentiels (santé, réadaptation fonctionnelle, éducation, transports, emploi, finance

Tableau n°IX. 3: Bénéficiaires de la protection sociale (PNBSF, CEC et CMU)

Circonscription administrative	Département de Kébémer		Département de Linguère		Département de Louga		Total région
	Effectif	**Part (%)**	**Effectif**	**Part (%)**	**Effectif**	**Part (%)**	
Nombre de ménages inscrits dans le Registre national unique (RNU)	5647	28,6%	6300	31,9%	7815	39,5%	19762
Nombre de ménages bénéficiant effectivement d'une Bourse de Sécurité familiale (BSF)	2740	29,4%	3081	33,1%	3498	37,5%	9319
Nombre de d'individus bénéficiant de la Bourse de Sécurité familiale (BSF)	25 649	30,7%	24 715	29,6%	33 073	39,6%	83 437
Nombre de ménages bénéficiant de la BSF enrôlés dans la couverture maladie universelle	2 085	33,7%	1 813	29,3%	2 284	36,9%	6 182
Nombre d'individus bénéficiant de la BSF enrôlés dans la couverture maladie universelle	19 306	36,4%	13 494	25,5%	20 209	38,1%	53 009
Nombre d'individus bénéficiant de la Carte d'Égalité des Chances (CEC)	ND	-	ND	-	ND	-	5 067
Nombre d'individus bénéficiant de la CEC enrôlé à la Couverture Maladie Universelle (CMU)	160	9,6%	683	40,8%	829	49,6%	1 672

Source : *Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN)*

Tableau n°IX, 4: Taux d'enrôlement à la couverture maladie universelle (CMU)

Circonscription administrative	Département de Kébémer	Département de Linguère	Département de Louga	Total région
Taux d'enrôlement à la CMU des ménages bénéficiaires de la BSF	75,5%	58,6%	65,0%	66,0%
Taux d'enrôlement à la CMU des individus bénéficiaires de la BSF	75,3%	54,6%	61,1%	63,5%
Taux d'enrôlement à la CMU des détenteurs de la CEC	*	*	*	33,0%

Source : *Service régional de la couverture maladie universelle (SRCMU) de Louga*

Chapitre IX : JUSTICE

IX.1 Population pénale

Le système judiciaire occupe une place importante dans l'administration sénégalaise. Il est chargé de faire respecter la loi par les populations aux risques de sanctions pouvant aller d'une amende à l'emprisonnement. La région de Louga compte 3 Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) dont une dans chacun de ses départements. Elles sont administrées par 76 agents en 2023 (35 pour la MAC de Louga, 21 pour la MAC de Linguère et 20 pour la MAC de Kébémer). La Mac du département de Louga est la plus grande, couvrant une superficie de 925 m^2. Elle est suivie par la MAC de Linguère qui est construite sur une surface de 126 m^2. La Mac de Kébémer vient en dernière position avec 84 m^2, soit une superficie régionale totale de 1135 m^2.

En 2023, le taux d'occupation régional est de 203,6% soit 680 détenus pour une capacité d'accueil réelle de 334 détenus. Comparativement à 2022, ce taux a connu une augmentation de 6,3 points de pourcentage, soit 21détenus de plus. A l'exception du département de Louga où le nombre de détenus est passé de 484 en 2022 à 477 en 2023 faisant passer le taux d'occupation réel de 177,9% à 175,4%, l'augmentation régionale du nombre de détenus s'est fait sentir dans les autres départements. Le département de Linguère enregistre les plus grands taux d'occupation. En effet, pour une capacité d'accueil de 37 détenus, 117 personnes ont été incarcérées en 2022 et 128 en 2023, soit des taux d'occupation respectifs de 316,2% et 345,9%. Par ailleurs, à Kébémer où la capacité d'accueil réelle est de 25 personnes, le nombre de détenus est passé de 58 à 75 entre les 2 périodes, entrainant des taux d'occupation respectifs de 232% et 300% entre les deux périodes.

Définition :

Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés).

- Taux d'occupation : C'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.

Tableau n°X. 1: Evolution du taux d'occupation et des effectifs carcéraux

Etablissements pénitentiares	Année	Surface occupée en m²	Effectifs du personnel	Effectifs carcéraux	Capacité d'accueil réelle	Taux d'occupation (%)
MAC Louga	2022	925	35	484	272	177,9%
	2023	925	35	477	272	175,4%
	Variation 2022-2023 (%)	0,00	0	-1,45	0,00	
MAC Linguère	2022	126	18	117	37	316,2%
	2023	126	21	128	37	345,9%
	Variation 2022-2023 (%)	0,00	16,7	9,40	0,00	
MAC Kébémer	2022	84	16	58	25	232,0%
	2023	84	20	75	25	300,0%
	Variation 2022-2023 (%)	0,00	25	29,31	0,00	
Totaux	2022	1135	69	659	334	197,3%
	2023	1135	76	680	334	203,6%
	Variation 2022-2023 (%)	0,00	10,1	3,19	0,00	

Source : Direction générale de l'Administration pénitentiaire (DGAP)

Chapitre X : SANTE

X.1 Personnels et équipements de santé

Le système de santé du Sénégal est organisé selon une structure pyramidale à trois niveaux : le niveau central, le niveau intermédiaire et le niveau périphérique.

Le niveau central regroupe le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, les Directions générales, les Directions et Services nationaux ainsi que l'Agence de la Couverture Maladie Universelle (ACMU).

Au niveau intermédiaire, la région médicale est chargée de la coordination, de la supervision, de l'inspection et du contrôle des structures sanitaires publiques et privées. Elle organise aussi la collaboration technique entre toutes les structures régionales de santé et d'Action sociale : la Brigade Régionale de l'Hygiène (BRH), la Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA), le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS), le Service Régional l'Agence de la CMU et l'Etablissement Public de Santé (EPS) hospitalier de niveau 2.

Le niveau périphérique est représenté par les districts sanitaires, les services départementaux de l'action sociale, les sous brigades d'hygiène, les centres de promotion et de réinsertion sociale et les EPS de niveau 1.

Le district sanitaire est assimilé à une zone opérationnelle comprenant au moins un centre de santé, des postes de santé qui polarisent des cases de santé et maternités rurales. Il s'y applique la santé dans son aspect multidimensionnel (préventif, curatif, promotionnel et ré-adaptatif).

La région de Louga est découpée en 8 districts sanitaires à raison de 4 dans le département de Louga (Louga, Koki, Keur Momar Sarr, Sakal), 2 dans le département de Linguère (Linguère, Dahra) et 2 dans le département de Kébémer (Kébémer, Darou Mousty) qui constituent le maillon opérationnel de la pyramide sanitaire et sont chargés de la mise en œuvre des programmes et actions de santé à assises communautaires. La région de Louga compte comme infrastructures sanitaires en 2022 : un (1) centre hospitalier régional (CHR) de niveau II (hôpital Amadou Sakhir Mbaye de Louga) ; un (1) EPS de niveau I (hôpital Magatte LO de Linguère) ; 11 centres de santé (CS) dont un privé non confessionnel ; 130 postes de santé (PS) et 336 cases de santé.

Pour les structures sanitaires privées, la région compte 3 cliniques, dont 2 à Louga et 1 à Dahra. En ce qui concerne les structures sociales et d'hygiène, elles sont au nombre de 13 (un (1) service régional d'action sociale (SRAS) ; 3 services départementaux d'action sociale (SDAS) ; 5 sous brigades d'hygiène (SBH) intégrées aux centres de santé publics qui jouent le rôle de surveillance, de contrôle et d'inspection en matière d'hygiène et 4 Centres de Promotion et Réinsertion Sociale (CPRS).

Du point de vue couverture en infrastructures sanitaires la région a enregistré en 2023 : 1 hôpital pour 576 650 habitants, un centre de santé pour 82 332 habitants, un poste de santé pour 9 005 habitants, un CPRS pour 384 216 habitants.

L'effectif global du personnel sanitaire de la région a connu une hausse entre 2022 et 2023, passant de 584 à 623 agents. La part des sages-femmes d'Etat dans l'effectif du personnel sanitaire est plus importante avec environ 30%, suivie de celles des infirmiers diplômés d'état (21%), des assistants infirmiers (18%) et des médecins (12%). Il faut noter aussi la présence des techniciens supérieurs de la santé et des agents de l'action sociale.

Concernant les ratios de couverture, entre 2022 et 2023, on note une amélioration du nombre d'habitants par CS, du nombre d'habitants par médecin et du nombre de FAR par sage-femme.

En savoir plus :

Voir : Région médicale, Rapport de performances, 2022 et 2023.

Tableau n°XI. 1Infrastructures sanitaires, sociales et d'hygiène de la région des Louga en 2022

Unité d'organisation	Centre de Santé (dont privé)	Poste de Santé	Cabinet Médical	Clinique Privée	Case de santé	EPS	Sous Brigade Hygiène	CRS	CPRS	Services départementaux action sociale (SDAS)
Dahra	1	19	0	1	36	0	1	0	0	0
Darou-Mousty	2	16	0	0	29	0	1	0	1	1
Kébémer	2	18	0	0	96	0	1	1	1	0
Keur Momar Sarr	1	13	0	0	30	0	0	0	0	1
Koki	1	11	0	0	35	0	0	0	1	1
Linguère	1	16	1	0	33	1	1	0	0	0
Louga	2	23	2	2	41	1	1	0	0	0
Sakal	1	14	0	0	36	0	0	0	0	0
RM Louga	**11**	**130**	**2**	**3**	**336**	**2**	**5**	**1**	**3**	**3**

Source : Direction régionale de la santé de Louga, Rapport de performance 2022

Tableau n°XI. 2: Evolution du personnel de santé par catégorie et par niveau opérationnel

STRUCTURES	Etablissement Public de Santé Hospitalier 2		Etablissement Public de Santé Hospitalier 1		Districts Sanitaires		Total	
CSP	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
Médecins Spécialistes	20	22	6	7	1	0	27	29
Médecins Gynécologues	2		2		0		4	
Médecins Pédiatres	1	1	1	1	0		2	2
Chirurgiens Pédiatres	2		0		0		2	
Médecins ORL	2		0		0		2	
Chirurgien urologue	2		1		0		3	
Chirurgien viscérale	1		0		0		1	
Chirurgien orthopédiste	1		2		0		3	
Médecin réanimateur	2		0		0		2	
Médecin radiologue	1		0		0		1	
Médecin néphrologue	2		0		0		2	
Médecin psychiatre	1		0		0		1	
Médecin urgentiste	1		0		1		2	
Médecin cardiologue	1		0		0		1	
Médecin Dermatologue	1		0		0		1	
Médecins Généralistes	7	12	5	6	15	27	27	45
Chirurgiens-dentistes	1	1	1	1	5	8	7	10
Pharmaciens	3	3	2	2	4	6	9	11
Sage-Femme d'Etat	25	34	12	11	134	165	171	210
Infirmier Diplômé d'Etat	17	29	8	7	98	92	123	128
Assistant Infirmier d'Etat	24	30	14	9	47	76	85	115
Travailleurs sociaux	0	0	0	0	3	4	3	4
Assistants Sociaux	1	1	2	1	11	8	14	10
Aides sociaux	2	2	0	1	8	3	10	6
Techniciens Sup Santé	19	21	12	7	20	27	51	55
Agents administratifs	9		8		13		30	
Total	148	155	76	52	360	416	584	623
Part des médecins	28%	22%	18%	25%	5%	6%	12%	12%
Part des SFE	17%	22%	16%	21%	37%	40%	29%	34%
Part des IDE	11%	19%	11%	13%	27%	22%	21%	21%
Part Assistant Infirmier d'Etat	16%	19%	18%	17%	13%	18%	15%	18%

Source : Direction régionale de la santé de Louga, Rapports de performance 2022 et 2023

Tableau n°XI. 3: Couverture en infrastructures et en personnel sanitaire en 2022 et 2023

Ratio de couverture	2022	2023	Ecart
Nombre d'habitants/ Hopital	560 810	576 650	15 840
Nombre d'habitants/CS	112 162	82 332	-29 830
Nombre d'habitants/PS	8 628	9 005	377
Nombre d'habitants/CPRS	373 873	384 216	10 343
Nombre d'habitants pour un médecin	27 357	15 576	- 11 781
Nombre de FAR pour une sage-femme	1 472	1 343	-129
Nombre d'habitants pour un infirmier		8 935	

Source : Direction régionale de la santé de Louga, Rapports de performance 2022 et 2023

X.2 Résultats des programmes de santé

L'analyse de la performance du secteur de la santé dans la région de Louga peut être évaluée à travers les indicateurs de la santé de la mère et de l'enfant, les indicateurs des maladies transmissibles et ceux des maladies non transmissibles.

Plusieurs indicateurs permettent d'appréhender la santé de la mère et de l'enfant, le taux de prévalence contraceptive régionale est très faible et est en deçà de la cible. En 2023, il est de 1,0% en 2022 et 0,8% en 2023 pour une cible de 15,0%. Le taux d'utilisation et d'achèvement des consultations prénatales (CPN) sont évalués chacun à 70,0%. La proportion d'accouchement assistée par du personnel qualifié dans la région a connu une baisse de plus de 10 points entre 2022 et 2023 passant de 98,0% à 87,3%.
L' indicateur de l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans s'est détérioré entre 2022 et 2023. La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans bien qu' en deçà de la cible de 16,0% en 2023 a augmenté passant de 5,0% à 11,0%. La proportion d'enfants malnutris guerris a aussi baissé de près de dix points. Elle passe de 79,0% à 69,7% entre 2022 et 2023. Le taux de décès d'enfants malnutris est de 9,7%.

Les *taux de couverture vaccinale* chez les enfants pour le penta 3 et pour le RR1 en 2023 sont très faibles et très en deça de la cible avec respectivement 18,0% et 14,8%. En 2022, ces taux sont évalués à 74,0% et 68,0%.
Concernant les indicateurs des maladies transmissibles, il faut noter que pour la tuberculose (TB), entre 2022 et 2023, le taux de détection (toutes formes confondues) est passé de 67,0% à 62,9% alors que le taux de succès au traitement des nouveaux cas de TB à bacilloscopie positive a sensiblement augmenté passant de 91,0% à 92,4%.
Le pourcentage de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) mises sous traitement antirétroviral a légèrement diminué passant de 94,0% en 2022 à 92,7% en 2023. Les indicateurs liés au paludisme (taux de prévalence et mortalité) sont au verts (0,1%).

Concernant les maladies non transmissibles. 30,0% des centres de santé offrent des services de dépistage et de prise en charge de lésions précancéreuses du col conformément aux normes et protocoles. La proportion de femmes âgées de 30 à 49 ans ayant fait un dépistage du cancer du col a dépassé la cible de 5% fixé en 2023 et a atteint 11,9% contre 1% en 2022.

Définitions :

Vaccin RR : Vaccin Rougeole-Rubéole
Le ***retard de croissance*** se présente chez les enfants en raison de l'effet combiné d'une mauvaise nutrition, d'infections répétées et d'une stimulation psychosociale inadéquate (Source : OMS).
La ***consultation prénatale (CPN)*** est l'ensemble des soins de qualité qu'une femme reçoit au cours de la grossesse, en fonction de sa situation individuelle, en vue d'assurer une issue favorable pour elle-même et son (ses) nouveau-né(s).

En savoir plus :

- ***NB :*** Le mot d'ordre de rétention des données en cours a en partie impacté les indicateurs de la santé de la mère et de l'enfant.
- Rapports de performance 2022 et 2023. Direction régionale de la santé de Louga.

Tableau n°XI. 4: Indicateur de la santé

Indicateurs		Réalisation		Cible	Ecarts réalisations (2023-2022)	Ecarts (Réalisations 2023-cible 2023)
		2022	**2023**	**2023**		
Indicateurs de la santé de la mère et de l'enfant	Taux de prévalence contraceptive	1%	0,8%	**15%**	0%	-14%
	Taux d'utilisation en consultation prénatale (CPN)	70%	5,7%	**100%**	-64%	-94%
	Taux d'achèvement en CPN	70%	58,0%	**75%**	-12%	-17%
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	98%	87,3%	**99%**	-10%	-12%
	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0 – 59 mois	5%	11%	16%	6%	-5%
	Proportion d'enfants malnutris guéris	79%	69,7%	**75%**	-9%	-5%
	Taux de couverture vaccinale en PENTA-3	74%	18,0%	**95%**	-56%	-77%
	Taux de couverture en RR1	68%	14,7%	**95%**	-53%	-80%
indicateurs des maladies transmissibles	Pourcentage de PVVIH mises sous traitement antirétroviral	94%	92,6%	**95%**	-1%	-2%
	Taux de détection de la tuberculose toutes formes confondues	67%	62,8%	**72%**	-4%	-9%
	Taux de succès au traitement des nouveaux cas de TB à bacilloscopie positive	91%	92,1%	**92%**	2%	0%
	Taux de prévalence du paludisme	> 0,1%	> 0,1%	**0%**		
	Taux de mortalité liée au paludisme	0%	0,0%	**0%**	0%	0%
indicateurs des maladies non transmissibles	Proportion de centres de santé offrant des services de dépistage et de prise en charge de lésions précancéreuses du col conformément aux normes et protocoles	100%	30,0%	**30%**	-70%	0%
	Proportion de femmes âgées de 30 à 49 ans qui ont fait un dépistage du cancer du col	1%	11,9%	**5%**	11%	7%

Source : *Direction régionale de la santé de Louga, Rapports de performance 2023*

X.3 Analyse financière du secteur de la santé

Le financement de la santé joue un rôle crucial dans l'accès aux services de santé, la qualité des soins, l'équité et la protection financière de la mère, de l'enfant et de l'adolescent. Les principales sources de financement de la santé sont l'Etat, les partenaires extérieurs, les collectivités territoriales et les ménages. Au Sénégal, l'Etat est le plus important financier du secteur avec un budget de 272 milliards en 2023 contre 235 milliards en 2022, soit une hausse de 15,5% en valeur relative et 36 milliards en valeur absolue.

Initialement, il été prévu dans la région de Louga, un montant de 3 807 135 681 francs CFA pour l'année 2022 et 6 247 106 160 francs CFA pour l'année 2023, soit une augmentation de 2 439 970 479 francs CFA (64,1%), réparti entre l'Etat et ses démembrements et les partenaires techniques et financiers (PTF).

Les montants attribués à la région de Louga ont évolué dans le même sens que les budgets alloués au secteur de la santé au niveau national.

Les montants globaux mobilisés sont évalués à 3 092 504 510 francs CFA en 2022 et 5 554 797 227 francs CFA en 2023. Le principal bailleur du secteur de la santé demeure l'Etat et ses démembrements (collectivités territoriales). La part de l'Etat sur le montant mobilisé est de 59,7% en 2022 et 79,7% en 2023, contre 40,3% et 20,3% pour les PTF.

Le montant total des dépenses de santé dans la région de Louga a considérablement augmenté entre 2022 et 2023 en passant de 2 759 859 187 FCFA en 2022 à 5 462 985 479 FCFA, soit une hausse de 97,9% en valeur relative et 2 703 126 292 francs Cfa en valeur absolue.

Parmi les principaux PTF de la région, on peut citer : UNFPA, UNICEF, LUX-DEV, FM, USAID, BSSR, BID, KOICA, Sight Savers, HKI, RSS GAVI, Fondation BUFFET).
Les ménages contribuent au finacement de la santé à travers les paiements directs (paiements à leurs frais), les tickets modérateurs, les dons et les legs.

Définitions :

- Les dépenses de santé : Elles englobent toutes les dépenses portant sur des activités dont l'objectif principal est de promouvoir la santé, prévenir les maladies, guérir les maladies, soigner les états de santé chroniques ou des personnes vivant avec un handicap, gérer des programmes de santé publique, l'assurance maladie et les soins palliatifs.
- Les ressources du Ministère de la santé proviennent essentiellement du gouvernement à travers son budget octroyé par l'Etat et de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).
- Les collectivités territoriales financent la santé à travers leurs fonds propres, les fonds de dotation (FDD), le budget consolidé d'investissement (BCI), les fonds d'équipement des collectivités territoriales et les autres revenus venant de la diaspora et des mécènes ainsi que les financements de la coopération décentralisée.

En savoir plus :

- https://www.sante.gouv.sn/politique-de-sante/pyramide-de-sant%C3%A9
- https://www.sante.gouv.sn/sites/default/files/Compte%20de%20sant%C3%A9%202014-16-2.pdf

Tableau n°XI 5: Récapitulatif exécution budgétaire financement Etat et ses démembrements et des PTF en 2022 et 2023 (en million)

Source de financement	Montant prévu (en FCFA)		Montant reçu (en FCFA)		Montant dépensé (en FCFA)		Taux d'exécution (%) sur fonds reçus	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
Etat (fonctionnement)	176 948 000	241 706 400	175 011 390	239 769 790	175 011 390	239 769 790	100,0%	100,0%
Etat (investissement)	530 290 188	3 850 000	274 090 188	3 850 000	263 490 218	3 850 000	96,1%	100,0%
Etat (subvention EPS)	753 932 000	1 014 120 000	450 000 000	822 800 000	450 000 000	781 363 000	100,0%	94,9%
CT (Fonds propres)	105 000 000	6 500 000	35 000 000	6 500 000	35 000 000	6 500 000	100,0%	100,0%
CT (fonds dotation)	105 600 000	286 976 000	95 100 000	211 076 000	95 100 000	211 076 000	100,0%	100,0%
CT (coopération décentralisée)	-	9 542 400	4 564 150	8 795 809	4 564 150	8 795 809	100,0%	100,0%
Fonds propres CDS	254 029 281	792 504 731	228 029 281	778 146 857	4 564 150	778 146 857	2,00%	100,0%
Fonds propres EPS	595 435 000	2 558 085 000	585 761 506	2 357 314 662	585 761 506	2 357 314 662	100,00%	100,0%
Total Etat et CT	2 521 234 469	4 913 284 531	1 847 556 515	4 428 253 118	1 613 491 414	4 386 816 118	87,33%	99,06%
Total PTF	1 285 901 212	1 333 821 629	1 244 947 995	1 126 544 109	1 146 367 773	1 076 169 361	92,1%	95,5%
Total	3 807 135 681	6 247 106 160	3 092 504 510	5 554 797 227	2 759 859 187	5 462 985 479	89,2%	98,4%
Variation 2022-2023 (en FCFA)		2 439 970 479		2 462 292 717		2 703 126 292		
Variation 2022-2023 (en %)		64,1%		79,6%		97,9%		
Part Etat et CT (%)	66,2%	78,6%	59,7%	79,7%	58,5%	80,3%		
Part PTF (%)	33,8%	21,4%	40,3%	20,3%	41,5%	19,7%		

Source : Direction régionale de la santé de Louga, Rapports de performance 2022 et 2023

Graphique n°XI. 1: Evolution du financement global de la santé dans la région de Louga entre 2021 et 2023

Source : Direction régionale de la santé de Louga, Rapports de performance 2021, 2022 et 2023

Chapitre XI : EDUCATION

XI.1 Préscolaire

Au niveau de la région de Louga, au cours de l'année scolaire 2022/2023, il est dénombré 319 structures (tous types et statuts confondus) de Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) contre 304 durant l'année scolaire précédante. L'IEF de Louga concentre 77,1% des structures du préscolaire. Ces dernières sont majoritairement constituées de structures à vocation communautaire avec 50,5%. Plus d'un tiers (33,9%) des structures sont des privées et 15,7% sont des publiques.

Au niveau régional, l'effectif de la population prescolarisée a augmenté de 19,7% passant de 15 087 à 18 060 élèves entre les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023. Les structures publiques et communautaires absorbent l'essentiel de la population préscolarisée avec des parts respectives de 43,3% et 40,1%. Près de 70% des apprenants sont au niveau de l'IEF de Louga. L'effectif de la population préscolarisée dans les IEF de Kébémer et de Linguère sont de 15,1%.

La désagrégation par sexe de la population préscolarisée au niveau de la région montre une part plus importante des filles par rapport aux garçons (54,9%). La tendance est la même au niveau des différentes IEF, avec un pourcentage de filles de 56,3% à Kébémer , 53,6% à Linguère et 54,9% à Louga.

Durant l'année scolaire 2022/2023, le taux brut de prescolarisation (TBPS) au niveau régional s'établit à 18,1%. Il a connu une variation positive de 2,6% par rapport à l'année scolaire 2021/2022 où le TBPS était de 15,5%.

Le TBPS des filles dépasse celui des garçons aussi bien en 2022 (17,3% contre 13,7%) qu'en 2023 (20,1% contre 16,2%). En 2023, le TBPS au niveau régional est inférieur au TBPS du niveau national (20,3% contre 18,1%). Aussi, le TBPS des filles et le TBPS des garçons au niveau national sont supérieurs à ceux de la région.

L'IEF de Louga enregistre les TBPS les plus élevés en 2022 et en 2023 avec 24,6% et 29,6%. Ces taux sont au-delà de la moyenne régionale (15,5% et 18,1%). L'IEF de Linguère vient en deuxième position avec 9,3% en 2022 et 9,9% en 2023. L'IEF de Kébémer enregistre les TBPS les plus faibles avec 8,1% et 9,2% en 2022 et 2023.

En savoir plus :

Voir : Inspection d'académie de Louga, Rapports annuels de performance, 2022 et 2023 & Annuaires statistiques régionaux 2022 et 2023

Tableau n°XII. 1: Répartition des structures du préscolaire par IEF, par statut

IEF	Statut										
	Année scolaire 2022/2023					**Année scolaire 2021/2022**					Variation (%)
	Public	**Privé**	**Communautaire**	**Total Général**	**Part (%)**	**Public**	**Privé**	**Communautaire**	**Total Général**	**Part (%)**	
Kébémer	32	5	-	37	11,6%	27	4	-	31	10,2%	19,4%
Linguère	32	3	1	36	11,3%	31	4	_	35	11,5%	2,9%
Louga	44	42	160	246	77,1%	45	33	160	238	78,3%	3,4%
Total	**108**	**50**	**161**	**319**	**100,0%**	**103**	**41**	**160**	**304**	**100,0%**	4,9%
Part (%)	**33,9%**	**15,7%**	**50,5%**	**100,0%**		**26,2%**	**13,5%**	**52,6%**	**100,0%**		

Source : *Inspection d'académie de Louga (Annuaire statistique régional 2022/2023)*

Tableau n°XII. 2: Population préscolarisée (par IEF, par statut, par sexe), évolution

IEF	Année scolaire 2021/2022	Année scolaire 2022/2023									
		Public		**Privé**		**Communautaire**		**Total Général**		**Part (%)**	Variation (%)
	Total Général	**Total**	**Part des filles (%)**	**Total**	**Part des filles (%)**	**Total**	**Part des filles (%)**	**Total**	**Part des filles (%)**		
IEF Kébémer	2 137	2 375	57,0%	353	51,8%			2 728	56,3%	15,1%	27,7%
IEF Linguère	2 402	2 532	53,4%	141	51,8%	52	69,2%	2 725	53,6%	15,1%	13,4%
IEF Louga	12 984	2 907	54,7%	2 514	51,8%	7 186	56,1%	12 607	54,9%	69,8%	-2,9%
Total général	**17 523**	**7 814**	**55,0%**	**3 008**	**51,8%**	**7 238**	**56,2%**	**18 060**	**54,9%**		3,1%
Part (%)		**43,3%**		**16,7%**		**40,1%**		**100,0%**			

Source : *Inspection d'académie de Louga (Annuaire statistique régional 2022/2023)*

Graphique n°XII. 1 : Evolution de la population préscolarisée (totale et fille)

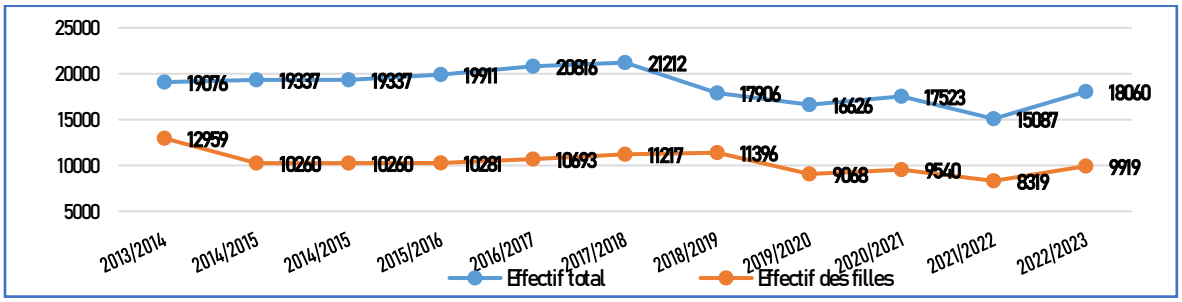

Source : *Inspection d'académie de Louga (Annuaire statistique régional 2022/2023)*

Tableau n°XII. 3: Evolution du Taux brut de préscolarisation (TBPS) par sexe au cours des 5 dernières années

INDICATEURS	Réalisés					Valeur nationale	
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
Taux brut de préscolarisation des garçons	16,4%	16,0%	16,5%	13,7%	16,2%	36,9%	18,6%
Taux brut de préscolarisation des filles	18,8%	19,8%	20,3%	17,3%	20,1%	38,2%	22,1%
Taux brut de préscolarisation global	**17,6%**	**17,8%**	**18,4%**	**15,5%**	**18,1%**	**37,5%**	**20,3%**

Source : Inspection d'académie de Louga (Rapport de performance annuel 2022/2023)

Tableau n°XII, 4: TBPS par IEF en 2022 et 2023

TBPS	2022	2023	Ecart (2023-2022)
IEF Kébémer	8,1%	9,2%	1,1%
IEF Linguère	9,3%	9,9%	0,6%
IEF Louga	24,6%	29,6%	5,0%
TBPS global	**15,5%**	**18,1%**	**2,6%**

Source *: Inspection d'académie de Louga (Rapport de performance annuel 2022/2023)*

XI.2 Elémentaire

L'enseignement élémentaire est destiné aux enfants âgés de 6 à 12 ans, Le cursus élémentaire est divisé en 6 classes (CI, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2). Dans la région de Louga, le nombre d'écoles primaires a connu une hausse de 4,7% passant de 934 en 2021/2022 à 978 en 2022/2023. Cette hausse est observée dans tous les départements. Le nombre d'écoles dans le département de Louga passe de 391 à 405, le département de Linguère passe de 296 à 310 écoles et le département de Kébémer de 247 à 263 écoles. Toutes les écoles sont mixtes c'est-à-dire accueillent des enfants des deux sexes. La quasi-totalité des écoles élémentaires sont publiques, c'est-à-dire l'enseignement y est gratuit (94,5% en 2021/2022 et 93,0% en 2022/2023).

Au niveau régional, l'effectif des élèves a sensiblement augmenté (1,6%), passant de 123 154 à 125 076. Durant l'année scolaire 2022/2023, l'IEF de Louga absorbe près de la moitié des élèves (45,7%), suivie de l'IEF de Kébémer (29,5%) et enfin de l'IEF de Linguère (24,8%).

L'accès à l'école primaire est mesuré par le taux brut d'admission (TBA) au cours d'initiation (CI). Au niveau régional, le TBA a connu une baisse de 5 points entre 2022 et 2023 passant de 88,0% à 83,0%. Selon le sexe, le TBA des filles demeure plus élevé que celui des garçons au cours de ces dernières années, ce qui traduit une part plus importante des filles l'élémentaire.

Le niveau de scolarisation est mesuré par le taux brut de scolarisation (TBS), Au niveau de la région de Louga, le TBS n'a pas évolué entre 2022 et 2023 et s'établit à 69,2%. Par IEF, on constate que le TBS est plus important au niveau de Louga (74,8%), suivi de Kébémer (67,8% en 2022 et 69,6% en 2023) et enfin de Linguère (65,9% en 2022 et 62,6% en 2023). Le TBS des filles est également plus élevé que celui des garçons (79,3% contre 59,5% en 2023). Comparé au niveau national, le TBA et le TBS de la région sont plus faibles.

Le taux d'achèvement a baissé, passant de 48,8% en 2023 à 44,8 % en 2022.

L'efficacité interne du système éducatif est appréciée à travers les taux de promotion, de redoublement et d'abandon qui permettent d'avoir aussi une appréciation sur les efforts à fournir pour maintenir les enfants jusqu'à l'achèvement du cycle primaire.

En 2023, le taux de promotion est évalué à 84,5% contre 87,3% en 2022. Une comparaison selon le sexe montre que le taux de promotion des filles est plus élevé que celui des garçons aussi bien en 2022 qu'en 2023.

Le taux d'abandon du cycle est de 12,0% en 2023.

Le taux de redoublement est évalué à 1,5% en 2022 et 1,9% en 2023.

L'enseignement élémentaire comprend six (06) années d'études sanctionnées par le Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE). Le taux de réussite au CFEE dans la région de Louga est estime à 73,7% en 2023 et à 72,8% en 2022. Des disparités sont notées entre les départements avec en tête Linguère avec 77,6% en 2022 et 83,8% en 2023, suivi de Louga et de Kébémer. Le taux de réussite des garçons au CFEE est légèrement plus élevé que celui des filles au niveau de l'académie. Il convient également de noter que le taux de réussite au CFEE est plus élevé pour l'option arabe que pour l'option française.

Définitions :

Taux Brut d'Admission (TBA) permet de mesurer l'admission de la population scolarisable dans le système éducatif. Il indique le nombre d'enfants admis pour la première fois au CI, rapporté à la population ayant l'âge légal de fréquenter ce niveau d'enseignement ***(c'est un indicateur d'accès).***

Taux Brut de Scolarisation (TBS) à l'élémentaire est le rapport entre les effectifs inscrits et la population en âge de fréquenter le primaire ***(c'est un indicateur de participation ou de scolarisation).***

Le taux d'achèvement c'est le rapport entre le nombre total de nouveaux entrants en dernière année du primaire ou du secondaire, indépendamment de l'âge, exprimé en pourcentage de la population d'âge officiel de la fin du primaire (11 ans) ou du secondaire (17 ans) ***(c'est un indicateur d'accès).***

Taux de redoublement (selon le sexe) : c'est le nombre de redoublants dans une année d'études donnée pour une année scolaire donnée (selon le sexe), exprimé en pourcentage de l'effectif de cette année d'études pour l'année scolaire précédente. C'est le rapport entre le nombre de redoublants donné (selon le sexe) au cours de l'année scolaire t+1 par le nombre des élèves qui étaient inscrits au cours de l'année scolaire précédente t ***(c'est un indicateur de rendement).***

Taux de promotion (selon le sexe) : total des effectifs moins les redoublants d'une année d'études n selon le sexe exprimé en pourcentage du total des effectifs de l'année d'études n-1 l'année précédente. C'est le rapport entre le nombre de nouveaux inscrits dans une année d'études au début de l'année (selon le sexe) scolaire t+1 par le nombre d'inscrits de la même cohorte dans l'année d'études inférieure au début de l'année scolaire t ***(c'est un indicateur de rendement)***.

Taux d'abandon (selon le sexe) : Rapport entre le nombre d'élèves inscrits au cours d'une année scolaire selon le sexe et qui quittent le système scolaire durant l'année scolaire pour une raison quelconque et le nombre total d'élèves inscrits au cours de cette année scolaire ***(c'est un indicateur de rendement).***

Tableaux et Graphiques

Tableau n°XII. 5: Répartition des écoles par département et selon le statut

Statut	Année scolaire 2021/2022				Année scolaire 2022/2023				Variation (%)
	Public	**Privé**	**Total Général**	**Part (%)**	**Public**	**Privé**	**Total Général**	**Part (%)**	
IEF Kébémer	245	2	247	26,4%	254	9	263	26,9%	6,5%
IEF Linguère	294	2	296	31,7%	307	3	310	31,7%	4,7%
IEF Louga	344	47	391	41,9%	349	56	405	41,4%	3,6%
Total General	**883**	**51**	**934**	**100,0%**	**910**	**68**	**978**	**100,0%**	**4,7%**
Part (%)	94,5%	5,5%	100,0%		93,0%	7,0%	100,0%		

Source : *Inspection d'académie de Louga (Annuaires statistiques régionaux 2021/2022 et 2022/2023)*

Tableau n°XII. 6: Répartition des effectifs scolarisés à l'élémentaire par IFE selon le statut

IEF	Année scolaire 2021/2022					Année scolaire 2022/2023					Variation (%)
	Public	**Non public**	**Effectif total**	**Part IEF (%)**	**Part des filles (%)**	**Public**	**Non public**	**Effectif total**	**Effectif des Filles**	**Part IEF (%)**	
Kébémer	35 029	180	35 209	28,6%	55,9%	35 891	1 048	36 939	20 680	29,5%	4,9%
Linguère	31 640	301	31 941	25,9%	58,2%	30 606	394	31 000	18 230	24,8%	-2,9%
Louga	47 711	8 293	56 004	45,5%	54,2%	48 439	8 698	57 137	30 957	45,7%	2,0%
Total général	**114 380**	**8 774**	**123 154**		**55,7%**	**114 936**	**10 140**	**125 076**	**69 867**		**1,6%**
Part (%)	92,9%	7,1%				91,9%	8,1%	Part (%)	92,9%		

Source *: Inspection d'académie de Louga (Annuaires statistiques régionaux 2021/2022 et 2022/2023)*

Tableau n°XII, 7: Taux Brut d'Admission (TBA) au CI et Taux Brut de Scolarisation (TBS)

Indicateurs	Réalisé						Valeur nationale	
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
Taux brut d'admission global au CI	97,8%	90,6%	85,9%	79,5%	88,0%	83,0%	108,4%	87,6%
Taux brut d'admission des garçons au CI	96,6%	80,7%	77,4%	71,5%	76,9%	72,8%	95,3%	80,9%
Taux brut d'admission des filles au CI	98,8%	101,2%	94,6%	88,0%	99,6%	93,6%	112,2%	94,5%
Taux brut de scolarisation global	70,4%	70,4%	71,2%	68,3%	69,5%	69,2%	94,5%	81,9%
Taux brut de scolarisation des garçons	78,3%	61,9%	62,7%	59,9%	59,8%	59,5%	99,9%	74,5%
Taux brut de scolarisation des filles	74,5%	79,5%	80,3%	77,3%	79,7%	79,3%	94,5%	89,6%

Source : *Inspection d'académie de Louga (Rapports annuels de performance 2022 et 2023)*

Tableau n°XII. 8: Taux brut de scolarisation par IEF en 2022 et 2023

TBS	2022	2023	Ecart
IEF Kébémer	67,8%	69,6%	1,8%
IEF Linguère	65,9%	62,6%	-3,3%
IEF Louga	74,9%	74,8%	-0,1%
TBS global	69,5%	69,2%	-0,3%

Source : *Inspection d'académie de Louga (Rapports annuels de performance 2022 et 2023)*

Tableau n°XII. 9: Evolution des indicateurs de l'enseignement élémentaire

Indicateurs	2020	2021	2022	2023
Taux de redoublement global	3,9%	1,8%	1,5%	1,9%
Taux d'abandon global	10,5%	14,4%	ND	12,0%
Taux de promotion garçons	85,0%	82,6%	85,1%	83,7%
Taux de promotion filles	86,1%	84,8%	89,1%	85,1%
Taux de promotion global	85,6%	83,8%	87,3%	84,5%
Taux d'achèvement global	47,2%	49,2%	48,8%	44,8%
Taux de réussite global au CFEE	72,2%	65,5%	72,8%	73,6%

Source : *Inspection d'académie de Louga (Rapports annuels de performance 2022 et 2023)*

Tableau n°XII. 10: Taux de réussite au CFEE par sexe et par IEF selon l'option

CFEE	IEF	2022			2023			Ecart 2023-2022		
		Filles	**Garçons**	**Total**	**Filles**	**Garçons**	**Total**	**Filles**	**Garçons**	**Total**
Option française	Kébémer	67,0%	69,8%	68,2%	65,9%	69,4%	67,2%	-1,1%	-0,5%	-1,0%
	Linguère	75,3%	81,2%	77,7%	81,8%	86,8%	83,7%	6,5%	5,6%	6,0%
	Louga	71,8%	73,9%	72,7%	72,0%	70,3%	71,3%	0,1%	-3,6%	-1,4%
	Académie	**71,4%**	**74,6%**	**72,7%**	**72,6%**	**74,1%**	**73,2%**	**1,3%**	**-0,6%**	**0,5%**
Option arabe	Kébémer	59,4%	57,5%	58,5%	63,2%	65,0%	64,1%	3,9%	7,5%	5,6%
	Linguère	71,1%	81,0%	75,7%	81,6%	89,0%	84,9%	10,5%	8,0%	9,2%
	Louga	79,4%	81,7%	80,6%	84,5%	81,2%	82,9%	5,1%	-0,5%	2,2%
	Académie	**72,0%**	**76,1%**	**74,1%**	**78,5%**	**78,2%**	**78,4%**	**6,5%**	**2,1%**	**4,3%**
Générale	Kébémer	66,5%	68,8%	67,4%	65,7%	68,9%	67,0%	-0,8%	0,1%	-0,5%
	Linguère	75,1%	81,2%	77,6%	81,8%	87,0%	83,8%	6,7%	5,8%	6,2%
	Louga	72,5%	74,9%	73,5%	73,1%	71,8%	72,5%	0,6%	-3,1%	-1,0%
	Académie	**71,4%**	**74,8%**	**72,8%**	**73,1%**	**74,5%**	**73,7%**	**1,7%**	**-0,3%**	**0,8%**

Source : *Inspection d'académie de Louga (Annuaires statistiques régionaux 2021/2022 et 2022/2023)*

XI.3 Moyen et secondaire général

L'enseignement moyen (ou 1er cycle) fait suite à celui de l'élémentaire, Il est dispensé dans les Collèges d'Enseignement Moyens (CEM) et le cycle dure 4 ans et se termine avec l'obtention du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). L'enseignement secondaire (ou 2nd cycle) dont l'aboutissement est le baccalauréat est un prolongement de l'enseignement moyen et dure 3 ans. Certains établissements sont mixtes et regroupent le 1er et le 2nd cycle. Le nombre d'établissements du moyen et secondaire dénombrés dans la région est de 135 en 2022 dont 80 CEM, 9 lycées et 46 mixtes. En 2023, sur 133 établissements, 77 CEM, 7 ycées et 49 sont mixtes. Une part importante des établissemnts mixtes (54,3% en 2022 et 57,1% en 2023) sont des privés. Près de la moitié des établissements se situent dans le département de Louga, avec respectivement 62 en 2022 et 60 en 2023.

Entre 2022 et 2023, l'effectif des élèves du cycle moyen a baissé de 7,3% au niveau de l'académie passant de 40 439 à 37 490 élèves. Cette baisse est plus importante dans le département de Louga avec 9,8%. Cependant, le département de Louga absorbe près de la moitié de l'effectif. Concernant le cycle secondaire, l'effectif des élèves a globalement baissé de 1,4% mais l'effectif de l'IEF de Kébémer a augmenté de 12,1%. La part des filles dans les effectifs du moyen et secondaire général est plus importante que celle des garçons avec respectivement 54,7% en 2022 et 57,5% en 2023.

L'académie de Louga compte 1 746 enseignants en 2023 contre 1 720 en 2022, soit une baisse de 1,5% ; avec près de la moitié des enseignants dans le département de Louga.

Concernant les indicateurs de rendement, le taux de transition au niveau de l'enseignement moyen et secondaire général, le taux de promotion a diminué entre 2022 et 2023 passant de 87,8% à 72,0%, soit une baisse de 15,8%. Cette baisse est observée chez les filles comme chez les garçons. Au niveau du secondaire, le taux de promotion global n'a presque pas évolué, cependant ce taux a augmenté de 3,2% chez les filles et baissé de 2,3% chez les garçons. Le taux de redoublement a sensiblement baissé pour les deux niveaux d'enseignement. Le taux d'abandon a augmenté de 17,0% au niveau du moyen passant de 1,9% à 18,9%. Ce taux est plus important chez les garçons en 2023 avec 24,2%. Au niveau du secondaire, le taux d'abandon global est de 10,5% en 2022 et de 10,8% en 2023. Selon le sexe, le taux d'abandon est plus important chez les filles en 2022 (11,4%) et chez les garçons en 2023 (13,2%). Le taux de survie global en troisième est évalué à 80,6% (ce qui signifie que 19,4% des élèves ont, soit quitté le système, soit redoublé).

Le taux de transition du cycle élémentaire au cycle moyen général global s'est établi à 82,2% en 2022 et à 69,6% en 2023 (sur 100 élèves qui achèvent le primaire 69,6% accèdent à l'enseignement moyen en 2023) d'où une baisse de 12,6%. Le taux de transition de la 3ème à la seconde global a diminué de 10,8% entre 2022 et 2023 passant de 71,3% à 60,5% ; Autrement dit en 2023, sur 100 élèves qui achèvent le cycle moyen, 60,5% accèdent à la classe de seconde.

Le taux d'achèvement global du cycle moyen et le taux d'achèvement du secondaire général global général a légèrement baissé entre 2022 et 2023 de 1,2% et 0,3% respectivement. Le taux d'achèvement global du cycle moyen est plus important que celui du secondaire général en 2022 (27,9% contre 18,0%) et en 2023 (26,7% et 17,7%). Des disparités sont notées selon le sexe.

Le taux de réussite au BFEM est plus élevé que le taux de réussite au Bac général (69,5% contre 57,6% en 2022 et 70,9% contre 52,4% en 2023). Aussi bien pour le BFEM que pour le Bac général, les garçons enregistrent les meilleurs taux de réussite.

Les taux bruts de scolarisation au moyen et au secondaire général ont baissé entre 2022 et 2023 (3,4% et 0,8% respectivement). Cependant les TBS des filles sont plus élevés que ceux des garçons, L'indice de parité entre les sexes supérieur à 1, indique une scolarisation en faveur des filles plus importante.

Définitions :

Le taux de transition du cycle élémentaire au cycle moyen général global : Rapport entre le nombre d'élèves admis dans la première année du moyen au cours d'une année scolaire (t) et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année du primaire de l'année scolaire précédente (t-1) du primaire (CM2).

Taux de transition 3ème-seconde global : Rapport entre le nombre d'élèves admis dans la première année du secondaire au cours d'une année scolaire (t) et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année du moyen de l'année scolaire précédente (t-1). Dans l'enseignement secondaire général, une moyenne de10/20 suffit pour passer en seconde indépendamment du BFEM

Le **Taux Brut de Scolarisation (TBS)** pour un cycle donné d'enseignement correspond au rapport du nombre total d'enfants scolarisés dans ce cycle au nombre total d'enfants d'âge théorique correspondant à ce cycle.

Le taux de survie en 3ème : c'est le rapport entre de l'effectif global de la 3ème et les effectifs de la 6ème de la même année multiplié par 100. C'est un indicateur qui permet d'apprécier la rétention du système éducatif.

L'indice de parité filles/garçons : c'est le rapport entre les taux de scolarisation des filles et celui des garçons, qui permet de mesurer le degré d'iniquité dans l'admission ou la scolarisation des filles et des garçons.

Tableaux et Graphiques

Erreur ! Liaison incorrecte. ***Source :*** *Inspection d'académie de Louga (Annuaires statistiques régionaux 2021/2022 et 2022/2023)***Erreur ! Liaison incorrecte.** ***Source :*** *Inspection d'académie de Louga (Annuaires statistiques régionaux 2021/2022 et 2022/2023)* **Erreur ! Liaison incorrecte.*****Source*** *: Inspection d'académie de Louga (Rapports annuels de performance 2022 et 2023)*

Tableau n°XII 11 Indicateurs d'accès de l'enseignement moyen et secondaire général

Indicateurs d'accès	Réalisés niveau moyen		Ecart Réalisé 2023-Réalisé 2022	Indicateurs d'accès	Réalisés niveau secondaire		Ecart Réalisé 2023-Réalisé 2022
	2022	**2023**			**2022**	**2023**	
Taux de transition du cycle élémentaire au cycle moyen général des garçons	85,1%	71,3%	-13,8%	Taux de transition 3ème-seconde des garçons	72,1%	57,4%	-14,7%
Taux de transition du cycle élémentaire au cycle moyen général des filles	80,0%	68,4%	-11,6%	Taux de transition 3ème-seconde des filles	70,8%	63,2%	-7,6%
Taux de transition du cycle élémentaire au cycle moyen général global	82,2%	69,6%	-12,6%	Taux de transition 3ème-seconde global	71,3%	60,5%	-10,8%
Taux d'achèvement du cycle moyen général des garçons	24,4%	20,9%	-3,5%	Taux d'achèvement du Secondaire général des garçons	15,6%	18,7%	3,1%
Taux d'achèvement du cycle moyen général des filles	31,8%	32,9%	1,1%	Taux d'achèvement du Secondaire général des filles	20,6%	16,7%	-3,9%
Taux d'achèvement global du cycle moyen général	27,9%	26,7%	-1,2%	Taux d'achèvement du Secondaire général global	18,0%	17,7%	-0,3%
Taux de réussite au brevet de fin d'études moyennes (BFEM) Garçons	71,2%	72,4%	1,3%	Taux de réussite au Bac général garçons	64,6%	57,1%	-7,5%
Taux de réussite au brevet de fin d'études moyennes (BFEM) Filles	68,3%	69,9%	1,6%	Taux de réussite au Bac général filles	52,3%	49,0%	-3,3%
Taux de réussite au BFEM Total	69,5%	70,9%	1,4%	Taux de réussite au Bac général	57,6%	52,4%	-5,3%

Source : *Inspection d'académie de Louga (Rapports annuels de performance 2022 et 2023)*

Tableau n°XII. 12: Taux de réussite au BFEM au Bac général par IEF

IEF	Taux de réussite BFEM 2022			Taux de réussite BFEM 2023			Taux de réussite BAC 2022			Taux de réussite BAC 2023		
	G	**F**	**T**	**F**	**G**	**T**	**G**	**F**	**T**	**F**	**G**	**T**
KEBEMER	761%	78,9%	**77,7%**	69,5%	71,0%	**70,1%**	65,9%	58,3%	**61,6%**	69,5%	71,0%	**70,1%**
LINGUERE	69,8%	62,7%	**65,7%**	71,6%	76,6%	**73,7%**	70,6%	59,1%	**64,0%**	71,6%	76,6%	**73,7%**
LOUGA	69,6%	66,0%	**67,5%**	68,2%	70,1%	**69,0%**	61,6%	47,0%	**53,3%**	68,2%	70,1%	**69,0%**
ACADEMIE	71,2%	68,3%	**69,5%**	69,6%	72,4%	**70,7%**	64,6%	52,2%	**57,6%**	69,6%	72,4%	**70,7%**

Source *: Inspection d'académie de Louga (Annuaires statistiques régionaux 2021/2022 et 2022/2023)*

Tableau n°XII. 13: Indicateurs de scolarisation de l'enseignement moyen et du secondaire général

Indicateurs de scolarisation	Réalisés		Ecart Réalisé 2023- Réalisé 2022	Indicateurs de scolarisation	Réalisés		Ecart Réalisé 2023- Réalisé 2022
	2022	**2023**			**2022**	**2023**	
TBS Garçons au moyen général	33,2%	28,4%	-4,8%	TBS des garçons au Secondaire général	19,8%	18,5%	-1,3%
TBS Filles au moyen général	43,7%	41,6%	-2,1%	TBS des filles au Secondaire général	27,8%	27,5%	-0,3%
TBS Total au moyen général	38,2%	34,8%	-3,4%	**TBS global au Secondaire**	23,6%	22,8%	-0,8%
Indice de parité du TBS au Moyen général	1,32	1,47	0,15	**Indice de parité du TBS**	1,41	1,48	0,07

Source : *Inspection d'académie de Louga (Rapports annuels de performance 2022 et 2023)*

XI.4 Formation professionnelle et technique

L'Inspection d'Académie de Louga est un service déconcentré à l'échelle régionale chargée de la gestion de l'éducation au niveau pré universitaire en ce qui concerne l'enseignement général et deux ans après le baccalauréat pour ce qui concerne l'enseignement technique.

L'Académie de Louga comprend :

- 3 Inspections de l'Education et de la Formation qui gèrent les écoles préscolaires ; élémentaires, les collèges et les centres de formation professionnelle publics et privés ;
- 3 services rattachés : le Centre régional de Formation des Personnels de l'Education (CRFPE), le Centre Academique de l'Orientation scolaire et professionnelle (CAOSP) et l'Inspection médicale des Ecoles (IME) ;
- 24 lycées dont deux franco arabes ;
- 07 Centres de Formation Professionnelle (CFP) dont 01 sectoriel qui n'est pas encore fonctionnel ;

L'académie ne compte pas de lycées techniques et dépend de Saint-Louis en ce qui concerne le personnel de contrôle du moyen secondaire et de la formation professionnelle et technique.

Pour le CAP, le taux est passé de 100 % en 2022 à 81,72 % en 2023 avec un taux plus élevé chez les filles (82,02 %) que chez les garçons (75%).

S'agissant du BEP, le taux régional est passé de 75% en 2022 à 73,91 % en 2023 soit une baisse de 1,19%. Ce taux est de 72,60 % chez les filles et 60,21% chez les garçons.

En ce qui concerne le BT, le taux a baissé de 36,75 points entre 2022 et 2023. En 2022, aucun candidat de sexe masculin n'a réussi. Ainsi, le taux de réussite de la région en 2022 est imputable entièrement aux filles.

Le taux d'accroissement des effectifs de la formation professionnelle est passé de 31,8% en 2022 à 40,2% en 2023, soit un écart 8,4%. Les sortants du cycle fondamental inscrits dans la formation professionnelle constituent 31,2% des effectifs en 2022 et 24,9% en 2023.

Définitions :

- Taux de réussite aux examens professionnels (CAP, BEP, BP, BT, BTS) (G/F/T)= Nombre de candidats ayant réussi/ Nombre de candidats présents à l'examen ((CAP, BEP, BP, BT, BTS)
- Pourcentage de formateurs ayant un diplôme pédagogique (G/F/T)= Nombre de formateurs ayant un diplôme pédagogique / Nombre total de formateurs de la FPT
- Taux d'accroissement annuel des effectifs d'apprenants de la FPT = (effectif des apprenants à l'année N-effectif des apprenants à l'année N-1)/effectif des apprenants à l'année N-1*100

En savoir plus :

Plus de détails, voir le rapport annuel de performance, 2023 de l'Inspection d'Académie de Louga

Tableau n°XII. 14: Indicateurs de la formation professionnelle et technique en 2022 et 2023

INDICATEURS		Réalisé		Ecart Réalisé 2023-Réalisé 2022
		2022	**2023**	
Taux de réussite aux examens professionnels (CAP, BEP, BP, BT, BTS) *(G/F/T)*	CAP G	100,0%	75,0%	-25,0%
	CAP F	100,0%	82,0%	-18,0%
	CAP T	100,0%	81,7%	-19,3%
	BEP G	100,0%	78,6%	-21,4%
	BEP F	66,7%	71,9%	5,2%
	BEP T	75,0%	73,9%	-1,2%
	BT G	100,0%	-	-
	BT F	90,9%	55,6%	-35,4%
	BT T	92,3%	55,6%	-36,8%
Taux d'accroissement annuel des effectifs d'apprenants de la FPT		31,8%	40,2%	8,4%
Pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrits dans la formation professionnelle		31,2%	24,9%	-6,3

Source : Inspection d'académie de Louga (Rapport annuel de performance 2023)

XI.5 Analyse financière du secteur de l'éducation

L'analyse financière du secteur de l'Éducation porte sur les ressources allouées par les différents acteurs, l'allocation budgétaire globale et intra sectorielle de l'État en termes de fonctionnement et d'investissement.

Le secteur de l'éducation est financé par l'État, les ménages, le secteur privé, les Collectivités Territoriales et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

En 2023, le montant global investit dans le secteur de l'éducation s'élève à 7 366 751 900 FCFA. Dans la région de Louga, l'Etat est le principal bailleur du secteur de l'éducation avec une part dans son financement de 43,9% en 2023 et 74,6% en 2022.

Les ménages participent au financement, à travers les frais d'inscription dans les écoles et établissements à hauteur de 38,1% en 2023.

La part des PTF dans le financement de l'éducation n'est pas négligeable avec 7,6% en 2023 et 12,2% en 2022. Les ONG/OSC contribuent à moins de 2,0%. La contrubution des collectivités territoriales quant à elle est de 9,0% en 2023 et 7,7% en 2022. Le programme « enseignement élémentaire » a la plus grande part dans le budget en 2022. L'allocation budgétaire des corps émergents est évaluée à 3 436 608 334 FCFA en 2022 et à 2 731 535 121 FCFA en 2023 avec une part plus importante des maitres contractuels.

Erreur ! Liaison incorrecte.(*) Sur ressources interne ; (**) Considérer au moins les frais d'inscription dans les écoles et établissements ; (***) Contribution des acteurs
Source : Inspection d'académie de Louga (Rapports annuels de performance 2022 et 2023)

Tableau n°XII. 15: Allocation budgétaire par programme en 2022 et 2023

Programmes	2022		2023	
	Total Crédits ouverts	**Taux d'exécution**	**Total Crédits ouverts**	**Taux d'exécution**
Éducation préscolaire	16 309 200	100,0%	5 000 000	NR
Enseignement élémentaire	2 276 286 708	100,0%	131 427 657	100,0%
Enseignement moyen général	82 716 250	100,0%	336 731 693	100,0%
Enseignement secondaire général	60 065 274	100,0%	NR	NR
Éducation de base des jeunes et des adultes analphabètes	86 635 151	100,0%	NR	NR
Pilotage, gestion et coordination administrative	765 753 891	100,0%	84 097 572	NR
Total général	**3 287 766 474**	**100,0%**	**557 256 922**	

Source : Inspection d'académie de Louga (Rapports annuels de performance 2022 et 2023)

Tableau n°XII, 16: Allocation Budgétaire par corps émergents en 2022 et 2023

Corps émergents	Total Crédits ouverts	
	2022	**2023**
Maîtres Contractuels	2 592 985 233	1 982 733 447
Professeurs Contractuels	812 782 501	748 801 674
Professeurs Vacataires	30 840 600	
Total général	**3 436 608 334**	**2 731 535 121**

Source : Inspection d'académie de Louga (Rapports annuels de performance 2022 et 2023)

Chapitre XII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORT

XII.1 Culture et loisirs

Les infrastructures culturelles jouent un rôle fondamental dans le développement, l'identité et le dynamisme d'une région. Elles sont des témoins de l'engagement d'une communauté, envers la préservation de son patrimoine, la promotion des arts et la création d'espaces de rassemblement. Dans la région de Louga, 10 infrastructures culturelles reparties dans les différents départements sont dénombrées. Dans le département de Louga, il y a 7 infrastructures à savoir le Centre Culturel Régional Mademba DIOP, le Centre Culturel Communal Serigne Sam MBAYE, le Millionnaire Night-Club, Keur « Yaye Sokhna », l'hôtel Culturel "Casa"-FESFOP et le Rink By. Il est donc un foyer majeur d'activités culturelles et artistiques offrant un large éventail d'opportunités aux habitants de la région. Le département de Linguère en abrite 2, l'Esplanade Mairie de Linguère et le Consep. Tandis que le département de Kébémer en compte une infrastructure socio-culturelle, le Centre socio-culturel de Ngéoul.

Par ailleurs, la région de Louga est un véritable trésor culturel, riche en patrimoine matériel et immatériel qui témoigne de son histoire, de sa diversité et de son identité. Le patrimoine culturel de la région est composé de 17 sites. Dans le département de Louga, la Gare Ferroviaire, la Poste, l'Ancienne Caserne, la Préfecture, Kadd Gui et Toundou Diewol sont des bâtiments et des sites historiques qui rappellent des époques révolues, des moments clés de la région et des traces architecturales de l'époque coloniale. Dans le département de Kébémer, des sites d'une grande valeur historique, tels que la Gare Ferroviaire de Ndande, le Puits de Kalom, la Tombe de Kocc Barma a Ndiogue Fall, les champs de bataille de Dekheule et de Loro, ainsi que le Quai de Kébémer, incarnent des vestiges du passé qui évoquent des chapitres mémorables de l'histoire, notamment des batailles décisives et l'importance cruciale des infrastructures de transport au sein de la région. Dans le département de Linguère, les Tatas de Yang Yang, les Vestiges de Poste militaire Faidherbe, la résidence royale de Yang Yang et du champ de bataille a Guille, se présentent comme témoins matérialisés du passé, porteurs d'histoires qui embrassent la richesse culturelle, les épisodes conflictuels et les structures de gouvernance d'antan.

Les activités culturelles dans la région de Louga sont une manifestation vibrante de la créativité et de la diversité culturelle. Dans le département de Louga, des évènements comme le FESFOP le FIRPI NDIAMBOUR HIP-HOP, LOUGA VACANCE LOISIR, LA CREME DES ENFANTS et WANEMA offrent un espace pour la promotion des arts, de la musique de la danse et de la créativité en générale. Dans le département de Kébémer, des évènements comme la Nuit du Rire, le festival de Théâtre de Gueoul, le Festival de Thiolom, Les Journées culturelles de Kébémer et le Festival de Darou Mousty se définissent comme des manifestations festives de la créativité artistique, apportant une contribution précieuse à l'épanouissement culturel et artistique de la région. Enfin dans le département de Linguère, s'épanouissent des évènements splendides tels qu'Oscars des Vacances, la Nuit du Théâtre et Gomou Bamtare Lenool Fulbe.

Les activités religieuses dans les départements de Louga et de Kébémer sont une partie intégrante de la vie de la région, Elles incarnent la foi, la dévotion et la spiritualité qui animent la communauté locale. Ces célébrations sont des occasions de rassemblement, de réflexion et de prière qui renforcent le tissu social et culturel de la région. Les départements de la région abritent plusieurs ziarra et gamou dont : Ziarra Keur THIERNO BACHIR, Langui DANE DIEWAL, Ziarra de KOKI, Magal de Darou Mousty, Gamou Ndjimbira, Gamou Mbacke, Gamou Andoulaye, Gamou Ngourane de Guéoul, Gamou Khadre de Guéoul, Gamou Thienaba, Gamou Bamtaré Lenool Fulbe etc.

Tableau n°XIII. 1: Infrastructures, patrimoine, et activités culturelles de la région de Louga

DESIGNATION	LOUGA	KEBEMER	LINGUERE
Infrastructures culturelles (11)	- Centre Culturel Régional Mademba DIOP - Centre Culturel Communal Serigne Sam MBAYE - Millionaire Night Club -Keur « Yaye Sokhna » - Hotel Culturel"Casa" - FESFOP - le Rink by	- Centre socio- culturel de Ngéoul	- Esplanade Mairie de Linguère - CONSEP
Patrimoine Culturel (Matériel et Immatériel) (17)	- La Gare Ferroviaire - la Poste -Ancienne Caserne - La préfecture -Kaad gui - Toundou Diéwol	- Gare Ferroviaire de Ndande - Puits de Kalom - Tombe de Kocc Barma à Ndiogué FALL - Champ de bataille de Dékheulé - Champ de Bataille de LORO - Quai de Kébémer	-Tata de Yang Yang - Ruines Poste militaire Faidherbe - Résidence royale de Yang Yang - Stèle du Tata de Yang Yang - Stèle de champ de bataille à Guillé
Activités culturelles (15)	- FESFOP - FIRPI - NDIAMBOUR HIP-HOP - LOUGA VACANCE LOISIR - LA CREME DES ENFANTS - WANEMA	- Nuit du rire -Festival de théâtre de Guéoul - Festival de Thiolom - Journées Culturelles de Ndande - Journées Culturelles de Kébémer - Festival de Darou Mousty	- Oscars des vacances - Nuit du théâtre
Activités religieuses (11)	- Ziarra Keur THIERNO BACHIR - Langui DANE DIEWAL - Ziarra de KOKI	- Magal de Darou Mousty - Gamou Ndjimbira - Gamou Mbacke - Gamou Andoulaye - Gamou Ngourane de guéoul -Gamou Khadre de guéoul - Gamou Thiénaba	- Gamou Bamtaré Lenool Fulbe

Source : *Centre Culturel de Louga*

XII.2 Jeunesse et Sports

La région de Louga compte, en 2023, quatre types d'infrastructures dédiées à la jeunesse à savoir : les Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive (CDEPS), les Espaces Jeunes (EJ), les Foyers des Jeunes (FJ) et le Centre Conseil Adolescents (CCA). Les Foyers des Jeunes sont les plus présents dans la région avec 45% du total contre un (1) seul Centre Conseil Adolescents dans toute la localité. La région totalise quatorze (14) infrastructures dédiées à la jeunesse pour tous types confondus.
Au niveau départemental, il ressort que Linguère ne possède que de deux structures de jeunesse à savoir un CDEPS et une maison de la jeunesse. Deux Espaces Jeunes de la région ainsi que trois foyers des jeunes sont implantés au sein du département de Kébémer. Le département de Louga, quant à lui, abrite l'unique CCA de la région.

En ce qui concerne le sport, il ressort de l'analyse des données disponibles l'existence de 26 écoles de Football. Au niveau de la Coordinnation départementale de Kébémer, 6 écoles de Football ont été dénombrés avec 120 licences U13 et 120 licences U20. Dans le département Linguère, les mêmes statistiques sont enregistrées. Au niveau du département de Louga, 14 écoles de football sont affiliées à la CODEF avec 280 licences U13 et 280 licences U15.

Par ailleurs, la région de Louga bénéficie d'un réseau d'infrastructures sportives variées, bien que majoritairement concentrées dans le département de Louga. Ce réseau se compose de 26 stades et terrains clôturés, 22 plateaux multifonctionnels, 11 terrains de football, 5 terrains de basket-ball, 6 terrains de handball, 2 terrains de volley-ball, 3 hippodromes, 6 boulodromes et 7 dojos. Il comprend également un stade régional implanté dans le département de Louga, ainsi que cinq stades municipaux répartis entre les départements de Louga (2), Kébémer (2) et Linguère (1).

Tableau n°XIII. 2: Répartition des infrastructures de jeunesse selon le type par département

Départements	CEDEPS	EJ	FJ	MJ	CCA	TOTAL
Louga	1	0	2	1	1	5
Kébémer	1	2	3	1	0	7
Linguère	1	0	0	1	0	2
Région	3	2	5	3	1	14

Source : SRJ de Louga

Tableau n°XIII. 3: Répartition des écoles de Football affiliées à la CONEF

Départements	Nbre d'écoles de Football	Nbre de licence U13	Nbre de licences U15	Total
CODEF Kébémer	6	120	120	246
CODEF Lingère	6	120	120	246
CODEF Louga	14	280	280	574
COREF	26	520	520	1066

Source : Service régional du Sport de Louga

SECTION F. ECONOMIE - FINANCES

CHAPITRE XIII: SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

CHAPITRE XIV: POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

CHAPITRE XV: FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Chapitre XIII : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

XIII.1 Situation des marchés

Répartition des marchés par département et par type

Dans la région de Louga, il existe deux types de marchés : les marchés permanents et les marchés hebdomadaires.
Au total, il a été répertorié dans la région, 48 marchés dont 11 permanents et 40 hebdomadaires. Le nombre de marchés n'a pas évolué en 2022 et 2023. Le département de Linguère compte 18 marchés dont 2 permanents et 16 hebdomaires ; le département de Louga compte 18 marchés dont 5 permanants et 13 hebdomadaires et le département de Kébémer compte 15 marchés dont 4 permanents et 11 hebdomadaires.

Niveau des stocks des principales denrées alimentaires

Pour la plupart des produits de consommation courante (riz, huile, sucre, lait, farine), le niveau des stocks est plus élevé au 31/12/2023 comparativement à l'année précédente. Pour les produits périssables tels que l'oignon, la pomme de terre, le niveau des stocks a baissé.

Niveau des stocks des autres produits

Les stocks du ciment de SOCOCIM et de gaz butane, format de 6 kg ont également baissé sur la période.

En savoir plus :

Pour un suivi et une maitrise de l'évolution des prix et stocks sur le marché intérieur, il a été créé le 29 janvier 2012, un comité interministériel de suivi des stocks et des prix.

Les services régionaux et départementaux du commerce procèdent chaque semaine aux relevés des stocks et prix exploités sous la forme de tableau récapitulant l'ensemble des stocks et des prix des produits de grande consommation existante sur le territoire national.

Tableau n°XIV 1 : Répartition des marchés par département et par type en 2022 et 2023

Département	Marchés permanents		Marchés hebdomadaires		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Kébémer	04	04	11	11	15	15
Linguère	02	02	16	16	18	18
Louga	05	05	13	13	18	18
Total région	**11**	**11**	**40**	**40**	**51**	**51**

Source : Service régional du commerce

Tableau n°XIV 2: Stocks des produits de consommation courante au 31/12/2022 et 31/12/2023

Produits	Niveau de stocks au 31/12		Variation de stocks	
	2022	2023	en volume	en %
Riz brisé parfumé	3 120 T	4 498 T	1378 T	44,2%
Riz brisé non parfumé	21 600 T	22 250 T	650 T	3,0%
Riz local	8 200 T	8 320 T	120 T	1,5%
Sucre en morceaux	216 T	547 T	331 T	153,2%
Sucre Cristallisé	9 120 T	12 042 T	2922 T	32,0%
Lait en Poudre en vrac de 25 Kg	1 728 T	2 520 T	792 T	45,8%
Huile en bidon de 20 Litres	3 408 T	7 410 T	4002 T	117,4%
Farine	7 488 T	8 198 T	710 T	9,5%
Oignon local	2 640 T	2 052 T	-588 T	-22,3%
Oignon importé	2 280 T	1 820 T	-460 T	-20,2%
Pomme de Terre locale	2 072 T	1 080 T	-992 T	-47,9%
Pomme de Terre importée	620 T	715 T	95 T	15,3%
Ciment SOCOCIM	18 240 T	14 215 T	-4025 T	-22,1%
Ciment DANGOTE	8 880 T	12 020 T	3140 T	35,4%
Ciment du SAHEL	-	-		
Gaz Butane de 6 kg	264 000 B	242 760 B	-21240 B	-8,0%
Gaz Butane de 2,7 kg	67 200 B	73 998 B	6798 B	10,1%

Source : Service régional du commerce

XIII.2 Prix à la consommation

Le prix de certains produits connait des fluctuations au cours d'une même année. Entre 2022 et 2023, il est noté une constance des prix du gaz butane de 6 kg et de 2,7kg qui sont respectivement de 3 070 FCFA et 1 425 FCFA. Les prix du sucre et du riz n'ont quasiment pas pas évolué sur la période. Les prix moyens des produits périssables tels que l'oignon et la pomme de terre ont varié entre 2022 et 2023. Le prix moyen du kilogramme (kg) d'oignon local qui coûtait 350 FCFA en 2022 a fluctué entre 350 FCFA et 1 000 FCFA en 2023 ; le prix de l'oignon importé qui était de 525 FCFA en 2022 a évolué entre 500 FCFA et 1200 FCFA en 2023 ; le prix du kg de pomme de terre locale qui était de 425 FCFA en 2022 a varié entre 350 FCFA et 700 FCFA en 2023 et la pomme de terre importée qui coûtait 550 FCFA le kg en 2022 est passé de 650 FCFA à 900 FCFA en 2023. Le prix du sac de lait en poudre de 50 kg a légèrement baissé oscillant entre 58 000 FCFA et 68 000 FCFA en 2022 et entre 47 000 FCFA et 68 000 FCFA en 2023. De même pour l'huile en bidon de 20litres, il a coûté entre 22 000 FCFA et 26 500 FCFA en 2022 et entre 17 000 FCFA et 22 000FCFA en 2023.

Le prix du ciment a connu des fluctuations au cours des années 2022 et 2023 passant de 77 000 FCFA à 78 000 FCFA la tonne de ciment.

Tableau n°XIV 3: Prix des produits de consommation courante au niveau régional en 2022 et 2023

Produits	Prix moyen (en FCFA)	
	2022	2023
Riz brisé parfumé (le kg)	500-600	500-600
Riz brisé non parfumé (le kg)	375-400	375-450
Riz local (le kg)	400-450	400-425
Sucre en morceaux le paquet	900-1000	900-1000
Sucre Cristallisé (le kg)	600-650	650-675
Lait en Poudre en vrac de 25 Kg	58000-68000	47000-68000
Huile en bidon de 20 Litres	22000-26500	17000-22000
Farine sac de 50 kg	17 250-17500	19500-19750
Oignon local (le kg)	350	350-1000
Oignon importé (le kg)	525	500-1200
Pomme de Terre locale (le kg)	425	350-700
Pomme de Terre importée (le kg)	550	650-900
Ciment SOCOCIM (la tonne)	77000-78000	77000-78000
Ciment DANGOTE (la tonne)	77000-78000	77000-78000
Ciment du SAHEL (la tonne)	77000-78000	77000-78000
Gaz Butane de 6 kg	3070	3070
Gaz Butane de 2.7 kg	1425	1425

Source : Service régional du commerce

Chapitre XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

XIV.1 Activités des SFD

Dotées d'une personnalité juridique et agréées par l'autorité compétente, les Sociétés Financières Décentralisées (SFD) sont habilitées à offrir des services financiers tels que l'épargne, le crédit et les opérations d'engagement. Elles existent sous plusieurs formes : faîtières, affiliées, IMCEC isolées, sociétés commerciales et associations.

La région comptait 24 SFD en 2021, un chiffre qui s'est maintenu en 2022. Si l'on considère la répartition par type d'institutions, on constate que la majorité des SFD sont des affiliés (14) et des IMCEC isolées (9), tandis qu'il n'y a aucune société commerciale ni association inscrite.

Le nombre de sociétaires de ces structures est estimé à 200 982 en 2022 dont 43,0% d'hommes, 49,4% de femmes et 7,6% de personnes morales. En termes d'évolution, le nombre de sociétaires enregistre une variation positive de 26,7% par rapport à 2021. Cette hausse est notée dans toutes les catégories de sociétaires.

Au niveau des institutions financières décentralisées de la région, le nombre d'épargnants se chiffrait 56 272 personnes (physiques ou morales) en 2022. Par rapport à 2021, on note une hausse de 64,1%. Le nombre de crédits en cours a connu une variation, passant de14 646 crédits en cours en 2021 à 19 477 en 2022. Le nombre de crédits accordés a enregistré une hausse de 21,5% passant de 16 016 crédits accordés à 19 477.

Les SFD ont enregistré une croissance significative de leurs activités en 2022. Les encours d'épargne ont atteint 13 039 711 204 FCFA, contre 11 050 182 665 FCFA en 2021. De même, les encours de crédit ont progressé, passant de 17 095 245 326 FCFA à 26 724 897 756 FCFA. Par contre les crédits accordés ont également connu une hausse, s'élevant à 28 207 747 638 FCFA en 2022 contre 3 427 625 296 FCFA l'année précédente.

La trésorerie constitue l'utilisation principale des crédits accordés à Louga, avec une part de 82,9% en 2021. Après viennent les crédits d'équipement qui constituent en moyenne 10,6%. Les autres crédits, notamment ceux destinés à l'immobilier et à la consommation, bien que moins importants en volume, ont connu une croissance significative en 2022.

Les crédits accordés ont été principalement investis dans le secteur du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie, représentant 59,3% du montant total. Les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, ainsi que celui du bâtiment et des travaux publics, ont suivi avec respectivement 16,1% et 6,5% des crédits.

Définitions :

IMCEC : Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et de Crédit

SFD : Dans la loi 2008 -47, un système financier décentralisé (SFD) est une institution dont l'objet principal est d`offrir des services financiers a des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant règlementation bancaire et habilitée aux termes de la présente loi a fournir ces prestations. Elles sont autorisées à exercer des activités d'épargne, de crédit et d'opération d'engagement par signature sur le territoire national et dotée d'une personnalité

Tableau n°XIV 5: Couverture en SFD de la région de Louga

Indicateurs	Nombre SDF inscrit	
	2021	2022
Faitière	1	1
SFD affiliés	14	14
IMCEC isolées	9	9
Sociétés commerciales	0	0
Association	0	0
Total	24	24

Source : Rapport d'activités DRS-SFD

Tableau n°XIV 4: Nombre de sociétaires selon le sexe

Indicateur	2021	2022		Variation
		Nombre	Part	
Sociétariat	158 585	200 982	100,0%	26,7%
Homme	67 226	86 403	43,0%	28,5%
Femme	78 841	99 277	49,4%	25,9%
Personnes morales	12 518	15 303	7,6%	22,2%

Source : Rapport d'activités DRS-SFD

Erreur ! Liaison incorrecte.*Source : Rapport d'activités DRS-SFD***Erreur ! Liaison incorrecte.** *Source : Rapport d'activités DRS-SFD*

SECTION G. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XV : ENTREPRISES

CHAPITRE XVI : AGRICULTURE

CHAPITRE XVII : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XVIII : ENERGIE - MINES – CARRIERES

CHAPITRE XIX : SERVICES

Chapitre XV : ENTREPRISES

XV.1 Formalisation des entreprises

La formalisation d'une entreprise, matérialisée par l'attribution du NINEA, constitue un jalon essentiel dans son existence. Elle lui permet non seulement de se conformer aux exigences légales et réglementaires, mais aussi de renforcer sa crédibilité auprès des partenaires économiques et d'accéder à des financements.

Avec 1771 nouvelles immatriculations en 2023, le dynamisme entrepreneurial de la région de Louga s'est accru de 24,46 % par rapport à l'année précédente, où la region a enregistré 1423 nouvelles immatriculations.

L'analyse de la répartition des entreprises selon leur forme juridique met en évidence la prédominance significative des entreprises individuelles (personnes physiques) dans la région de Louga. Ces dernières représentent le gros des créations d'entreprises, avec respectivement 75,3% en 2022 (1072 immatriculations) et 82,2% en 2023 (1455 immatriculations). Les personnes physiques imposables constituent la deuxième catégorie en importance, avec 15,9% des créations en 2022 (226) et 10,6% en 2023 (188), les "Entreprises Personnes Morales" et les "Autres Personnes Morales" représentent des parts moins importantes, avec respectivement 115 et 10 immatriculations en 2022, puis 120 et 8 en 2023.

Sagissant de la branche d'activite, le secteur du commerce domine largement le paysage économique de la région, concentrant 73,7 % des unités en 2023, contre 65,7 % en 2022. Il est suivi des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ainsi que les transports et les télécommunications. Les autres secteurs ont une représentation marginale, ne dépassant pas 3 % des unités. En 2022, le secteur des services personnels divers a occupé la deuxième place, avec 7,9 % des unités suivi du secteur de l'agriculture,l'élevage et la pêche 7,4%.

Au niveau departemental, celui de Louga concentre l'essentiel des unités, avec 67% du total en 2022 et 80% en 2023 (respectivement 1136 et 1183 unités). Les départements de Kébémer et de Linguère connaissent également une évolution positive, avec 124 puis 199 unités pour Kébémer, et 163 puis 369 unités pour Linguère.

Selon le sexe, les hommes dominent le paysage entrepreneurial, 986 nouvelles entreprises en 2022, soit près de trois fois plus que les femmes (312). Cette tendance s'est accentuée en 2023 avec respectivement 1246 et 397 nouvelles créations.

Définitions :

Immatriculations au NINEA : Le numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA) est le numéro unique par lequel une personne physique ou morale est enregistrée dans le répertoire Nationale des Entreprises et Association. L'immatriculation au NINEA englobe les entreprises exerçant une activité au Sénégal. les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

Tableau n° XV. 1: Répartition des unités selon la forme juridique et l'année de création

Forme untié		Autres Personnes Morales	Autres Personnes Physiques imposables	Entreprise Personne Morale	Entreprise Personne Physique	Total
2022	Total	10	226	115	1072	1423
	Part	0,7%	15,9%	8,1%	75,3%	100,0%
2023	Total	8	188	120	1455	1771
	Part	0,5%	10,6%	6,8%	82,2%	100,0%
Variation		-20,0%	-16,8%	4,3%	35,7%	24,5%

Sources : ANSD

Tableau n° XV. 2: Répartition des unités selon la branche d'activité et l'année de création

branche_activité	2022		2023		Variation
	Total	Part	Total	Part	
Agriculture, élevage et pêche	106	7,4%	133	7,5%	25,5%
Autres Industries	39	2,7%	46	2,6%	17,9%
BTP	58	4,1%	49	2,8%	-15,5%
Commerce	935	65,7%	1304	73,7%	39,5%
Hotels, bars, restaurants	12	0,8%	9	0,5%	-25,0%
Industries Alimentaires	20	1,4%	28	1,6%	40,0%
Industries textiles	37	2,6%	49	2,8%	32,4%
Services Fournis aux Entreprises	43	3,0%	39	2,2%	-9,3%
Services Personnel, Divers	112	7,9%	42	2,4%	-62,5%
Transport, télécommunication	61	4,3%	70	4,0%	14,8%
Total	1423	100,0%	1769	100,0%	24,3%

Sources : ANSD

Tableau n° XV. 3: Répartition des unités selon le sexe et l'année de création

Département	2022	2023	Variation
KEBEMER	163	389	138,7%
LINGUERE	124	199	60,5%
LOUGA	1136	1183	4,1%
Total	1423	1771	24,5%

Sources : ANSD

Tableau n° XV. 4:Répartition des unités selon le sexe et l'année de création

Sexe	2022	2023	Variation
Féminin	312	397	27,2%
Masculin	986	1,246	-99,9%
Total	1298	1643	26,6%

Sources : ANSD

XV.2 Caractéristiques des entreprises

L`étude des entreprises revêt une importance cruciale dans le domaine de l'économie et de la gestion. Les entreprises qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, forment le pilier de l`activité économique à l'échelle mondiale.

Dans la région de Louga, les très petites entreprises (52,73% en 2022) dominent largement le paysage entreprenariat, représentant plus de la moitié de toutes les entreprises. Cela suggère une forte présence d'entrepreneurs indépendants. Les petites entreprises (40,61%) contribuent, avec une part importante du tissu économique de la région, à l'économie de la région. Les moyennes entreprises bien que moins nombreuses que les très petites entreprises et les petites entreprises, représentent 4,85%. Les grandes entreprises représentent la plus petite proportion soit 1,82%.

L`activité économique de la région est segmentée en quatre secteurs les BTP, le commerce, l`industrie et les services, Ces secteurs jouent un rôle essentiel dans l'économie, influençant la croissance, la création d`emploi et la stabilité financière. Pour évaluer la performance de ces secteurs plusieurs indicateurs sont largement utilisés : les charges du personnel, la valeur ajoutée, le chiffre d`affaire et l`excèdent brut d`exploitation. Ces données fournissent un aperçu précieux de la sante économique de chaque secteur.

Le secteur du BTP affiche les charges de personnel les plus faibles, 97,1 millions de FCFA en 2022 ce qui peut impliquer une main d`œuvre moins nombreuse. En revanche, le secteur du commerce a des charges de personnel nettement plus élevées 441, millions de FCFA en 2022.

Le secteur du commerce domine avec un chiffre d`affaire substantiel 36 088,4 million de francs CFA en 2022 soit 81,2% du total des chiffres d`affaire pour l`ensemble des secteurs, ce qui suggère une forte activité économique dans la vente de biens et de services. Par contre, les autres secteurs ont réalisé des chiffres d`affaire très faibles 4955,5 millions de FCFA pour l'industrie, 1740,7 millions pour les BTP et 1651,1 millions pour celui des services.

Le secteur de l'industrie a la valeur ajoutée la plus élevée 765,7 million de FCFA, suivie du secteur du commerce 550,5 millions de FCFA.

Quant a l'excédent brut d'exploitation, le secteur de l'industrie se démarque ici avec 525 millions de francs CFA en 2022. Les autres secteurs enregistrent un excédent brut d'exploitation relativement faible, suggérant des couts d'exploitation élevés.

Définitions :

- **Chiffre d'affaires :** Le chiffre d'affaires correspond aux recettes totales générées par l'entreprise au cours d'une période donnée, résultant de la vente de biens ou de services.
- **Valeur ajoutée :** La valeur ajoutée représente la contribution de l'entreprise à la création de richesse, mesurée par la différence entre la production et les consommations intermédiaires.
- **Taux de valeur ajoutée :** Le taux de valeur ajoutée est un indicateur de la performance économique de l'entreprise, exprimé en pourcentage et calculé en rapportant la valeur ajoutée à la production totale.
- **Charges de personnel :** Les charges de personnel englobent l'ensemble des rémunérations versées aux salariés (salaires, primes, indemnités) ainsi que les cotisations sociales afférentes.
- **Excédent brut d'exploitation (EBE) :** est la différence entre les charges de personnel de la valeur ajoutée.

Tableau n° XV. 5: Répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2021 et 2022

Taille des entreprises	Pourcentage d'entreprises en 2021 déf.	Pourcentage d'entreprises en 2022 prov.	Variation
Grandes entreprises	1,78%	1,82%	2,42%
Moyennes entreprises	6,51%	4,85%	-25,51%
Petites entreprises	39,64%	40,61%	2,42%
Très petites entreprises	52,07%	52,73%	1,26%

Source : ANSD

Tableau n° XV. 6: Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2022

Secteur	Charges de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Excèdent Brut d'exploitation
BTP	97,1	1 740,7	201,3	104,2
Commerce	441,3	36 088,4	550,5	109,2
Industrie	240,6	4 955,5	765,7	525,0
Services	176,4	1 651,1	374,7	198,3
Total	**955,3**	**44 435,8**	**1 892,2**	**936,9**

Source : ANSD

Chapitre XVI : AGRICULTURE

XVI.1 Caractéristiques des exploitations

Caractéristiques sociodémographiques des ménages agricoles

En 2023, le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 5) a permis de dénombré 84964 ménages agricoles dans la région de Louga, soit 9,3% des ménages agricoles du Sénégal. Dans la région, plus de 4 ménages sur 5 (84,9%) sont dirigés par des hommes, contre 15,1% qui sont dirigés par des femmes. La répartition spatiale des ménages agricoles montre une prédominance de l'effectif de ménages agricoles du milieu rural (85.4%) sur le milieu urbain (14,6%). Dans la région de Louga, près de 2 ménages sur 3 comptent moins de 10 membres. Les ménages dont le nombre de membres est compris entre 10 et 20 personnes sont de l'ordre de 29,3%. Aussi note-t-on 4,8% de ménages dont le nombre de membres est compris entre 21 et 30 personnes. Les ménages comptant plus de 30 personnes sont moins représentés (1,2%).

Caractéristiques des exploitations agricoles

Concernant les exploitations agricoles, les données de l'enquête Agricole Annuelle (EAA) 2022-2023 de la DAPSA montrent que par rapport au niveau national, certaines pratiques agricoles sont moins développées dans la région de Louga, à l'exception de la pratique de la culture pluviale dont la proportion de de ménages qui s'y activent est de l'ordre de 76% pour la région contre 72% pour le Sénégal. Pour les ménages pratiquant la culture irriguée ou la culture fruitière, ils représentent respectivement 4% et 6% des ménages de la région contre 9% et 12 % au niveau national. L'utilisation des matériels motorisés bien que plus importante au niveau national (11%), qu'au niveau local (4%) reste encore faible. Par rapport à la proportion de ménages ayant accès à une unité de transformation agricole, un écart de 23 points de pourcentage est noté entre la région de Louga et la moyenne nationale.

Définitions :

Selon le RGPH 5, un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture (au sens large), pour son propre compte ou pour le compte du ménage, sans y être uniquement salarié. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée:
- Cultures pluviales ou grandes cultures;
- Cultures de décrue;
- Cultures de bas-fonds;
- Cultures maraîchères;
- Cultures fourragères;
- Plantations fruitières;
- Cultures florales ou ornementales;
- Élevage;
- Pêche;
- Foresterie.

Graphique 1: Répartition (%) des ménages agricoles selon le sexe du chef de ménage

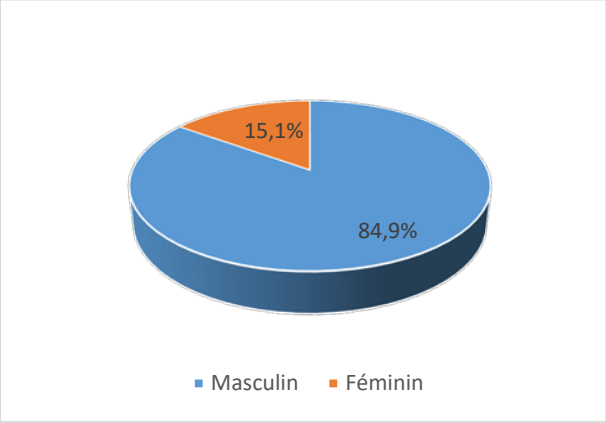

Graphique 2: Répartition (%) des ménages agricoles selon le milieu de résidence

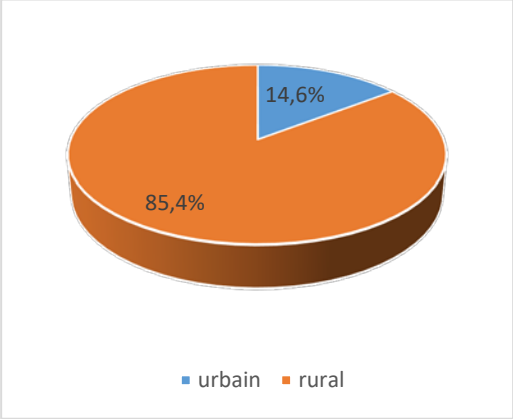

Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2022-2023, DAPSA

Graphique 3 : Répartition des ménages agricoles selon la taille du ménage

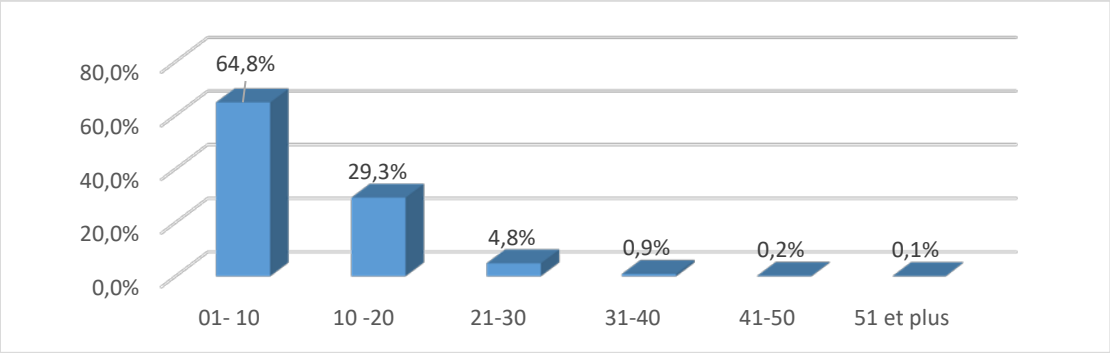

Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2022-2023, DAPSA

Tableau n°XVI. 1: Quelques caractéristiques des exploitations agricoles de la région de Louga et du Sénégal

Circonscription Administrative	Proportion de ménages agricoles pratiquant l'agriculture pluvial (%)	Proportion de ménages agricoles pratiquant la culture irrigué (%)	Proportion de ménages agricoles pratiquant la culture fruitière (%)	Proportion de ménages agricoles utilisant des matériels motorisés (%)	Proportion de ménages ayant accès à une unité de transformation agricole (%)
Louga	76	4	6	4	21
Sénégal	72	9	12	11	44

Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2022-2023, DAPSA

XVI.2 Production

Intrants par département

Dans la région, en termes de quantité de semences vendue, l'arachide vient en première position avec 3745,9 kilogrammes durant la campagne agricole 2023/2024 et 3322,8kg durant la campagne agricole 2022/2023, soit une augmentation de 12,7%. Cette augmentation est de l'ordre de 169,6% pour le Niébé dont les quantités sont passées de 745 kg à 2008,5kg entre les deux périodes. Elle est de 208% pour le Sésame avec des quantités qui passent de 5kg à 15,4kg et de 30% pour le maïs (10kg et 15kg pour les campagnes agricoles 2022/2023 et 2023/2024 respectivement). A l'inverse, les semences de manioc ont connu une baisse de 20,5%.

Au niveau départemental, la quantité de semence vendue en arachide est plus importante dans le département de Linguère (1416kg contre 1176,7kg pour le département de kébémer et 1153,2kg pour le département de Louga). Pour le Niébé, c'est le département de Louga qui enregistre la plus grande quantité vendue (895kg), suivi du département de Kébémer (698,5kg) et du département de Linguère (415kg). Pour les semences de maïs et de sésame, des ventes de 13kg et 15,4kg respectivement ont été enregistrées dans le département de Linguère. Concernant le manioc, la plus grande quantité est vendue dans le département de Kébémer (610 kg). Pour les départements de Linguère et de Louga, les ventes de semence de manioc sont chiffrées à 20kg et 30kg respectivement.

En ce qui concerne la quantité d'engrais vendue, la tendance haussière est également notée au niveau des ventes en engrais organique liquide qui sont passées de 2 565 kg à 4 326kg, soit une augmentation de 68,7% et en engrais organique solide pour lequel on note une variation positive de 298% (200 kg contre 796 kg entre les deux périodes). De même, les ventes en engrais 6-20-10 et 15-10-10 ont connu des hausses respectives de 12% et de 118,9%. Par contre la quantité d'urée vendue s'est établie à 665kg durant la campagne 2022/2023 contre 459,25kg durant la campagne 2023/2024, soit une baisse de 30,9%.

Au niveau du département de Louga, durant la campagne agricole 2023/2024, les ventes en engrais se sont établies à 2226 kg pour l'engrais organique liquide, 567 kg pour l'engrais organique solide, 477 kg pour le 6-20-10, 161,7 kg pour le 15-10-10 et 48,55 kg pour l'urée. Dans le département de Kébémer, ces quantités sont de l'ordre 2100 kg pour l'engrais organique liquide, 229 kg pour l'engrais organique solide, 774,25 kg pour le 6-20-10, 15 kg pour le 15-10-10 et 285 kg pour l'urée. Concernant le département de Linguère, durant la campagne agricole 2023/2024, seuls les engrais 6-20-10 (540 kg), 15-10-10 (165kg) et l'urée (285kg) ont été vendus.

Tableau n°XVI. 2: Evolution des quantités de semences vendues par produits dans la région de Louga

Semences vendues (kg)	Département de Kébémer		Département de Linguère		Département de Louga		Région de Louga		
	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024	Variation (%)
Arachide	1180,6	1176,7	956,9	1416	1185,3	1153,2	3322,8	3745,9	12,7%
Niébé	135	698,5	275	415	335	895	745	2008,5	169,6 %
Mais	0	0	10	13	0	0	10	13	30,0%
Sésame	0	0	5	15,4	0	0	5	15,4	208,0 %
Manioc	540	610	120	20	170	30	830	660	-20,5%
pastèque	930	-	-	-	1600	-	2530	-	

Source : DRDR Louga

Tableau n°XVI. 3: Evolution des quantités d'engrais vendues par produits dans la région de Louga

Engrais vendus (kg)	Département de Kébémer		Département de Linguère		Département de Louga		Région de Louga		
	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024	Variation (%)
Engrais Organique Liquide	900	2100	900	0	765	2226	2565	4326	68,7%
Engrais organique solide	0	229	0	0	200	567	200	796	298,0 %
6-20-10	780	774,25	330	540	490	477	1600	1791,25	12,0%
15-10-10	15	260	100	165	153	161,7	268	586,7	118,9 %
Urée	285	125,7	140	285	240	48,55	665	459,25	-30,9%

Source : DRDR Louga

XVI.3 Production par département

Dans la région de Louga, la campagne agricole a été marquée par une hausse de 1,6% de la superficie emblavée en mil entrainant ainsi une augmentation de 93,1% pour le rendement et 103% pour la production. De même, les superficies emblavées en Sorgho et en Niébé ont connu des augmentations respectives de 1,7% et 10% entrainant des améliorations au niveau du rendement (8,3% pour le Sorgho et 76,2% pour le Niébé). Pour la production, ces améliorations s'établissent à 18,6% et 86,4%, respectivement. Concernant le maïs dont les informations ne sont disponibles que pour le département de Linguère, on note une hausse 2,2% de la superficie emblavée entrainant une amélioration de 50% du rendement et de 53,3% de la production. Pour l'arachide, malgré la baisse de 2,9% de la superficie emblavée, le rendement et la production ont connu des améliorations respectives de 38,7% et 34,3%. A l'inverse, des diminutions ont été notées au niveau des superficies emblavées pour le manioc (-4,9%) et le sésame (-18,1%) entrainant ainsi des baisses de production de 4,8% pour le manioc (malgré une augmentation de 0,9% du rendement) et de 21,3% pour le sésame dont le rendement a également connu une baisse de 34,6%.

Au niveau départemental, durant la campagne agricole 2023/2024, le département de Kébémer a emblavé la plus grande superficie pour le mil (36633,95ha) et a eu le meilleur rendement (900), par contre la meilleure production a été enregistrée dans le département de Louga (14586,09T). Pour le Sorgho, c'est le département de Louga qui a enregistré la plus grande superficie (1367,23ha) ainsi que la meilleure production (546,89T), mais le meilleur rendement est noté au niveau du département de Linguère (600). En ce qui concerne l'arachide et le niébé, le département de Louga enregistre les plus grandes superficies emblavées (52674 ha et 96795,65ha) et les meilleures productions (41085,72T et 74242,26T), respectivement malgré les meilleurs rendements enregistrés à Linguère (950) pour l'arachide et à Kébémer (773) pour le Niébé. Par ailleurs, plus du tiers de la production régionale de manioc (48856,85T) est assurée par le département Kébémer où 4071,4 hectares ont été emblavés. Concernant la pastèque, c'est le département de Linguère qui vient en tête avec 10572,41 hectares emblavés et une récolte chiffrée à 116 296,53 tonnes. Bien que moins pratiquée dans la région de Louga, la culture de Sésame ait permis de récolter respectivement 11,82 et 9,44 tonnes dans les départements de Kébémer et de Linguère pour des superficies emblavées respectives de 22,05 et 18,88 hectare.

Tableau n°XVI. 4: Résultats des campagnes agricoles 2022/2023 et 2023/2024 de la région de Louga

Départements		KEBEMER		LINGUERE		LOUGA		REGION		
MIL	Sup(ha)	35 167	36 633,95	36 646	36 522,01	26 256	26 520,16	98 069	99 676	1,6%
	Rdt(kg/ha)	288	900	345	550	403	550	1 036	2 000	93,1%
	Product(T)	10 111	32 970,55	12 643	20 087,11	10 568	14 586,09	33 322	67 644	103,0%
SORGHO	Sup(ha)	175	183,75	845	903,57	1 393	1 367,23	2 413	2 455	1,7%
	Rdt(kg/ha)	409	309	400	600	400	400	1 209	1 309	8,3%
	Product(T)	71	56,78	338	542,14	557	546,89	966	1 146	18,6%
MAIS	Sup(ha)			5 546	5 666,98			5 546	5 667	2,2%
	Rdt(kg/ha)	-	-	1000	1 500,00		-	1000	1 500,00	50,0%
	Product(T)		-	5 546	8 500,46		-	5 546	8 500,46	53,3%
ARACHIDE HUILERIE	Sup(ha)	34 174	34 066,35	38 708	35 650,94	53 225	52 674,00	126 107	122 391	-2,9%
	Rdt(kg/ha)	625	774,01	600	950	580	780	1 805	2 504	38,7%
	Product(T)	21 359	26 367,77	23 225	33 868,39	30 871	41 085,72	75 455	101 322	34,3%
NIEBE	Sup(ha)	36 886	36 434,53	37 778	37 501,66	80 574	96 795,65	155 238	170 732	10,0%
	Rdt(kg/ha)	500	773	300	751	500	767	1 300	2 291	76,2%
	Product(T)	18 443	28 163,89	11 333	28 163,75	40 287	74 242,26	70 063	130 570	86,4%
MANIOC	Sup(ha)	4 371	4 071,40	702	700,33	987	990,67	6 060	5 762	-4,9%
	Rdt(kg/ha)	12000	12 000,00	10000	10 300,00	11000	11 000,00	33 000	33 300	0,9%
	Product(T)	52 450	48 856,85	7 020	7 213,43	10 857	10 897,33	70 327	66 968	-4,8%
PASTEQUE	Sup(ha)	5 014	5 264,70	10 821	10 572,41	5 451	5 723,47	21 286	21 561	1,3%
	Rdt(kg/ha)	10000	7 000,00	12000	11 000,00	11600	11 850,00	33 600	29 850	-11,2%
	Product(T)	50 140	36 852,90	129 848	116 296,53	63 231	67 823,13	243 219	220 973	-9,1%
SESAME	Sup(ha)	21	22,05	29	18,88		-	50	41	-18,1%
	Rdt(kg/ha)	536	536	567	500	480	-	1 583	1 036	-34,6%
	Product(T)	11	11,82	16	9,44	0	-	27	21	-21,3%

Source : DRDR Louga

Chapitre XVII : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

XVII.1 Elevage

L'élevage se distingue comme une activité maitresse dans la région de Louga, plus des deux tiers de son territoire appartient à la zone sylvopastorale, offrant un terrain fertile au développement de l'élevage. L'élevage à Louga se caractérise par son mode transhumant.

En 2023, la région de Louga comptait un cheptel global de 2 274 425 têtes de bétail. Cette population animale se compose majoritairement d'ovins (940009), de caprins (841622), de bovins (390097), d'équins (75999), d'asins (23860) et de porcins (2838). Suivant les départements Linguère se distingue comme le principal pôle d'élevage, concentrant près de la moitié (47,9%) du cheptel régional. Viennent ensuite Kébémer avec 28,9% et Louga avec 23,3%.

Un cheptel de 1 874 998 volailles a été recensé dans la région de Louga. L'analyse du cheptel avicole révèle une disparité départementale, Louga se positionne comme le leader de la région avec 744886 volailles, Kebemer et Linguère suivent avec respectivement 589282 et 540830 volailles.

En 2022, 104263 plateaux d'œufs ont été produits, avec une part de 55,5% pour le département de Louga, 33,9% pour Kébémer et 10,6% pour Linguère. Durant l'année 2023, la production d'œufs au niveau régionale, est de 159433 plateaux avec 55,7% pour le département de Kébémer, 22,6% pour Louga et 21,7% pour Linguère.

La production laitière contrôlée de la région de Louga est estimée 418526 litres en 2022 contre 626470 litres en 2023, soit une hausse de 49,7%. Le département de Kébémer se distingue comme le principal producteur de lait de la région, avec une contribution de 270 020 litres en 2023, soit une augmentation de 41% par rapport à 2022, Linguère suit avec 261 429 litres en 2023, représentant une hausse de 93%. Le département de Louga, quant à lui, produit la plus petite quantité de lait, avec seulement 95 021 litres en 2023, soit une augmentation modeste de 4,7% comparativement à 2022.

La production contrôlée de viande dans la région de Louga a connu une augmentation en 2023 comparativement à l'année 2022. Elle est ainsi passée de 1 365 742 kg en 2022 à 2 619 158 kg en 2023 soit une hausse de 91.7%. En 2023 La répartition de la production suivant l'espèce montre que la plus grande proportion vient de l'abattage de bovins (1 860 199) suivi des petits ruminants (662304) et 96655 pour les autres abattages Le département de Louga est le plus grand producteur de viande de la région 1138797 kg en 2023 contre 502 234 kg en 2022. Suivi du département de Linguère avec 842 207 2023 contre 496 219 kg en 2022. La contribution du département de Kébémer à la production régionale de viande s'élève à 638154 kg en 2023 contre 341 813 en 2022.

En savoir plus :

Dans le but de protéger la santé publique et de moraliser les transactions commerciales, les animaux de boucherie, leurs viandes et les sous-produits destinés à l'alimentation humaine sont soumis à une inspection sanitaire et de salubrité. Cette inspection est régie par des textes législatifs, réglementaires et normatifs qui définissent les agents responsables, les objets, les moments, les modalités et les lieux.

Décret 89-543 du 5 mai 1989 portant réglementation de l'inspection sanitaire et de salubrité des animaux de boucherie, des viandes et sous-produits destinés à l'alimentation humaine.

Tableau n°XVII. 1: Effectif estimé du cheptel régional par département en 2023

DEPARTEMENT	Bovin	ovin	Caprin	Equin	Asin	Camelin/ Porcin	Total	Part	Volaille
Louga	126630	191725	167998	33000	6808	2806	528967	23,3%	744886
Linguere	213745	449448	402830	9363	13258	0	1088644	47,9%	540830
Kebemer	49722	298836	270794	33636	3794	32	656814	28,9%	589282
Total	390097	940009	841622	75999	23860	2838	2274425	100,0%	1874998
Part	17,2%	41,3%	37,0%	3,3%	1,0%	0.1%	100.0%		

Source : Rapports DREPA de Louga 2022 et 2023

Tableau n°XVII. 2: Quantité d'œufs de consommation contrôlée dans la région en 2023 (en Plateaux)

DEPARTEMENT	Quantité d'œufs de consommation (en plateaux)		
	2022	2023	variation
Kébémer	35372	88803	151,1%
Linguère	57882	34601	-40,2%
Louga	11009	36029	227,3%
Total	104263	159433	52,9%

Source : Rapports DREPA de Louga 2022 et 2023

Tableau n°XVII. 3: Quantité de lait contrôlée dans la région de Louga en 2023 (en litre)

DEPARTEMENT	QUANTITE (en litre)		
	2022	2023	variation
Kébémer	191460	270020	41,0%
Linguère	136346	261429	91,7%
Louga	90720	95021	4,7%
Total	418526	626470	49,7%

Source : Rapports DREPA de Louga 2022 et 2023

Tableau n°XVII. 4: Quantité (en kg) de viande rouge (ruminants et camelins) contrôlée par département en 2023

contrôlée dans la région en 2023	Quantité viande bovine (Kg)	Quantité viande PR (Kg)	Autres abattages (Kg)	Totaux (Kg)
Kébémer	432609	124366	81179	638154
Linguère	548330	282427	11450	842207
Louga	879260	255511	4026	1138797
Région	1860199	662304	96655	2619158

Source : Rapports DREPA de Louga 2022 et 2023

XVII.2 Sylviculture

La sylviculture et l'exploitation forestière peuvent être citées comme des activités génératrices de revenus dans la région de Louga. En effet, le bois de chauffe est exploité et commercialisé dans la région. La production de bois de chauffe est passée de 1788 à 2639 stères entre 2022 et 2023, soit une hausse de 47,6%. Sa valeur marchande également a connu la même hausse en valeur relative (47,6%), passant de 447000 FCFA à 659750 FCFA. La quantité des produits de cueillette est passée de 354,36 tonnes à 299, 63 tonnes, soit une baisse de 15,4%. Les recettes issues de la commercialisation des produits de cueillette a diminué de 34,1%. Elles passent de 17 237 940 FCFA à 11 368 150 FCFA.

Tableau n°XVII. 5: Evolution des quantités et valeurs de la production forestière au niveau de la région

Nature	Production en quantité (tonnes)		Production en valeur (FCFA)		Variation (%)	
	2022	2023	2022	2023	Quantité	Valeur
Charbon de bois issu	ND	ND				
Bois de Chauffe (en stères)	1788	2639	447 000	659 750	47,6%	47,6%
Produits de cueillette (en tonnes)	354,36	299,63	17237940	11368150	-15,4%	-34,1%

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Louga

Graphique n°XVIII 1: Recettes issues de l'exploitation forestière

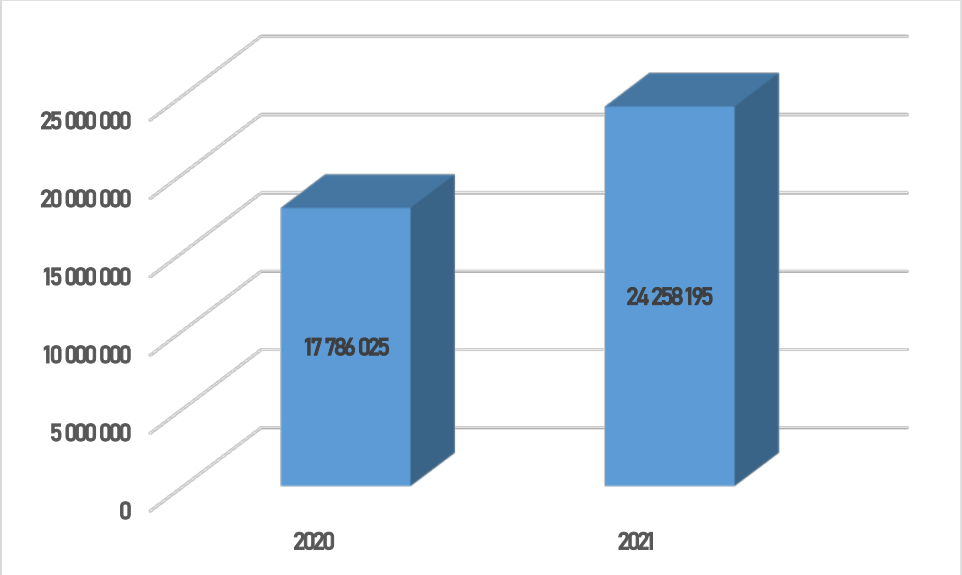

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Louga

XVII.3 Pêche

La pêche joue un rôle important dans l'économie de la région de Louga. La présence d'une façade maritime de 54 km et d'ouverture fluviales et lacustres d'environ 150 km offre un terrain propice au développement de la pêche maritime, de la pêche continentale et de l'aquaculture. contribuant ainsi de manière significative à la vitalité économique de la région.

La région de Louga comporte 3 sites de débarquements des produits de la pêche maritime dont 2 sont situés dans le département de Kébémer (Lompoul et Saré Dao) et un dans le département de Louga (Potou).

Au total onze (11) villages de pêcheurs sont recensés dont neuf (9) dans le département de Louga (Taré, Gabar. Potou, Niayam 1, Niayam Rayet, Keur Malick FALL, Keur Amadou Mouna, Sague sathiel, Sague sayora) et deux (2) dans le département de Kébémer (Lompoul et Saré Dao).

Le parc piroguier de la région est constitué de 306 pirogues en 2022 et 307 pirogues en 2023. Plus de 50,0% des pirogues sont destinées à la pêche continentale (157 en 2022 et 163 en 2023), le reste étant destiné à la pêche maritime.

Entre 2022 et 2023, les débarquements de poissons passent de 988,96 tonnes à 667,26 tonnes et les débarquements de mollusques passent de 168,74 tonnes à 20,5 tonnes, soit des baisses resoectives de 32,5% et 86,7%. La production de crustacés a, quant à elle, fortement augmenté, passant de 11,22 tonnes à 334,81 tonnes. Les débarquements de poissons et de crustacés sont plus importantes dans le département de Kébémer. Les débarquements de poissons sont largement plus importants que ceux des crustacés et des mollusques.

Selon l'utilisation des quantités débarquées, l'essentiel de la production est utilisée par les mareyeurs (66,2% en 2022 et 59,7% en 2023) ; 24,8% en 2022 et 26,8% en 2023 est destiné à la transformation artisanale ; le reste est destiné à la consommation locale (8,8% en 2022 et 13,4% en 2023).

La pêche continentale dans la région de Louga est pratiquée dans le lac de Guiers et dans la vallée du bas Ferlo. En 2022, les débarquements de la pêche continentale sont évalués à 120,2 tonnes contre 134,3 tonnes en 2023, soit une hausse en volume de 14,1 tonnes et en valeur relative de 11,7%.

La région de Louga offre d'importantes opportunités inexploitées en aquaculture, principalement dans l'arrondissement de Keur Momar Sarr. Le réseau hydrographique de la région, caractérisé par une ouverture côtière sur l'océan atlantique, le lac de Guiers et le fleuve Gandiole, crée un environnement propice au développement de la pisciculture.

Tableau n°XVII. 6: Situation du parc de pirogues par catégorie de pêche

Catégorie	Effectifs des pirogues en 2022	Part (%)	Effectifs des pirogues en 2023	Part (%)
Pêche maritime artisanale	149	48,7	144	46,90
Pêche continentale	157	51,3	163	5 3,10
Total	**306**	**100**	**307**	**100**

Source : Service Régional des pêches et de la surveillance de Louga

Tableau n°XVII. 7: Débarquement de la pêche artisanale en 2022 et 2023

Départements	Année	Débarquements (en tonnes)			Part par département dans la production (%)		
		Poissons	Crustacés	Mollusques	Poissons	Crustacés	Mollusques
LOUGA	2022	192,0	5,1	21,0	19,4%	46,0%	12,5%
	2023	137,2	20,9	14,5	20,6%	6,3%	64,8%
	Variation (%)	-28,6%	306,2%	-30,8%			
KEBEMER	2022	796,8	6,06	147,7	80,6%	54,0%	87,5%
	2023	530,0	313,8	7,93	79,4%	93,7%	35,2%
	Variation (%)	-33,5%	5 079,0%	-94,6%			
TOTAL	**2022**	**988,9**	**11,2**	**168,7**			
	2023	**667,2**	**334,8**	**22,5**			
	Variation (%)	**-32,5%**	**2884,0 %**	**-86,7%**			

Source : Service Régional des pêches et de la surveillance de Louga

Tableau n°XVII. 8: Répartition de la production selon la destination (utilisation)

Utilisation (en tonnes)	2022	Part (%)	2023	Part (%)
Consommation locale	93,3	8,8%	159,9	13,4%
Mareyage	697,3	66,2%	713,2	59,7%
Transformation artisanale	261,3	24,8%	320,4	26,8%
Total	**1052,1**	**100%**	**1192,7**	**100,0%**

Source : Service Régional des pêches et de la surveillance de Louga

Tableau n°XVII. 9: Production de la pêche continentale et de l'aquaculture

Production	2022	2023	Ecart 2022-2023	Variation (%)
Production aquacole (en Kg)	**	**		**
Débarquements de la pêche continentale(en tonnes)	120,2	134,3	14,1	11,7%

Source : Service Régional des pêches et de la surveillance de Louga

Chapitre XVIII : MINES –CARRIERES

XVIII.1 Mines et carrières

Les mines et carrières représentent les joyaux économiques essentiels à l'infrastructure et à la croissance industrielle. En tant que sources inépuisables de matériaux de construction, de minerais et de ressources fondamentales, ces sites d'extraction jouent un rôle crucial dans la stimulation des économies locales et la satisfaction des besoins mondiaux en matières premières.

Au sein de la région de Louga, la supervision des activités minières et des carrières est assurée par le Service Régional des Mines et de la Géologie. Ce dernier exerce un contrôle rigoureux sur les opérations d'exploitation, allant de l'octroi des autorisations nécessaires à la surveillance des aspects techniques et réglementaires. Par ailleurs, il est chargé de reguler le commerce des substances explosives et des produits précieux.

La région de Louga compte 2 carrières en 2022 et 2023, le nombre n'a pas évolué ces dernières années. Les activités extractives dans la région de Louga sont principalement axées sur le sable et la latérite. En 2023, 10 518 m3 de sable, soit 53,7% du volume total extrait, et 92 970 m3 de latérite ont été prélevés. Par rapport à 2022, où 45 772 m3 de sable et 139 440 m3 de latérite avaient été extraits, on constate une diminution respective de 77,02% et de 33,32%. Cette évolution traduit une baisse globale de l'activité extractive, associée à un changement notable dans la répartition des volumes entre les deux matériaux. En effet, la part du sable dans le volume total extrait a plus que doublé, passant de 24,7% en 2022 à 53,7% en 2023, au détriment de la latérite.

Les recettes issues de l'exploitation minière ont connu une baisse significative en 2023, passant de 133 962 764 FCFA en 2022 à 90 850 480 FCFA, soit une diminution de 32,18%. Cette contraction est principalement attribuable à une réduction de l'activité d'extraction, la latérite, qui constituait la principale source de revenus du secteur en 2022 avec une contribution de 69 720 000 FCFA, a vu ses recettes chuter à 46 495 000 FCFA en 2023. Quant au sable, bien qu'ayant enregistré une légère hausse de ses recettes, passant de 13 745 000 FCFA à 31 655 800 FCFA, il n'a pas suffi à compenser la baisse plus importante des revenus générés par la latérite et les autres ressources, dont les recettes ont fondu de 50 497 764 FCFA à 12 699 680 FCFA.

Définitions :

La latrine est une roche sédimentaire d'altération, généralement de couleur rougeâtre, riche en oxydes de fer et d'aluminium. Elle se forme dans les régions tropicales soumises à un climat chaud et humide par altération profonde des roches préexistantes.

En Savoiir plus :

- Service Régional des Mines et de la Géologie de Louga

*Tableau n°XVIII.1: Production de sable et de latérites selon le volume et la valeur en 2022***Erreur ! Liaison incorrecte.**

Source : Service Régional des mines et de la géologie de Louga

Tableau n°XVIII. 1: Production de sable et de latérites selon le volume et la valeur en 2023

Mois	Volume m3 sable	Volume m3 latérite	Production Totale 2023	Montant sable	Montant latérite	Montant autres	Production 2023
Janvier	23 323	27 423		2 433 900	16 166 000	7 599 840	
Février	9 912	23 732		2 973 000	11 866 000		
Mars	10 698	18 026		3 209 600	9 013 000	5 099 840	
Avril	6 786			2 035 900			
Mai	6 424	3 900		1 927 300	1 950 000		
Juin	11 599	2 000		3 479 700	1 000 000		
Juillet	14 799	6 000	**198 508**	4 439 700	3 000 000		**90 850 480**
Août	9 271	3 000		2 781 400	1 500 000		
Septembre	7 541	4 000		2 262 400	2 000 000		
Octobre	6 885			2 065 500			
Novembre	6 889			2 066 900			
Décembre	6 601			1 980 500			
TOTAL	105 518	92 990		31 655 800	46 495 000	12 699 680	
Part	**53,2%**	**46,8%**		**34,8%**	**51,2%**	**14,0%**	

Source : Service Régional des mines et de la géologie de Louga

Chapitre XIX : SERVICES

XIX.1 Transport

L'activité de transport est définie comme le déplacement des biens et personnes d'un point à un autre pour des objectifs bien précis. Elle s'effectue sous plusieurs formes ou mode à savoir : routier, ferroviaire, aérien et par eau. Dans la région de Louga, le transport est uniquement routier. L'analyse du parc automobile de la région de Louga fait ressortir une diversité des types de véhicules.

En 2023, il est noté une augmentation du nombre de véhicules au niveau du parc automobile de la région comparativement à l'année 2022 particulièrement mais aussi par rapport aux autres années antérieures (2020 et 2021).

En 2023, le parc automobile de la région est essentiellement constitué de véhicules particuliers (13 008), de camionnettes (3942) de camions (1095), de tractey (942),etc.. Comparativement à 2022, des variations respectives de 3,5% ; 2% ; 1% et 4,1% ont été notées.

L'analyse par département montre que le département de Louga est le mieux doté en moyens de transport, avec un parc plus diversifié. En 2023, il est dénombré 10 713 voitures particulières dans le département de Louga (soit 82,4%) ; 1 454 dans le département de Kébémer (soit 11,2%) et 447 dans le département de Linguère (soit 3,4%). La tendance est quasiment identique à celle des années antérieures (de 2020 à 2022). A l'image des véhicules particuliers, le département de Louga abrite la majeure partie des camionnettes (2856), des camions (915) et des motocycles (256).

Les transports en communs sont seulement disponibles dans le département de Louga avec 13 minibus.

Il faut aussi noter l'émergence d'un système de transport qui concerne les motos taxis (jakarta) surtout dans le département de Louga.

Tableau n°XIX. 1: Situation du parc automobile dans la région de Louga

CATEGORIE	2020	2021	2022	2023 (au 30 novembre)	Variation (en % entre 2022 et 2023)
Autocar	912	968	971	992	2,1%
Camion	1 014	1 076	1 083	1 095	1,1%
Camionnette	3 412	3 813	3 864	3 942	2,0%
Minibus	36	37	37	38	2,6%
Motocycle	233	243	254	256	0,8%
Quadricycle	8	8	8	8	0,0%
Remorque	3	3	3	3	0,0%
Semi-remorque	735	821	851	889	4,3%
Tracteur	764	861	903	942	4,1%
Tricycle	3	3	3	3	0,0%
Véhicules Très Spécialisés de Transport	11	31	58	58	0,0%
Vélomoteur	463	466	466	469	0,6%
Voiture Particulière	10 701	12 075	12 553	13 008	3,5%
Véhicules Très Spécialisés à Usage Industriel	3	3	3	3	0,0%
Véhicules Très Spécialisés à Usage Sanitaire	1	2	2	3	33,3%

Source : Division régionale des transports de Louga

Tableau n°XIX. 2: Situation du parc automobile dans le département de Louga

CATEGORIE	2020	2021	2022	2023 (au 30 novembre)	Variation (en % entre 2022 et 2023)
Autocar	689	725	727	745	2,40%
Camion	842	897	903	914	1,20%
Camionnette	2484	2757	2800	2856	2,00%
Minibus	13	13	13	13	0,00%
Motocycle	233	243	254	256	0,80%
Quadricycle	8	8	8	8	0,00%
Remorque	3	3	3	3	0,00%
Semi-remorque	637	718	744	779	4,50%
Tracteur	659	745	782	816	4,20%
Tricycle	3	3	3	3	0,00%
Véhicules Très Spécialisés de Transport	10	30	56	56	0,00%
Vélomoteur	416	418	418	421	0,70%
Voiture Particulière	9142	10296	10713	11107	3,50%
Véhicules Très Spécialisés à Usage Industriel	2	2	2	2	0,00%
Véhicules Très Spécialisés à Usage Sanitaire	1	2	2	3	33,30%

Source : Division régionale des transports de Louga

Tableau n°XIX. 3: Situation du parc automobile dans le département de Kébémer

CATEGORIE	2020	2021	2022	2023 (au 30 novembre)	Variation (en % entre 2022 et 2023)
Autocar	157	172	173	175	1,1%
Camion	117	120	121	122	0,8%
Camionnette	395	445	449	457	1,8%
Motocycle	20	21	21	21	0,0%
Semi-remorque	83	86	90	91	1,1%
Tracteur	81	88	92	95	3,2%
Véhicules Très Spécialisés de Transport	1	1	2	2	0,0%
Vélomoteur	23	24	24	24	0,0%
Voiture Particulière	1 187	1 354	1 401	1 454	3,6%
Véhicules Très Spécialisés à Usage Industriel	1	1	1	1	0,0%

Source : Division régionale des transports de Louga

Tableau n°XIX. 4: Situation du parc automobile dans le département de Linguère

CATEGORIE	2020	2021	2022	2023 (au 30 novembre)	Variation (en % entre 2022 et 2023)
Autocar	66	71	71	72	1,4%
Camion	55	59	59	59	0,0%
Camionnette	533	611	615	629	2,2%
Motocycle	3	3	3	4	25,0%
Semi-remorque	15	17	17	19	10,5%
Tracteur	24	28	29	31	6,5%
Vélomoteur	24	24	24	24	0,0%
Voiture Particulière	372	425	439	447	1,8%

Source : Division régionale des transports de Louga

XIX.2 Tourisme

La région de Louga, nichée au cœur du Sénégal et dotée d'un important réseau de réceptifs touristiques, constitués d'hôtels, de campements et d'auberges, émerge comme une destination touristique prometteuse. La région compte 14 hôtels, 4 auberges, 10 campements et 2 résidences meublées, avec un total de 30 réceptifs, 513 chambres et 726 lits, répartis entre les trois départements.

Le département de Louga, présente une offre touristique diversifiée avec des options plus grandes et modernes aux auberges plus petites et intimes. Au total, 7 réceptifs dont 4 hôtels d'une capacité de 81 chambres et 136 lits ; et 3 auberges d'une capacité de 22 chambres et 48 lits sont dénombrés dans le département.

Le département de Kébémer, fort de ses 15 réceptifs, offre une diversité de réceptifs avec la présence de 7 campements touristiques dans le désert de Lompoul (avec 190 tentes) et 3 campements à Lompoul sur mer (avec 58 tentes). marquant ainsi une orientation résolument axée sur une expérience immersive et naturelle pour les visiteurs. Les campements touristiques caractérisés par des tentes offrent une communion étroite avec l'environnement naturel. L'existence de 3 hôtels d'une capacité de 78 chambres et 128 lits et de 2 résidences meublées souligne la volonté d'offrir des alternatives d'hébergement tout en conservant une connexion avec la nature.

Le département de Linguère compte 8 réceptifs dont 4 hôtels d'une capacité de 55 chambres avec 102 lits et 3 auberges d'une capacité de 17 chambres et 28 lits.

La construction d'un hôtel balnéaire d'une capacité de 100 chambres à Lompoul sur mer qui aura amélioré sensiblement l'offre d'hébergement de la région de Louga, une fois parachevé.

Il faut ajouter à cette diversité en matière d'hébergement, les monuments, l'existence de sites et de monuments historiques d'une rare particularité pouvant constituer un patrimoine touristique attractif. Du mythique « Puits de Calom » à Ndande à la stratégique « Tata d'Alboury Ndiaye » à Linguère en passant par la « Case du tirailleur » de Thiowor, le « Musée du Damel du Cayor » de Dékheulé, ce potentiel demeure cependant très peu exploité.

En savoir plus :

- A l'exception des réceptifs se trouvant sur la frange maritime**,** les 7 campements qui se trouvent sur le Désert de Lompoul sur 240 ha et 4 Km environ dans la concession minière de GCO,SA, accordée par Décret2007- N° 1326 du 02 Novembre 2007 , vont être déplacés après indemnisation dans le cadre du Projet de Lompoul Project Crossing **(LPC)** par la Société GCO,S A, et ils seront recasés dans l'Oasis Touristique de Diourmel avec un accompagnement pour leur déplacement pour maintenir l'activité touristique en que 2ième secteur de l'économie, pourvoyeur de devises après la pêche.

Tableau n°XIX. 5 : Répartition des réceptifs par type et par département

Département	Hôtels	Auberges	Campements touristiques	Autres (résidences meublées. centres)	Total réceptifs
Louga	4	3	0	0	7
Linguère	4	3	0	1	8
Kébémer	2	0	11	2	15
Région	**10**	**6**	**11**	**3**	**30**

Source : Service Régional du Tourisme de Saint-Louis – Louga – Matam

Tableau n°XIX.6: Répartition des chambres par type de réceptifs et par département

Département	Nombre de chambres d'hôtel	Nombre de chambres d'auberge	Nombre de chambres d'autres réceptifs	Total chambres
Louga	81	22	0	103
Linguère	55	17	14	72
Kébémer	78	0	4	78
Région	**214**	**39**	**18**	**253**

Source : Service Régional du Tourisme de Saint-Louis – Louga – Matam

Tableau n°XIX. 7: Répartition des lits par type de réceptifs et par département

Département	Nombre de lits d'hôtels	Nombre de lits d'auberges	Nombre de lits d'autres réceptifs	Total lits
Louga	136	48	0	184
Linguère	102	28	28	158
Kébémer	128	0	8	136
Région	**366**	**76**	**36**	**478**

Source : Service Régional du Tourisme de Saint-Louis – Louga – Matam

SECTION H. ANNEXES

CHAPITRE XX : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXI : INDEX MOTS CLES

Chapitre XX : GLOSSAIRE

- **Aides familiaux** : Ce sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi ;
- **Aquaculture :** ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production. impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage ;
- **Budget :** document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique ;
- **Chômeur** : **Au sens** du Bureau international du Travail (BIT)**, l**es chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et pris ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays ;
- **Circonscription administrative** : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales, Les colls administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement ;
- **Conflit collectif** : désaccord entre les travailleurs organisés ou non en syndicat et leur(s) employeur (s) appartenant ou non à une organisation patronale portant sur une ou plusieurs questions relatives à l'intérêt collectif des travailleurs sur leurs lieux de travail ;
- **Contrat collectif :** aussi appelé contrat groupe, est une forme de contrat d'assurances. Il est en général souscrit par un employeur au profit de ses employés ou par une association pour le compte de ses membres. Le contrat collectif peut être obligatoire ou facultatif ;
- **Contrat individuel de travail** : contrat par lequel le travailleur s'engage, pour une durée déterminée ou indéterminée, à travailler à temps plein ou à temps partiel au service de l'employeur et celui-ci à payer un salaire fixé d'après le temps ou le travail fourni ;
- **Collectivité territoriale :** ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation ;
- **Culture** : c'est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique ;

- **Densité de population** sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par kilomètre carré ;
- **Encours** : montant total et global des crédits souscrits par un emprunteur ou Co-emprunteur calculé à un moment précis et donné. Il représente donc le montant global à l'instant T des crédits en cours, en fonction des échéances sur des clients ou sur des fournisseurs. En d'autres termes, l'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés ;
- **Immatriculation** est une série de caractères (chiffres et lettres) qui permet d'identifier un véhicule. L'inscription de ce dernier s'effectue dans un registre public et est rendue obligatoire par la loi ;
- **Indice synthétique de fécondité (ISF)** réfère au nombre d'enfants qu'aurait hypothétiquement une femme au cours de sa vie reproductive si elle connaissait les taux de fécondité par âge observés au cours d'une année civile donnée. En général, « l'ISF» est calculé pour les femmes de 15 à 49 ans. Il s'agit de la fourchette d'âge pour laquelle les taux de fécondité par âge sont généralement calculés, étant donné la très petite proportion de naissances chez les femmes en dehors de cette fourchette d'âge ;
- **Lotissement** est une opération d'aménagement par laquelle le lotisseur acquiert une parcelle non viabilisée, réalise les travaux de voirie et réseaux divers nécessaires pour desservir les terrains et étend les réseaux publics pour les raccorder en eau et en électricité ;
- **Migration** : tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale ;
- **Patrimoine culturel :** il désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel ;
- **Pêche artisanale** consiste en diverses pratiques de pêche à petite échelle, à faible technologie et à faible capital, entreprises par des ménages de pêcheurs individuels ;
- **Pêche continentale** est définie comme « toute activité conduite pour extraire des poissons et d'autres organismes aquatiques des eaux continentales » ;
- **Population en âge de travailler** : elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus ;
- **Population en emploi :** elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précédent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur lieu de travail ;
- **Population active :** les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise ;
- **Projections de population** : fournit une image de ce que pourraient être la taille et la structure à venir de la population par sexe et âge. Elle s'appuie sur la connaissance du passé, et, pour le futur, sur des hypothèses pour trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Différentes hypothèses d'évolution sont faites pour chaque composante, constituant différents scénarios. Les projections servent de base à la

réflexion de long terme, notamment en termes d'aménagements collectifs. Elles permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses se vérifiaient, mais ne sont pas des prévisions. Les projections démographiques sont réalisées à partir des résultats du recensement de la population et des données d'état civil. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes. Il peut s'agir de département, pays, aire urbaine, grandes agglomérations… ou de tout territoire ad hoc ;

- **Programmes de santé :** *C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aigües, les programmes de promotion de la maternité sans risque, etc. ;*
- **Pyramide des âges :** répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité ;
- **Ratio de dépendance démographique :** le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans ;
- **Rapport de masculinité :** Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âges est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes ;
- **Réceptif (hôtelière) : hôtel, auberge, campement :** C'est un établissement d'hébergement qui offre des chambres ou des appartements meublés en location. Soit à une clientèle de passage soit à une clientèle qui effectue un séjour caractérisé par une location à la semaine ou un mois qui sauf, exception, n'y élit pas domicile ;
- **Ressources forestières :** Ce sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisés pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou ils peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois ;
- **Ressources fauniques :** les ressources fauniques sont divisées en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers, La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux ;
- **Système Financier Décentralisé :** Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la présente loi à fournir ces prestations ;
- **Taux d'abandon** est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas terminé un cycle scolaire donné et le nombre d'individus l'ayant démarré ;

- **Taux d'achèvement du cycle primaire :** c'est le nombre total d'enfants qui achèvent avec succès la dernière année du primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants de l'âge théorique correspond à cette dernière année ;
- **Taux de redoublement :** pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n ;
- **Taux d'urbanisation :** *C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes ;*
- **Taux brut de scolarisation** : c'est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée ;
- **Tourisme** : phénomène social, culturel et économique qui suppose des mouvements de personnes vers des pays ou des lieux situés en dehors de leur environnement habituel intervenant pour des motifs personnels ou pour affaires et motifs professionnels. Ces personnes sont appelées visiteurs et peuvent être des touristes ou des excursionnistes; des résidents ou des non-résidents; le tourisme englobe leurs activités, dont certaines impliquent des dépenses touristiques ;
- **Transport routier** est un mode de transport utilisant les véhicules suivants : les automobiles, les véhicules utilitaires (légers et lourds) et les deux-roues ;
- **Taux de fécondité** à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année) ;
- **Taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année ;